

# **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

## **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

***Opposition officielle***

***37 QUESTIONS***

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 1**

Indiquer la somme dépensée en 2013-2014 (et les prévisions pour 2014-2015) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Question **01**

Indiquer la somme dépensée en 2013-2014 (et les prévisions pour 2014-2015) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Réponse :

Sommes dépensées en 2013-2014

– Total achat de logiciels ou de licences	31 188 \$
– Total achat de matériel :	156 557 \$
– Total services professionnels :	50 540 \$
• Services externes	37 172 \$
• Services du CSPQ	13 368 \$

Dépenses 2013-2014	Montant	Commentaires
BonjourQuebec (SQGD) • Encadrement • Continuité	398 000 \$ 4 324 900 \$	Entente de partenariat entre Tourisme Québec et Bell Canada → infrastructure du SQGD, hébergement et maintenance des sites, dépenses en développement, notamment pour la plateforme de réservation en ligne
Analyse préliminaire pour l'actualisation du SQGD	298 900 \$	Contrat de service professionnel externe

Question **01**

Indiquer la somme dépensée en 2013-2014 (et les prévisions pour 2014-2015) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Réponse :

Catégorie de dépenses (en milliers de dollars)	2013-2014
Rémunération du personnel	604,3
Frais connexes	351,7
Services externes	113,5
Télécommunications	172,5
Acquisitions :	
- infrastructure réseau	600,9
- équipements télécommunications	4,8
- équipements informatiques	63,5
- achat de logiciels	293,3
- modifications des applications	38,9
- refonte du site web	23,0

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers 1<sup>re</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
Du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013

Question **01**

Indiquer la somme dépensée en 2013-2014 (et les prévisions pour 2014-2015) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Réponse :

Dépenses d'exploitation

	Réel 2012-2013 (\$)	Budget 2013-2014 (\$)
Services professionnels internes (traitements)	731 846	585 221
Service – Maintenance informatique et licences	219 345	142 333
Service – Support informatique	57 469	160 500
Service – Frais récurrents	42 513	74 284
Matériaux – Divers	21 001	3 500
Logiciels et logiciels corporatifs		69 500
Équipement informatique		27 200
<b>Total</b>	<b>1 072 173</b>	<b>1 062 538</b>

**Q**uestion **01**

Indiquer la somme dépensée en 2013-2014 (et les prévisions pour 2014-2015) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

**R**éponse :

	<u>2013-2014</u>
Services professionnels	17 854,98 \$
Licences	47 306,63 \$
Logiciels	11 874,74 \$
Matériel	35 050,83 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 2**

Sommes versées par le ministère du Conseil exécutif dans le Fonds de partenariat touristique pour 2013-2014. Indiquer l'utilisation faite de ces sommes et ventilation par dépense.

Question **02**

Sommes versées par le ministère du Conseil exécutif dans le Fonds de partenariat touristique pour 2013-2014. Indiquer l'utilisation faite de ces sommes et ventilation par dépense.

---

Réponse :

Aucune.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 3**

Recettes touristiques engendrées par l'industrie touristique québécoise en 2013-2014 et ventilation par région.

Question **03**

Recettes touristiques engendrées par l'industrie touristique québécoise en 2013-2014 et ventilation par région.

Réponse :

Les résultats de l'année 2013 n'étant pas disponibles, c'est la performance touristique de 2012 (par rapport à 2011) qui est présentée dans le tableau.

Le tableau suivant présente les dépenses des touristes engendrées dans chaque région touristique en 2012.

Région touristique de destination	Québec		Autres provinces canadiennes		États-Unis		Autres pays		Total	
Dépenses	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%
01 Îles-de-la-Madeleine	37*	0,9	–	–	1*	0,1	2*	0,2	39*	0,5
02 Gaspésie	223	5,7	14*	1,1	9*	0,8	31*	2,7	277	3,8
03 Bas-Saint-Laurent	155*	4,0	8*	0,6	4*	0,4	12*	1,0	178*	2,4
04 Région de Québec	709	18,2	201	16,1	226	22,4	221	19,0	1 357	18,6
05 Charlevoix	119*	3,1	3*	0,2	3*	0,3	6*	0,5	131*	1,8
06 Chaudière-Appalaches	155*	4,0	14*	1,1	7*	0,7	7*	0,6	184*	2,5
07 Mauricie	172*	4,4	9*	0,7	5*	0,5	23*	2,0	210	2,9
08 Cantons-de-l'Est	245	6,3	54*	4,4	27*	2,7	21*	1,8	347	4,8
09 Montérégie	196*	5,0	11*	0,9	17*	1,7	17*	1,4	241	3,3
10 Lanaudière	128*	3,3	3*	0,2	6*	0,6	10*	0,9	148*	2,0
11 Laurentides	461	11,8	96*	7,8	63*	6,3	54*	4,6	674	9,2
12 Montréal	474	12,2	708	57,0	560	55,4	666	57,3	2 407	33,0
13 Outaouais	263	6,8	66*	5,3	9*	0,9	14*	1,2	353	4,8
14 Abitibi-Témiscamingue	97*	2,5	17*	1,4	8*	0,8	3*	0,2	125*	1,7
15 Saguenay-Lac-Saint-Jean	231	5,9	12*	0,9	11*	1,1	37*	3,2	291	4,0
16 Manicouagan	33*	0,9	1*	0,1	1*	0,1	14*	1,2	49*	0,7
17 Duplessis	55*	1,4	1*	0,1	7*	0,7	1*	0,1	64*	0,9
18 Baie-James	9*	0,2	–	–	6*	0,6	0*	0,0	15*	0,2
19 Laval	24*	0,6	8*	0,6	7*	0,7	6*	0,5	45*	0,6
20 Centre-du-Québec	83*	2,1	7*	0,5	7*	0,7	7*	0,6	103*	1,4
21 Nunavik	0*	0,0	–	–	4*	0,4	4*	–	8*	0,1
22 Eeyou Istchee	0*	0,0	0*	0,0	–	–	0*	0,0	0*	0,0
Non précisé	21*	0,5	10*	0,8	20*	2,0	7*	0,6	59*	0,8
<b>Total</b>	<b>3 890</b>	<b>100,0</b>	<b>1 242</b>	<b>100,0</b>	<b>1 009</b>	<b>100,0</b>	<b>1 163</b>	<b>100,0</b>	<b>7 305</b>	<b>100,0</b>

Note : Un changement à la méthodologie apporté en 2011 fait en sorte qu'il n'y a plus d'autres dépenses régionales, celles-ci étant incluses dans les dépenses régionales globales.

\* Donnée fournie à titre indicatif et à utiliser avec réserve.

Les recettes touristiques ne peuvent être régionalisées puisque l'une de ses composantes, les autres dépenses, n'est comptabilisée que pour l'ensemble de la province. Seules les dépenses touristiques sont mesurables au niveau des régions touristiques.

**Définitions :**

**Autres dépenses :** Dépenses effectuées au Québec par les Québécois pour des voyages faits à l'extérieur du Québec et part des frais payés aux transporteurs canadiens, par les Canadiens des autres provinces, qui est attribuée au Québec. Depuis 2011, ces dépenses sont considérées seulement si le voyage inclut au moins une nuitée au Canada.

**Autres dépenses régionales :** Sommes dépensées dans une région touristique par un de ses résidents en prévision d'un voyage dans une autre région touristique du Québec.

**Dépenses touristiques :** Dépenses effectuées au Québec par tous les visiteurs.

*(définition détaillée : Dépenses effectuées au cours d'un voyage au Québec par tous les visiteurs venant du Québec, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des autres pays que les États-Unis. Ces dépenses comprennent les dépenses effectuées pour l'hébergement, la location de véhicule, le fonctionnement d'un véhicule privé ou loué, le transport local, les frais de transport payés aux transporteurs canadiens (avion, bateau, train...), les achats d'aliments et de boissons (restaurants, bars, hôtels et aux magasins durant le voyage), les sports et loisirs, les activités culturelles ou de divertissement, les vêtements, chaussures ou accessoires, et les autres achats (souvenirs, photos...).*

**Excursionnistes :** Personnes qui ont fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de leur ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

**Recettes touristiques :** Comprend les dépenses touristiques et les autres dépenses.

**Touristes :** Personnes qui ont fait un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins de un an, à l'extérieur de leur ville et qui ont utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

**Visiteurs :** Terme qui englobe à la fois les touristes et les excursionnistes.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 4**

Recettes touristiques engendrées par l'industrie touristique québécoise en 2013-2014 et ventilation par secteur.

Question 04

Recettes touristiques engendrées par l'industrie touristique québécoise en 2013-2014 et ventilation par secteur.

Réponse :

Les résultats de l'année 2013 ne seront disponibles que vers la fin de l'année 2014. Le tableau suivant présente donc la performance touristique de 2012 (par rapport à 2011).

	Québec		Autres provinces canadiennes		États-Unis		Autres pays		Total	
<b>Recettes (M\$)</b>										
Touristes	3 896	12,8 %	1 244	5,7 %	1 009	-3,3 %	1 163	4,6 %	7 312	7,8 %
Excursionnistes	3 697	-2,8 %	117*	-27,2 %	22*	-11,2 %	2*	22,5 %	3 838	-3,8 %
<b>Total des dépenses touristiques</b>	<b>7 593</b>	<b>4,6 %</b>	<b>1 361</b>	<b>1,8 %</b>	<b>1 031</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>1 165</b>	<b>4,7 %</b>	<b>11 150</b>	<b>3,5 %</b>
Autres dépenses	1 564	11,6 %	122*	-29,7 %	s. o.		s. o.		1 686	7,0 %
<b>Total des recettes touristiques</b>	<b>9 157</b>	<b>5,7 %</b>	<b>1 483</b>	<b>-1,8 %</b>	<b>1 031</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>1 165</b>	<b>4,7 %</b>	<b>12 836</b>	<b>3,9 %</b>

Note : Un changement à la méthodologie apporté en 2011 fait en sorte qu'il n'y a plus d'autres dépenses régionales, celles-ci étant incluses dans les dépenses régionales globales.

\* Donnée fournie à titre indicatif et à utiliser avec réserve.

Par ailleurs, on doit calculer le produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> qui découle de ces recettes afin d'en connaître les retombées dans les différents secteurs d'activités de l'économie québécoise. Cet exercice, fait grâce au concours de l'Institut de la statistique du Québec<sup>2</sup>, fait ressortir qu'au Québec près de la moitié du PIB de l'industrie touristique se concentre dans les trois secteurs d'activités suivants :

- L'hébergement (18,0 % du PIB découlant des recettes touristiques)
- La restauration (15,3 %)
- Le commerce de détail (14,8 %)

Deux autres secteurs d'activités viennent compléter ce Top 5, soit :

- Le commerce de gros (3,9 % du PIB découlant des recettes touristiques)
- Les services de divertissement et de loisirs (3,8 %)

Définitions :

**Autres dépenses :** Dépenses effectuées au Québec par les Québécois pour des voyages faits à l'extérieur du Québec et part des frais payés aux transporteurs canadiens, par les Canadiens des autres provinces, qui est attribuée au Québec. Depuis 2011, ces dépenses sont considérées seulement si le voyage inclut au moins une nuitée au Canada.

**Dépenses touristiques :** Dépenses effectuées au Québec par tous les visiteurs.

*(définition détaillée : Dépenses effectuées au cours d'un voyage au Québec par tous les visiteurs venant du Québec, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des autres pays que les États-Unis. Ces dépenses comprennent les dépenses effectuées pour l'hébergement, la location de véhicule, le fonctionnement d'un véhicule privé ou loué, le transport local, les frais de transport payés aux transporteurs canadiens (avion, bateau, train...), les achats d'aliments et de boissons (restaurants, bars, hôtels et aux magasins durant le voyage), les sports et loisirs, les activités culturelles ou de divertissement, les vêtements, chaussures ou accessoires, et les autres achats (souvenirs, photos...).*

**Excursionnistes :** Personnes qui ont fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de leur ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

**Produit intérieur brut (PIB) :** Valeur sans double compte des biens et des services produits au cours d'une période donnée. Le PIB réel correspond à une estimation en volume sous la forme de dollars constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'effet de l'inflation.

**Produit intérieur brut (PIB) du tourisme aux prix de base :** Le PIB évalué aux prix de base (ou valeur ajoutée aux prix de base) correspond à la somme des rémunérations des facteurs de production, soit le salaires et traitements avant impôts, le revenu net des entreprises individuelles et les autres revenus bruts avant impôts dans le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec. Les taxes sur la production et les subventions à la production sont incluses dans les autres revenus bruts.

**Recettes touristiques :** Comprend les dépenses touristiques et les autres dépenses.

**Touristes :** Personnes qui ont fait un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins de un an, à l'extérieur de leur ville et qui ont utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

**Visiteurs :** Terme qui englobe à la fois les touristes et les excursionnistes.

<sup>1</sup> Calculé aux prix de base, en dollars courants.

<sup>2</sup> Via le Modèle intersectoriel du Québec. Les pourcentages présentés dans cette note concernent l'année 2011. Les ratios pour l'année 2012 seront connus d'ici l'automne 2014.

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION

## QUESTION 5

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Réponse :

Les montants suivants incluent les dépenses de mise en marché sur le Web, ainsi que celles reliées au PrDIT, mais pas les dépenses liées aux activités de promotion commerciale et de représentation internationale.

Marchés	e) Méthodes utilisées	MTO	Partenaires
a) Québec	Télévision, radio, imprimé, campagne de bannières web et d'amorces vidéo, publications Facebook, marketing de recherche	320 674 \$	275 000 \$
b) Canada	Promotions dans les journaux, magazines et sur le Web	122 500 \$	0 \$
c) États-Unis	Web, affichage, réseaux sociaux et moteur de recherche	2 114 104 \$	427 500 \$
d) Marchés outre-mer	Web, affichage, réseaux sociaux et moteur de recherche	2 937 934 \$	347 706 \$
Amérique latine		129 808 \$	0 \$
Multimarché		2 260 017 \$	0 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
  - b) au Canada;
  - c) aux États-Unis (par région);
  - d) marchés outre-mer (par pays);
  - e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
  - f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- ventiler par dépenses.

Réponse :

**f) et g) fournisseurs de services, ventilés par dépense**

**PUBLICITE EN TERRITOIRE (mode d'octroi : gré à gré)**

Fournisseurs	Objet	Coût total
Teresa Perez	Brésil - 90 000 exemplaires d'un encart publicitaire sur le Québec (Montréal) à être distribué aux abonnés de l'infolettre du TO Teresa Perez ainsi qu'à l'intérieur de revues visant un public haut de gamme.	4 271 \$
Teresa Perez	Brésil - Publicité d'une page dans le numéro spécial « Foodies » du To brésilien de luxe Teresa Perez	4 946 \$
Commission canadienne du Tourisme	Brésil - Campagne conjointe avec la CCT, l'Ontario et la participation de quelques voyageurs pour promouvoir l'est du Canada.	20 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	Chine - Campagne Spring to Fall Group Itinerary avec la CCT, autres offices provinciaux de tourisme actifs en Chine et en collaboration avec les voyageurs et agences détaillantes clés.	50 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	Chine - Campagne printemps et été de promotion consommateurs avec la CCT.	50 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	Chine - Campagne hiver avec la CCT et trois provinces canadiennes	25 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	Inde – Une page de publicité au sein de la brochure de la CCT-Inde distribuée aux réseaux de distribution et lors de bourses d'industrie.,	2 500 \$
Commission canadienne du Tourisme	Mexique – Campagne Ontario-Québec et CCT	50 000 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Commission canadienne du Tourisme	Japon – Participation à l'association « Team Canada » formée par la CCT-Japon pour promouvoir la destination auprès du réseau de distribution japonais.	15 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	France - Campagne CCT printemps 2014	100 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	France – Mise en place d'opérations conjointes avec la CCT vers les consommateurs français pour le printemps et l'été 2014	25 000 \$
Commission canadienne du Tourisme	Royaume-Uni – Participation à la campagne printemps 2014 de la CCT	100 000 \$
GZL International Travel Service LTD	Chine - Campagne d'hiver sur le Québec avec trois agences clés	16 666 \$
China CYTS Outbound Travel Service	Chine - Campagne d'hiver sur le Québec avec trois agences clés	16 666 \$
Beijing Tuniu Intern. Travel Service Co. Ltd	Chine - Campagne d'hiver sur le Québec avec trois agences clés	16 666 \$
Beijing JinLvShiJie Co.,Ltd	Chine - Produire un tiré à part en collaboration avec une revue touristique chinoise.	57 500 \$
Grupo Medios	Mexique – Présence du Québec dans la revue spécialisée de voyages Bleu & Blanc.	20 000 \$
Operadora de marcas de entretenimiento PB S.A. de C.V.	Mexique – Page de publicité dans le cadre du lancement de la revue Forward dédiée au tourisme, deux bannières sur le site internet et visibilité lors des événements entourant le lancement..	2 643 \$
Tourist Media Group	Mexique – Promotion de la destination à la radio, sur un site web lié au programme de radio et dans les réseaux sociaux.	1 800 \$

Question 05

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
  - b) au Canada;
  - c) aux États-Unis (par région);
  - d) marchés outre-mer (par pays);
  - e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
  - f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Euromundo	Mexique - Campagne Euromundo et CCT	25 000 \$
Japan Canada Travel Association	Japon - Promotion conjointe JACATA – CCT – TQ	10 000 \$
Délégation générale du Québec à Tokyo	Japon – Soutien à l'organisation de la soirée soulignant le 40 <sup>ième</sup> anniversaire de la Délégation générale du Québec à Tokyo	4 000 \$
Cabinet Raffour Interactif	Participation à la conférence annuelle Raffour Interactif	6 119 \$
Magazine Fugues	Distribution de 2 500 cartes postales aux couleurs QuébecOriginal aux participants des World Outgames 2013 en Belgique	2 000 \$
Flash Productions	Diffusion du clip promotionnel de 30 secondes « Attache ta tuque » de la campagne France Hiver 2013-2014 au Zénith de Paris	25 493 \$
Voyages-SNCF.com	Page dédiée entièrement consacrée au Québec sur le site touristique le plus populaire et le plus achalandé de France SNCF	53 687 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Réponse :

**PUBLICITE ÉTATS-UNIS / ONTARIO (Mode d'octroi : gré à gré)**

Fournisseurs	Objet	Coût total
National Tour Association	Achat de publicité dans le magazine des membres de la National Tour Association (Courier) et insertion de notre fiche destination (Profile Form) dans les classeurs des voyageurs participant à la bourse annuelle.	16 670 \$
National Tour Association	Promotion NTA Contact 2013 / Achat d'une page de publicité dans le Tour Operator's Program du meeting	5 947 \$
Road Scholar (Elderhostel, Inc.)	Partenariat 2013 avec ce voyageur américain portant sur différents éléments tels que Publipostage brochure Canada, Courriels avec produit du Canada y compris du Québec, inclusions au catalogue national, etc.	27 061 \$
Road Scholar (Elderhostel, Inc.)	Participation de tourisme Québec à un programme de marketing conjoint avec Road Scholar visant la promotion des programmes offerts par le voyageur sur le Québec.	39 830 \$
The Pohly Company	Une page de publicité dans l'édition de septembre/octobre du magazine Destinations	2 924 \$
Group Voyagers, Inc. (Globus Family of Brands)	Publireportages, bulletins électroniques, envois dirigés et placements publicitaires sur internet pour promouvoir la vente des forfaits à destination du Québec aux États-Unis de Globus et Monograms.	23 245 \$
Men's Journal Magazine	Page promotionnelle dans l'édition de mars et avril 2013 ainsi que deux envois ciblés par courriel à 25 000 lecteurs afin de faire la promotion du tourisme d'aventure/nature ainsi que des villes du Québec.	25 500 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Outside Magazine	Promotion de l'image de marque et positionnement du Québec, via une annonce pleine page en février et avril 2013.	27 549 \$
4512898 Canada Inc.	Promotion des pourvoies du Québec sur les marchés américains via la diffusion de 13 émissions portant sur le Québec sur les réseaux Wild TV au Canada et Sportsman Channel aux États-Unis.	20 000 \$
Rhode Island International Film Festival	Diffusion de la vidéo de 30 secondes été USA "Recipe" avant la projection des films lors du Flickers: Rhode Island International Film Festival	2 574 \$

**PARTENARIAT EN PLACEMENT MEDIA** (visibilité, partenariat, PSDPT - mode d'octroi : gré à gré)

Fournisseurs	Objet	Coût total
Tourisme Mont-Tremblant	Contrat de visibilité afin de promouvoir la proximité entre la destination Mont-Tremblant et l'Ontario de même que les États-Unis via des vols quotidiens directs sans escale en provenance des marchés de Toronto et New York et des vols avec escale (Boston/Chicago/ThunderBay)	200 000 \$
Production EV International	Visibilité offerte dans le cadre de la télédiffusion hors Québec du spectacle « Céline...une seule fois »	60 000 \$
Kéroul	Activité de promotion reliées à la réalisation de « la route accessible » et prévues dans la convention d'aide financière. 2012-2015	40 000 \$
Juste pour rire les Gags Inc.	Visibilité promotionnelles sur les différents canaux de diffusion des capsules humoristiques – Entente 2012-2013	70 000 \$

Question 05

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
  - b) au Canada;
  - c) aux États-Unis (par région);
  - d) marchés outre-mer (par pays);
  - e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
  - f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Juste pour rire TV	Éléments de visibilité hors Québec offerts dans le cadre de Juste pour rire à Paris. Entente 2012-2013	50 000 \$
Juste pour rire les Gags Inc.	Visibilité promotionnelle sur les différents canaux de diffusion des capsules humoristiques intitulées « Juste pour rire les Gags »- Entente 2013-2014	100 000 \$
Distribution Seenit Inc.	Visibilité de l'image QuébecOriginal dans deux émissions de la série télévisuelle « Mordu de la pêche » enregistrées en Gaspésie, dans Lanaudière et dans la Mauricie.	30 000 \$
Société du centre des congrès de Québec	Visibilité offerte dans le cadre de la soirée Hommage aux ambassadeurs du Centre des congrès de Québec	8 000 \$
Altau Télé Inc.	Contrat de visibilité pour la production et diffusion d'une émission de télévision sur différents marchés européens	48 000 \$
Les canotiers de l'île	Visibilité offerte lors de l'édition 2014 des courses du Circuit québécois de Canot à glace.	5 000 \$
Association Québec-France	Visibilité promotionnelle offerte dans le cadre de la Francofête 2014 sur le thème « Le tourisme au Québec »	4 500 \$
Fondation québécoise de la relève en tourisme	Visibilité offerte à TQ dans le cadre du Gala des grands prix de la relève en restauration, tourisme et hôtellerie.	4 500 \$
Association touristique du Nunavik	Aide financière accordée pour la réalisation de capsules promotionnelles sur différents réseaux de télévision aux États-Unis et au Canada.	22 500 \$
Société des attractions touristiques du Québec (SATQ)	Aide financière accordée pour la campagne QuébecMusts.com – hiver 2012	19 185 \$

Question 05

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
  - b) au Canada;
  - c) aux États-Unis (par région);
  - d) marchés outre-mer (par pays);
  - e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
  - f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Société des attractions touristiques du Québec (SATQ)	Aide financière accordée pour la campagne annuelle QuébecMusts 2013-2014.	153 000 \$
Aventure Écotourisme Québec 2012-2013	Aide financière pour la réalisation d'actions de commercialisation hors Québec du projet « Aventure Écotourisme Québec 2012-2013 »	12 000 \$
Fédération es pourvoires du Québec (FPQ)	Aide financière accordée pour la commercialisation du produit chasse et pêche sur les marchés hors Québec en 2012-2013	20 000 \$
Fédération des pourvoires du Québec (FPQ)	Aide financière accordée pour la commercialisation du produit chasse et pêche sur les marchés hors Québec en 2013-2014	80 000 \$
Tourisme Côte-Nord/Manicouagan	Aide financière octroyée pour une campagne avec plusieurs partenaires de l'industrie touristique québécois désireux de mettre en valeur le produit « baleine », ainsi que le fleuve St-Laurent.	100 000 \$
ATR Saguenay-Lac-Saint-Jean	Aide financière accordée pour la promotion et le développement du tourisme religieux.	80 000 \$
Tourisme Montréal	Soutenir la campagne de promotion de tourisme Montréal sur les marchés du Québec et de l'Ontario visant à rétablir la réputation de Montréal de ville festive, sécuritaire et conviviale	80 000 \$
Office de tourisme de Québec	Stratégie des croisières. Développer Québec comme port d'embarquement/débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières.	100 000 \$

Question 05

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
  - b) au Canada;
  - c) aux États-Unis (par région);
  - d) marchés outre-mer (par pays);
  - e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
  - f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Association des croisières du Saint-Laurent	Réaliser un plan d'action marketing qui ciblera en priorité les compagnies de croisières, en respect de l'entente de partage des responsabilités MTO-ACSL.	95 000 \$
Aventure Écotourisme Québec	Action de mise en marché - produits / Québec Nature - Table Nature. La table nature a pour objectif le développement de stratégies et d'actions ciblées et concertées, afin de maximiser l'impact de la mise en marché du tourisme nature sur les marchés hors Québec.	50 000 \$
Tourisme Saguenay Lac-St-Jean	Tournage de RTBF, entreprise de télécommunication, pour une série appelée Le beau vélo de Ravel qui se déroulera du 23 au 30 septembre 2013. Ce tournage permettra à 40 amateurs de vélo et de tourisme (30 cyclotouristes belges et l'équipe de production) d'entraîner les téléspectateurs à la découverte du Horst de Kénogami, réseau cyclable associé à la Véloroute des Bleuets.	12 000 \$
Tourisme Montréal	Diffusion en direct de l'émission Canada AM à partir de Montréal. Le plateau de Canada AM a été déplacé de Toronto à Montréal le temps de deux émissions complètes de trois heures chacune afin d'offrir une visibilité de grande portée à notre destination. En plus du contenu consacré à Montréal, des reportages mettant en valeur une demi-douzaine d'autres régions touristiques du Québec ont été intégrés à l'émission.	35 000 \$
Tourisme Montréal	Augmenter la fréquentation et les recettes touristiques de Montréal en favorisant le développement des croisières sur le Saint-Laurent à destination de Montréal et le développement des croisières thématiques haut de gamme (croisières gourmandes, familiales, festivals).	80 000 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Réponse :

Fournisseurs	Objet	Coût total
Tourisme Montréal	Augmenter la fréquentation et les recettes touristiques de Montréal en favorisant le développement des croisières sur le Saint-Laurent à destination de Montréal et le développement des croisières thématiques haut de gamme (croisières gourmandes, familiales, festivals).	100 000 \$
Holland American Line	Réaliser, en partenariat avec l'Office du tourisme de Québec (OTQ), une campagne promotionnelle de trois années, avec la compagnie Holland America Line (HAL) visant à promouvoir les nouvelles fréquences de cette compagnie de croisières avec embarquements dans les principaux ports du Saint-Laurent.	287 500 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) au Québec;
- b) au Canada;
- c) aux États-Unis (par région);
- d) marchés outre-mer (par pays);
- e) méthodes utilisées pour chacune de ces régions (TV, radio, journaux, Internet, etc.);
- f) les fournisseurs de ces services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission; ventiler par dépenses.

Réponse :

**OUTILS PROMOTIONNELS**

Fournisseurs	Objet	Mode d'octroi	Coût total
Groupe A & G	Crayons Zebra pour écrans tactiles avec logo QuébecOriginal	Gré à gré	3 550 \$
Arseno	Vestes microfibre - Broderie « QuébecOriginal – Tourisme Québec »	Gré à gré	3 177 \$
Promo SL	Parapluies avec logo	Gré à gré	8 616 \$
Tango	T-Shirt – QuébecOriginal	Gré à gré	3 265 \$
La Face caché de la pomme	Cidre de glace (livraison en Chine et Mtl)	Gré à gré	2 458 \$
Bloom Promotion Inc.	Casquettes QuébecOriginal avec logo et étiquettes sur mesure « Fait au Québec »	Gré à gré	5 789 \$
Bloom Promotion Inc.	Tuques à pompon avec logo et étiquettes personnalisées	Gré à Gré	12 650 \$
Lamond (2009) Inc.	Épinglette QuébecOriginal	Gré à gré	3 576 \$
CC Promo	Clés USB avec visuels	Gré à gré	8 135 \$
Cossette	Divers produits promotionnels tels que : lanières, foulards et tuques QuébecOriginal	Agence	36 812 \$

**Fournisseur exclusif** : fabricant ou artisan, détenant des droits sur le produit.

**Note** : Une quantité de ces articles est distribuée à des journalistes étrangers, agents de voyages, grossistes, dignitaires dans le cadre des activités de Tourisme Québec.

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, et les prévisions pour 2014-2015;
  - b) les noms des firmes de publicité;
  - c) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
  - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
  - e) le but visé par chaque dépense;
  - f) dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Réponse : Dans le cadre des festivals et événements se déroulant au Québec et suite à l'octroi de montants et aux ententes de visibilité qui en découlent, des outils visuels sont expédiés afin d'être distribués ou installés sur les sites.

**ARTICLES PROMOTIONNELS ET MATÉRIELS VISUELS**

Fournisseurs	Article	But	Montant
Promo Professionnelle	6600 lanières – Bonjour Québec	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	3 894 \$
Mono-lino inc.	10 bannières – TQ Planifiez et réservez en ligne	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	1 698 \$
Mono-lino inc.	6 bannières – Québec Original	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	1 278 \$
CPS-Sérigraphie	6 affiches enroulables « parapost » Découvrez, planifiez, réservez (TQ)	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	925 \$
Promo Professionnelle	8 000 lanières Québec Original	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	5 520 \$

Question **05**

Dépenses de promotion touristique en 2013-2014 et préciser :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, et les prévisions pour 2014-2015;
  - b) les noms des firmes de publicité;
  - c) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
  - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
  - e) le but visé par chaque dépense;
  - f) dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Réponse : Dans le cadre des festivals et événements se déroulant au Québec et suite à l'octroi de montants et aux ententes de visibilité qui en découlent, des outils visuels sont expédiés afin d'être distribués ou installés sur les sites.

		festivals et événements.	
Compo Orléans	5 affiches enroulables Québec Original	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	575 \$
Imagerie numérique	8 bannières Québec Original	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	1 385 \$
Imagerie numérique	4 kits d'oriflamme Québec Original	Production de matériel de visibilité dans le cadre des festivals et événements.	1 250 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 6**

Sommes engagées en 2013-2014 pour la campagne Québec Original et prévisions pour 2014-2015. Ventiler par medium (télé, radio, Web, imprimés, etc.), avec copie des contrats et sous-contrats accordés à l'externe s'il y a lieu

Question **06**

Sommes engagées en 2013-2014 pour la campagne Québec Original et prévisions pour 2014-2015. Ventiler par médium (télé, radio, Web, imprimés, etc.), avec copie des contrats et sous-contrats accordés à l'externe s'il y a lieu.

Réponse :

Sommes engagées en 2013-2014 - Campagne Intra-Québec hiver 2014

Budget total	Ventilation des coûts nets média par médium			
	Télévision	Radio	Internet	Imprimés
608 807 \$	300 618 \$	6 038 \$	88 922 \$	13 607 \$

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION

## QUESTION 7

Crédits affectés à la représentation touristique du Québec à l'étranger, par pays, en 2013-2014, préciser :

- a) le nombre de points de service et leur localisation;
- b) les fournisseurs de ces points de services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- c) copie des rapports fournis au ministère du Tourisme par ces fournisseurs;
- d) le nombre de personnes y œuvrant;
- e) les services offerts;
- f) les objectifs atteints.

Question **07**

Crédits affectés à la représentation touristique du Québec à l'étranger, par pays, en 2013-2014, préciser :

- a) le nombre de points de service et leur localisation;
- b) les fournisseurs de ces points de services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- c) copie des rapports fournis au ministère du Tourisme par ces fournisseurs;
- d) le nombre de personnes y œuvrant;
- e) les services offerts;
- f) les objectifs atteints.

Réponse :

Les crédits affectés aux bureaux à l'extérieur du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 sont les suivantes :

Points de service : représentation (marchés secondaires)	2013-2014
Toronto : Canada (Côte Ouest américaine)	791 000 \$
New York : Atlantique Centre, Nouvelle-Angleterre et Sud des ÉU	707 624 \$
Chicago : Centre Ouest des ÉU	261 013 \$
Paris : France (Belgique, Italie, Espagne)	1 047 900 \$
Londres : Royaume-Uni (Pays-Bas)	658 521 \$
Berlin : Allemagne (Suisse)	284 734 \$
Tokyo : Japon	64 064 \$
Beijing : Chine (Corée du Sud)	213 620 \$
Mexico : Mexique (Brésil)	* 43 330 \$

\* Contrairement aux dépenses des bureaux de représentation touristique du Québec à l'étranger, ce montant exclut tout salaire, car il s'agit d'une ressource du ministère du Tourisme spécialement affectée à ce poste et hébergée dans les locaux de la délégation du Québec.

a) et b) Nombre de points de services et localisation :

Localisations des bureaux	Noms des représentants
Berlin	MEK's Marketing Consulting Sev.
Londres	Aurora Marketing Limited (3280279)
Paris	Destination Québec SARL
Tokyo	World Communication System Co Ltd
Chicago	Intermeet Inc.
New York	DQ Marketing and Public Relations Corporation
Toronto	Isabel Gil & Associates Inc.
Beijing	Compass public relations and consulting (Beijing) Ltd
Mexico	Affectation d'une ressource du Ministère

c) Copie des rapports fournis à Tourisme Québec par ces fournisseurs :

Dans un souci de développement durable, une copie des rapports avec les fournisseurs sera fournie, au besoin.

d) Le nombre de personnes y œuvrant : 27

Question **07**

Crédits affectés à la représentation touristique du Québec à l'étranger, par pays, en 2013-2014, préciser :

- a) le nombre de points de service et leur localisation;
- b) les fournisseurs de ces points de services avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- c) copie des rapports fournis au ministère du Tourisme par ces fournisseurs;
- d) le nombre de personnes y œuvrant;
- e) les services offerts;
- f) les objectifs atteints.

Réponse :

**e) Les services offerts :**

Accompagnement des entreprises québécoises dans leurs opérations de commercialisation et de démarchage auprès du réseau de distribution (voyagistes, agences détaillantes et de motivation, décideurs d'entreprises, associations), activités de commercialisation et de promotion en territoire, relations de presse et veille touristique.

**f) Les objectifs atteints :**

- Obtention d'une visibilité internationale de la destination faisant en sorte que les touristes étrangers choisissent le Québec comme destination de vacances
- Accroissement de l'achalandage des touristes étrangers au Québec
- Augmentation des actions sur les marchés non traditionnels à potentiel élevé
- Étalement de la saison touristique (notamment en favorisant la croissance de l'expérience et des produits reliés à l'hiver)
- Veille et intelligence de marché :
  - Amélioration de la connaissance de TQ et de ses partenaires de l'industrie sur les tendances et évolutions des marchés touristiques;
  - Information de qualité sur les marchés ciblés, leur évolution, les tendances afin que les stratégies de TQ soient adaptées à chaque marché et susceptibles d'avoir les meilleurs résultats;
- Proposition de nouvelles occasions d'affaires pour l'industrie touristique québécoise
- Service-conseils de qualité et soutien aux partenaires de l'industrie dans les actions de commercialisation
- Élargissement de la gamme de forfaits quatre saisons vendus dans les brochures des voyagistes (nouvelles expériences/produits, nouvelles régions)
- Maintien du nombre de partenariats

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 8**

Liste des montants versés aux associations touristiques régionales en 2013-2014 et pour chacune des trois années précédentes.

Question **08**

Liste des montants versés aux associations touristiques régionales en 2013-2014 et pour chacune des trois années précédentes.

Réponse :

ATR	Entente 2011-2014 Versement Année  2013-2014
Abitibi-Témiscamingue	408 063
Baie-James	346 419
Bas-Saint-Laurent	416 745
Cantons-de-l'Est	526 719
Centre-du-Québec	368 815
Charlevoix	428 466
Chaudières-Appalaches	418 559
Duplessis	370 730
Eeyou Istche	299 250
Gaspésie	422 533
Îles-de-la-Madeleine	346 419
Lanaudière	408 063
Laurentides	556 420
Laval	353 076
Manicouagan	382 885
Mauricie	425 427
Montérégie	416 745
Montréal	1 180 778
Nunavik	299 250
Outaouais	466 844
Québec	752 456
Saguenay-Lac-Saint-Jean	428 321

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 9**

Liste des montants versés aux associations touristiques sectorielles en 2013-2014 et pour chacune des trois années précédentes. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires et les montants reçus.

Question **09**

Liste des montants versés aux associations touristiques sectorielles en 2013-2014 et pour chacune des trois années précédentes. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires et les montants reçus.

Réponse :

Associations touristiques sectorielles	Aide accordée pour le développement en 2013-2014
	Annuel
Agences réceptives et forfaitistes du Québec	41 667 \$
Association québécoise des spas	106 167 \$
Association de l'Agrotourisme et du Tourisme gourmand du Québec	100 167 \$
Association des bureaux de congrès du Québec	61 167 \$
Association hôtellerie Québec	63 000 \$
Association des stations de ski du Québec	183 833 \$
Association des terrains de golf du Québec	112 000 \$
Association maritime du Québec	106 667 \$
Aventure et Écotourisme Québec	174 000 \$
Camping Québec	33 333 \$
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	53 333 \$
Fédération des pourvoiries du Québec	169 667 \$
Fédération des transporteurs par autobus	52 333 \$
Hôtellerie champêtre	29 000 \$
Société des attractions touristiques du Québec	243 167 \$
Festivals et événements Québec	
Société des musées québécois	137 500 \$
Société du réseau Économusée	98 000 \$
Tourisme autochtone Québec	135 000 \$

Les associations touristiques sectorielles sont des associations dites « nationales » qui regroupent des entreprises ou des exploitants provenant de diverses régions du Québec. Elles ne sont pas associées à une région ou une circonscription en particulier.

Question **09**

Liste des montants versés aux associations touristiques sectorielles en 2013-2014 et pour chacune des trois années précédentes. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires et les montants reçus.

Réponse :

**Autres associations**

Deux associations étaient reconnues en 2009-2012 et ne le sont plus en vertu des nouveaux paramètres du programme puisqu'elles ne représentent pas des entreprises touristiques. Elles n'ont pas déposé de demandes d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière aux associations touristiques sectorielles 2012-2015 ».

**Association des croisières du Saint-Laurent**

L'organisme a bénéficié d'une entente annuelle (2012-2013) de 475 k\$ dans le cadre du PRDIT répartie comme suit :

- 160 000 \$/Accueil & Transport (Direction des croisières internationales et des projets majeurs);
- 315 000 \$/Promotion escales (202 500 \$ Direction des marchés, 112 500 \$ sous-ministre adjoint marketing).

L'organisme bénéficie actuellement d'une entente triennale 2013-2016 maximale de 1 725 000 \$ pour le soutenir dans ses activités de mise en marché et de développement dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique. Le projet consiste en la réalisation de son plan d'action 2013-2016 pour la commercialisation des croisières internationales sur les marchés hors Québec et l'accueil des croisiéristes à destination. Il comporte aussi la gestion des programmes coop destinés aux escales.

**Fédération québécoise du canot et du kayak**

L'organisme bénéficie d'une aide financière de 26 544 \$ 2013-2015 pour le déploiement du Sentier maritime du Saint-Laurent et pour la mise en place d'un partenariat de développement.

Question **09**

Liste des montants versés aux associations touristiques sectorielles en 2013-2014 et pour chacune des trois années précédentes. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires et les montants reçus.

Réponse :

Programme d'aide aux associations touristiques sectorielles – volet mise en marché

Nom du bénéficiaire	Région	Circonscription	Montant alloué	Montant reçu
Agences réceptives et forfaitistes du Québec	Capitale-Nationale	Taschereau	12 604 \$	8 823 \$
Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec	Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	22 740 \$	15 918 \$
Association des bureaux de congrès du Québec	Laval	Fabre	36 520 \$	25 564 \$
Association des propriétaires d'autobus du Québec	Capitale-Nationale	Taschereau	8 432 \$	0 \$
Association des stations de ski du Québec	Lanaudière	Terrebonne	46 132 \$	32 292 \$
Association maritime du Québec	Montérégie	La Pinière	23 064 \$	16 145 \$
Association québécoise des spas	Estrie	Orford	26 559 \$	18 591 \$
Aventure Écotourisme Québec	Laval	Sainte-Rose	50 834 \$	35 584 \$
Camping Québec	Montérégie	Taillon	20 052 \$	14 036 \$
Fédération des clubs de motoneiges du Québec	Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	42 074 \$	0 \$
Fédération des pourvoiries du Québec	Capitale-Nationale	Vanier-Les Rivières	87 000 \$	60 900 \$
Hôtellerie Champêtre	Lanaudière	Repentigny	17 034 \$	11 924 \$
SATQ / Festivals et événements du Québec	Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	92 000 \$	64 400 \$
Société des musées québécois	Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	32 894 \$	23 026 \$
Société du réseau Économusée	Capitale-Nationale	Taschereau	27 078 \$	10 522 \$
Tourisme autochtone Québec	Capitale-Nationale	Chauveau	40 983 \$	28 688 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 10**

Sommes allouées en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes, dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants demandés et reçus, ainsi que la liste des demandes refusées, et ce, par volet.

Ventiler par région.

Question **10**

Sommes allouées en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes, dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants demandés et reçus, ainsi que la liste des demandes refusées, et ce, par volet. Ventiler par région.

---

Réponse :

Vous trouverez, en annexe, la liste des sommes allouées en 2013-2014 par le ministère du Tourisme, dans le cadre de l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

PrDIT - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2013-2014

Liste des festivals et événements 2013-2014 par région touristique

Nom de l'événement	Saison	Circonscription électorale	Volet	Montant 2013-2014
<b>ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</b>				
Festival d'humour de l'Abitibi-Témiscamingue	É-A	Abitibi-Est	Volet 2	0 \$
Festival forestier de Senneterre	É-A	Abitibi-Est	Volet 2	10 000 \$
Foire du camionneur de Barraute (La)	É-A	Abitibi-Est	Volet 1	15 000 \$
Tour de l'Abitibi	É-A	Abitibi-Est	Volet 1	20 000 \$
H2O le festival Coop IGA Extra Amos	É-A	Abitibi-Ouest	Volet 1	0 \$
Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 1	50 000 \$
Festival des guitares du monde en Abitibi-Témiscamingue	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 1	20 000 \$
Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 1	45 000 \$
Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 2	0 \$
Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue	H-P	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 2	0 \$
Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 3	0 \$
Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 1	15 000 \$
Osisko en lumière, le Festival pyromusical en Abitibi-Témiscamingue	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 1	30 000 \$
Rodéo du camion	É-A	Rouyn-Noranda - Témiscamingue	Volet 1	50 000 \$
<b>BAIE-JAMES</b>				
Festival du doré Baie-James	É-A	Ungava	Volet 2	10 000 \$
<b>BAS-SAINT-LAURENT</b>				
Cartonfolies (Les)	É-A	Kamouraska-Témiscouata	Volet 2	10 000 \$
Tremplin, Festival de la chanson et de l'humour de Dégelis (Le)	É-A	Kamouraska-Témiscouata	Volet 2	10 000 \$
Giants Lives Canada, Tour de qualification du World's Strongest Man	É-A	Matapédia	Volet 4	0 \$
Festi Jazz international de Rimouski	É-A	Rimouski	Volet 1	22 500 \$
Grandes Fêtes du Saint-Laurent (Les)	É-A	Rimouski	Volet 1	40 000 \$
Tour de la relève internationale de Rimouski (Le)	É-A	Rimouski	Volet 2	0 \$
Échofête, festival environnemental	É-A	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Volet 2	7 500 \$
Noël chez nous à Rivière-du-Loup	H-P	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Volet 2	7 000 \$
<b>CANTONS-DE-L'EST</b>				
Fête du chocolat de Bromont (La)	É-A	Brome-Missisquoi	Volet 2	10 000 \$
International Bromont	É-A	Brome-Missisquoi	Volet 1	75 000 \$
Traversée internationale du lac Mégantic (La)	É-A	Mégantic	Volet 1	40 000 \$
Festival Orford	É-A	Orford	Volet 1	35 000 \$
Fête des vendanges Magog-Orford	É-A	Orford	Volet 1	37 500 \$
Traversée internationale du lac Memphrémagog	É-A	Orford	Volet 1	60 000 \$
Traversée internationale du lac Memphrémagog	É-A	Orford	Volet 3	10 000 \$
Grand Prix ski-doo de Valcourt	H-P	Richmond	Volet 1	45 000 \$
Festival international de la chanson de Granby	É-A	Shefford	Volet 1	55 000 \$
Fête des mascottes	É-A	Shefford	Volet 2	0 \$
Carnaval de Sherbrooke	H-P	Sherbrooke	Volet 3	0 \$
Classique PIF Vacances Transat	É-A	Sherbrooke	Volet 2	15 000 \$
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec et OFF Festival	É-A	Sherbrooke	Volet 1	30 000 \$
Festival des traditions du monde de Sherbrooke	É-A	Sherbrooke	Volet 1	40 000 \$
Fête du Lac des Nations	É-A	Sherbrooke	Volet 1	50 000 \$
Jeux d'été du Canada-Sherbrooke 2013	É-A	Sherbrooke	Volet 4	250 000 \$

PrDIT - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2013-2014

Liste des festivals et événements 2013-2014 par région touristique

Nom de l'événement	Saison	Circonscription électorale	Volet	Montant 2013-2014
<b>CENTRE-DU-QUÉBEC</b>				
Balade gourmande des Bois-Francis	É-A	Arthabaska	Volet 2	7 500 \$
Festival des fromages fins de Victoriaville	É-A	Arthabaska	Volet 1	25 000 \$
Festival international de musique actuelle de Victoriaville	É-A	Arthabaska	Volet 1	35 000 \$
Fêtes Victoriennes (Les)	É-A	Arthabaska	Volet 2	5 000 \$
Grand Défi de Victoriaville	É-A	Arthabaska	Volet 2	0 \$
Festival de la poutine de Drummondville	É-A	Drummond	Volet 1	0 \$
Mondial des cultures de Drummondville	É-A	Drummond	Volet 1	105 000 \$
Challenge 255	É-A	Nicolet-Yamaska	Volet 1	20 000 \$
Festival du cochon de Sainte-Perpétue	É-A	Nicolet-Yamaska	Volet 1	25 000 \$
<b>CHARLEVOIX</b>				
Festival international du Domaine Forget	É-A	Charlevoix	Volet 1	45 000 \$
Rêves d'automne, Festival de peinture	É-A	Charlevoix	Volet 2	12 500 \$
<b>CHAUDIÈRE-APPALACHES</b>				
Festival couleurs du monde	É-A	Beauce-Nord	Volet 2	7 500 \$
Festivités western de Saint-Victor	É-A	Beauce-Nord	Volet 1	30 000 \$
Woodstock en Beauce	É-A	Beauce-Sud	Volet 1	70 000 \$
Festivent Ville de Lévis	É-A	Chutes-de-la-Chaudière	Volet 1	155 000 \$
Festival Promutuel de la relève de Thetford Mines	É-A	Frontenac	Volet 2	10 000 \$
Rendez-vous hockey senior	H-P	Frontenac	Volet 2	7 500 \$
Festival Jazz etcetera Lévis	É-A	Lévis	Volet 2	7 500 \$
Carrefour mondial de l'accordéon	É-A	Montmagny-L'Islet	Volet 1	20 000 \$
Fête des chants de marins	É-A	Montmagny-L'Islet	Volet 2	10 000 \$
<b>DUPLESSIS</b>				
Festival du conte et de la légende de l'Innucadie	É-A	Duplessis	Volet 2	0 \$
<b>GASPÉSIE</b>				
Festival d'été international de Québec à New Richmond	É-A	Bonaventure	Volet 1	0 \$
Festival La Virée	É-A	Bonaventure	Volet 2	10 000 \$
Festival en chanson de Petite-Vallée	É-A	Gaspé	Volet 1	75 000 \$
Festival Musique du bout du monde	É-A	Gaspé	Volet 1	45 000 \$
Festival Musique du bout du monde	É-A	Gaspé	Volet 3	0 \$
Ex voto	H-P	Matane	Volet 3	0 \$
Festival Éole en musique	É-A	Matane	Volet 2	25 000 \$
Festival international de jardins	É-A	Matapédia	Volet 1	45 000 \$
<b>ÎLES-DE-LA-MADELEINE</b>				
Concours des Châteaux de sable des Îles	É-A	Îles-de-la-Madeleine	Volet 2	0 \$
Saison événementielle des Îles	É-A	Îles-de-la-Madeleine	Volet 3	40 000 \$
<b>LANAUDIÈRE</b>				
Festival Rythmes et Saveurs de Saint-Donat	É-A	Bertrand	Volet 1	20 000 \$
Festi-Glace de la rivière L'Assomption	H-P	Joliette	Volet 2	5 000 \$
Festival de Lanaudière	É-A	Joliette	Volet 1	210 000 \$
Festival Mémoire et Racines	É-A	Joliette	Volet 2	7 500 \$
Fêtes gourmandes de Lanaudière (Les)	É-A	Joliette	Volet 1	7 500 \$
Festival l'Oktoberfest des Québécois	É-A	Masson	Volet 1	0 \$

PrDIT - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2013-2014

Liste des festivals et événements 2013-2014 par région touristique

Nom de l'événement	Saison	Circonscription électorale	Volet	Montant 2013-2014
<b>LAURENTIDES</b>				
Festival des arts de Saint-Sauveur	É-A	Bertrand	Volet 1	35 000 \$
Symposium international d'art in situ aux Jardins du précambrien de Val-David	É-A	Bertrand	Volet 2	0 \$
Classique de Blainville 2013	É-A	Blainville	Volet 1	0 \$
Championnat nord-américain Subaru Ironman Mont-Tremblant	É-A	Labelle	Volet 5	200 000 \$
Festival du film court de Mont-Tremblant	É-A	Labelle	Volet 3	0 \$
Festi Jazz Mont-Tremblant	É-A	Labelle	Volet 2	7 500 \$
Festival international de théâtre de Mont-Laurier	É-A	Labelle	Volet 2	0 \$
Festival international du blues de Tremblant	É-A	Labelle	Volet 1	70 000 \$
Fête de la musique de Tremblant (La)	É-A	Labelle	Volet 1	20 000 \$
Fresque de nuit (Hautes Voltiges)	É-A	Labelle	Volet 3	0 \$
Rythmes Tremblant (Les)	É-A	Labelle	Volet 1	30 000 \$
Subaru Ironman 70.3 Mont-Tremblant	É-A	Labelle	Volet 5	100 000 \$
Festi-Vent sur glace	H-P	Mirabel	Volet 2	0 \$
Rallye Défi	É-A	Mirabel	Volet 2	0 \$
<b>LAVAL</b>				
Fêtes gourmandes internationales de Laval (FGIL) Inc.	É-A	Laval-des-Rapides	Volet 2	0 \$
Mondial Loto-Québec de Laval	É-A	Vimont	Volet 1	175 000 \$
Symposium de peinture et de sculpture de Sainte-Rose	É-A	Vimont	Volet 2	0 \$
<b>MANICOUAGAN</b>				
Festival de la chanson de Tadoussac	É-A	René-Lévesque	Volet 1	50 000 \$
<b>MAURICIE</b>				
International snocross Louiseville	H-P	Berthier	Volet 2	0 \$
Festival de pêche aux petits poissons des chenaux	H-P	Champlain	Volet 2	20 000 \$
Festival western de Saint-Tite	É-A	Laviolette	Volet 1	300 000 \$
Festival de la galette de sarrasin	É-A	Maskinongé	Volet 1	15 000 \$
Festival de la truite mouchetée de Saint-Alexis-des-Monts	É-A	Maskinongé	Volet 2	10 000 \$
Classique internationale de canots de la Mauricie	É-A	Saint-Maurice	Volet 2	7 500 \$
Défi Vélo Mag de Shawinigan	É-A	Saint-Maurice	Volet 2	7 500 \$
Délices d'automne (Les)	É-A	Trois-Rivières	Volet 1	0 \$
Festival international de DansEncore	É-A	Trois-Rivières	Volet 1	40 000 \$
Festival international de la poésie	É-A	Trois-Rivières	Volet 1	65 000 \$
Festivoix de Trois-Rivières	É-A	Trois-Rivières	Volet 1	75 000 \$
Grand Prix de Trois-Rivières	É-A	Trois-Rivières	Volet 1	235 000 \$
Monaco de Trois-Rivières (Le)	É-A	Trois-Rivières	Volet 2	0 \$
Trois-Rivières en blues	É-A	Trois-Rivières	Volet 2	12 500 \$
<b>MONTÉRÉGIE</b>				
Régates Molson Dry de Valleyfield	É-A	Beauharnois	Volet 1	125 000 \$
Fiesta des cultures de Saint-Rémi	É-A	Huntingdon	Volet 2	0 \$
Mondial des cidres de glace	H-P	Iberville	Volet 1	15 000 \$
Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale	É-A	Johnson	Volet 2	0 \$
Festival international de percussions de Longueuil	É-A	Marie-Victorin	Volet 1	50 000 \$
Festival de la gibelotte de Sorel-Tracy	É-A	Richelieu	Volet 1	10 000 \$

PrDIT - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2013-2014

Liste des festivals et événements 2013-2014 par région touristique

Nom de l'événement	Saison	Circonscription électorale	Volet	Montant 2013-2014
Expo de Saint-Hyacinthe	É-A	Saint-Hyacinthe	Volet 1	110 000 \$
International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu	É-A	Saint-Jean	Volet 1	535 000 \$
International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu	É-A	Saint-Jean	Volet 3	100 000 \$
Festival des couleurs de Rigaud	É-A	Soulanges	Volet 2	0 \$
Championnat provincial ICDH Affaires de gars	H-P	Taschereau (a lieu dans 3 villes au Québec)	Volet 3	0 \$
Festival de cirque Vaudreuil-Dorion	É-A	Vaudreuil	Volet 1	10 000 \$
<b>MONTRÉAL</b>				
Championnat de Montréal - Circuit des champions PGA	É-A	Mercier	Volet 5	250 000 \$
Collectif de festivals montréalais	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 3	150 000 \$
Coupe Rogers présentée par Banque Nationale	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 5	700 000 \$
Divers Cité (la fête gaie de Montréal)	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	75 000 \$
Divers/Cité	É-A	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Volet 3	0 \$
Escales improbables de Montréal (Les)	É-A	Westmount - Saint-Louis	Volet 2	7 500 \$
Féria du vélo de Montréal	É-A	Mercier	Volet 1	125 000 \$
FestiBlues international de Montréal	É-A	Crémazie	Volet 1	0 \$
Festival Black & Blue de Montréal	É-A	Hochelaga-Maisonneuve	Volet 1	65 000 \$
Festival Black & Blue de Montréal	É-A	Hochelaga-Maisonneuve	Volet 3	0 \$
Festival des films du monde	É-A	Westmount-Saint-Louis	Volet 1	165 000 \$
Festival du nouveau cinéma	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 3	0 \$
Festival du nouveau cinéma	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	125 000 \$
Festival Eurêka!	É-A	Westmount-Saint-Louis	Volet 1	35 000 \$
Festival Heavy MTL	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	90 000 \$
Festival iF3 inc	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 2	10 000 \$
Festival Igloofest	H-P	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Volet 1	80 000 \$
Festival Igloofest	H-P	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Volet 3	50 000 \$
Festival international de films Fantasia	É-A	Westmount - Saint-Louis	Volet 1	60 000 \$
Festival international de jazz de Montréal	É-A	Westmount - Saint-Louis	Volet 1	1 000 000 \$
Festival international de musique pop Montréal	É-A	Mercier	Volet 1	45 000 \$
Festival International Nuits d'Afrique	É-A	Mercier	Volet 1	60 000 \$
Festival International Nuits d'Afrique	É-A	Mercier	Volet 3	40 000 \$
Festival Juste pour rire	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	1 000 000 \$
Festival Juste pour rire	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 3	0 \$
Festival juste pour rire	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 3	165 000 \$
Festival Les Féeries du Vieux-Montréal	H-P	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Volet 2	0 \$
Festival mode & design Montréal	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	100 000 \$
Festival mode & design Montréal	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 3	50 000 \$
Festival mondial de musique des femmes d'ici et d'ailleurs	É-A	Sainte-Marie Saint-Jacques	Volet 2	0 \$
Festival mondial de musique des femmes d'ici et d'ailleurs	É-A	Sainte-Marie Saint-Jacques	Volet 3	0 \$
Festival Montréal en lumière	H-P	Westmount-Saint-Louis	Volet 1	500 000 \$
Festival musique et arts Osheaga	É-A	Westmount-Saint-Louis	Volet 1	280 000 \$
Festival Zoofest	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	150 000 \$
Fierté Montréal	É-A	Westmount-Saint-Louis	Volet 1	60 000 \$
FrancoFolies de Montréal	É-A	Westmount - Saint-Louis	Volet 1	550 000 \$

PrDIT - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2013-2014

Liste des festivals et événements 2013-2014 par région touristique

Nom de l'événement	Saison	Circonscription électorale	Volet	Montant 2013-2014
Francofolies de Montréal	É-A	Westmount - Saint-Louis	Volet 3	0 \$
Grande Rencontre	É-A	Mercier	Volet 2	10 000 \$
International des Feux Loto-Québec (L')	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	425 000 \$
Karnaval de Montréal	É-A	Mercier	Volet 3	0 \$
Montréal complètement cirque	É-A	Viau	Volet 1	130 000 \$
Montréal complètement cirque	É-A	Viau	Volet 3	130 000 \$
Mosaïcultures internationales de Montréal (2013)	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 5	750 000 \$
Mutek	É-A	Mercier	Volet 1	75 000 \$
Orientalys	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 3	0 \$
Piknic Electronik	É-A	Sainte-Marie - Saint-Jacques	Volet 1	35 000 \$
Présence autochtone	É-A	Westmount - Saint-Louis	Volet 1	50 000 \$
Rendez-vous du cinéma québécois	H-P	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Volet 1	60 000 \$
Semaine italienne de Montréal	É-A	Jeanne-Mance - Viger	Volet 1	20 000 \$
Semaine Mode Montréal	H-P	Westmount-Saint-Louis	Volet 1	0 \$
Semaine mode Montréal 25	É-A	Saint-Henri - Sainte-Anne	Volet 1	0 \$
Tournoi des cœurs Scotties 2014	H-P	Hochelaga-Maisonneuve	Volet 4	50 000 \$
<b>OUTAOUAIS</b>				
Festival de montgolffières de Gatineau	É-A	Chapleau	Volet 1	200 000 \$
14e Moot Scout Mondial Canada 2013	É-A	Gatineau	Volet 4	0 \$
Bal de Neige - Domaine des flocons	H-P	Gatineau	Volet 1	30 000 \$
Festival country western la vieille grange	É-A	Gatineau	Volet 2	0 \$
Festival de l'Outaouais émergent	É-A	Hull	Volet 2	10 000 \$
Festival des cultures du monde de Gatineau	É-A	Hull	Volet 2	0 \$
Festival des cultures du monde de Gatineau	É-A	Hull	Volet 3	0 \$
Gatineau Loppet	H-P	Hull	Volet 2	10 000 \$
Grands Feux du Lac Leamy (Les)	É-A	Hull	Volet 1	115 000 \$
Petite-Nation Rockfest	É-A	Papineau	Volet 1	65 000 \$
Festival L'Outaouais en fête	É-A	Pontiac	Volet 1	30 000 \$
<b>QUÉBEC</b>				
Vélirium - Festival international de vélo de montagne et Coupe du monde UCI du Mont-Sainte-Anne 2014	É-A	Charlevoix	Volet 1	95 000 \$
Snowboard Jamboree - Coupe du monde FIS de snowboard de Québec et Stoneham 2014	H-P	Chauveau	Volet 1	125 000 \$
Festival des journées d'Afrique : danses et rythmes du monde de Québec	É-A	Feauce-Nord	Volet 2	0 \$
Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	H-P	Jean-Lesage	Volet 1	50 000 \$
Québec Open Championnat international de karaté (34e)	H-P	Jean-Talon		0 \$
Pentathlon des neiges de Québec	H-P	La Peltre	Volet 1	18 000 \$
Arts et Reflets de Château-Richer	É-A	Montmorency	Volet 2	0 \$
Festival d'opéra de Québec	É-A	Montmorency	Volet 1	0 \$
Bordeaux fête le vin à Québec 2013	É-A	Taschereau	Volet 4	60 000 \$
Carnaval de Québec	H-P	Taschereau	Volet 1	0 \$
Carnaval de Québec	H-P	Taschereau	Volet 1	650 000 \$
Carrefour international de théâtre de Québec	É-A	Taschereau	Volet 1	80 000 \$
Cyclosporives la Québécoise et la Montréalaise	É-A	Taschereau	Volet 3	250 000 \$
Festibièrre de Québec	É-A	Taschereau	Volet 1	17 500 \$

PrDIT - Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2013-2014

Liste des festivals et événements 2013-2014 par région touristique

Nom de l'événement	Saison	Circonscription électorale	Volet	Montant 2013-2014
Festival de jazz de Québec	É-A	Taschereau	Volet 1	17 500 \$
Festival des lumières de Québec (nom à confirmer)	H-P	Taschereau	Volet 1	25 000 \$
Festival des lumières de Québec (nom à confirmer)	H-P	Taschereau	Volet 3	0 \$
Festival d'été de Québec	É-A	Taschereau	Volet 1	1 000 000 \$
Festival Envol et Macadam	É-A	Taschereau	Volet 1	20 000 \$
Festival Grand Rire	É-A	Taschereau	Volet 1	375 000 \$
Festival Grand Rire	É-A	Taschereau	Volet 3	0 \$
Festival international de musiques militaires de Québec	É-A	Taschereau	Volet 1	125 000 \$
Fête Arc-en-ciel de Québec	É-A	Taschereau	Volet 2	5 000 \$
Fêtes de la Nouvelle-France SAQ	É-A	Taschereau	Volet 1	125 000 \$
Fêtes de la Nouvelle-France SAQ	É-A	Taschereau	Volet 3	10 000 \$
Grands Feux Loto-Québec (Les)	É-A	Taschereau	Volet 1	0 \$
Grands Feux Loto-Québec (Les)	É-A	Taschereau	Volet 3	250 000 \$
Marathon des Deux Rives - Lévis/Québec	É-A	Taschereau	Volet 1	55 000 \$
Pentathlon des neiges / Triathlon des neiges	H-P	Taschereau	Volet 3	0 \$
Red Bull Crashed Ice 2014	H-P	Taschereau	Volet 1	175 000 \$
<b>SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>				
Festival de jazz et blues de Saguenay	H-P	Chicoutimi	Volet 2	17 500 \$
Festival des vins de Saguenay	É-A	Chicoutimi	Volet 2	0 \$
Festival international des rythmes du monde	É-A	Chicoutimi	Volet 1	50 000 \$
Festival international des rythmes du monde	É-A	Chicoutimi	Volet 3	0 \$
La Forêt Enchantée	H-P	Chicoutimi	Volet 3	0 \$
Regard sur le court métrage au Saguenay	H-P	Chicoutimi	Volet 1	30 000 \$
Festival Saint-Honoré dans l'Veut	É-A	Dubuc	Volet 2	12 500 \$
Jonquière en Musique	É-A	Jonquière	Volet 1	20 000 \$
Tournoi provincial de hockey pee-wee de Jonquière	H-P	Jonquière	Volet 2	5 000 \$
Challenge Mishkumi 2014	H-P	Lac-Saint-Jean	Volet 4	0 \$
Festirame	É-A	Lac-Saint-Jean	Volet 1	15 000 \$
Festival Boule de neige	H-P	Roberval	Volet 2	0 \$
Festival d'hiver de Roberval	H-P	Roberval	Volet 2	0 \$
Festival du bleuets Dolbeau-Mistassini	É-A	Roberval	Volet 2	12 500 \$
Traversée internationale du lac Saint-Jean (La)	É-A	Roberval	Volet 1	45 000 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 11**

Sommes allouées en 2013-2014, et pour les 3 années précédentes, dans le cadre du Programme d'aide à la stratégie des croisières (PASC). Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Question **11**

Sommes allouées en 2013-2014, et pour les 3 années précédentes, dans le cadre du Programme d'aide à la stratégie des croisières (PASC). Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Réponse :

**PROGRAMME D'AIDE À LA STRATÉGIE DES CROISIÈRES**

**Région touristique Îles-de-la-Madeleine**

1. Auberge La Salicorne – 138 067 \$ (Circonscription : Îles-de-la-Madeleine)  
Projet de mise à niveau et d'ajout d'infrastructures pour doter l'attrait d'installations adaptées aux groupes de croisiéristes internationaux.
2. Services maritimes Boréale – 125 874 \$ (Circonscription : Îles-de-la-Madeleine)  
Projet d'amélioration de la flotte d'embarcations pour la desserte des croisiéristes internationaux.

**Région touristique de la Gaspésie**

3. Coopérative de solidarité du Géoparc de Percé – 1 891 669 \$ (Circonscription : Gaspé)  
Projet de création d'un parc récréotouristique par l'implantation de nouvelles infrastructures touristiques dont, notamment, un centre de découvertes et une passerelle belvédère.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 12**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du Programme de partenariats promotionnels sur les marchés hors-Québec. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Question 12

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du Programme de partenariats promotionnels sur les marchés hors-Québec. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Réponse :

**Sommes allouées en 2013-2014**

Le Programme de développement de l'industrie touristique (PrDIT) a pris effet le 7 mai 2013, mettant fin au Programme de soutien au développement et à la promotion touristique (PSDPT), qui comprenait un volet visant spécifiquement les partenariats promotionnels hors Québec.

Aucun partenariat promotionnel n'a donc été traité dans ce cadre en 2013-2014 et aucun projet de ce genre n'a fait l'objet d'une annonce d'octroi d'aide financière.

Toutefois, le PRDIT permet de financer des projets réalisés en partenariat avec l'industrie touristique.

Nom	Nature du projet	Bénéficiaires	Montant
Campagne promotionnelle « COOP-Baleines 2013 »	Campagne visant à faire connaître le produit « baleine » et découvrir les régions touristiques de Manicouagan, de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent, de même que le Parc marin du Saguenay-St-Laurent	Tourisme Côte-Nord-Manicouagan	100 000 \$
Stratégie de développement et de mise en marché hors Québec du tourisme religieux et spirituel (330 000 \$ sur 3 ans)	Soutien au regroupement des quatre grands sanctuaires et les régions afin de développer et de promouvoir le tourisme religieux sur les marchés nord-américain et internationaux	ATR du Saguenay-Lac-Saint-Jean	80 000 \$
Le Ravel du bout du monde 2013	Tournage de RTBF, entreprise de télécommunication, pour la série Le beau vélo de RAVel, permettant à 40 amateurs de vélo et de tourisme (30 cyclotouristes belges et l'équipe de production) d'entraîner les téléspectateurs à la découverte du Horst de Kénogami, réseau cyclable associé à la Véloroute des Bleuets	Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean	15 000 \$
Canada AM	Tournage et diffusion de deux émissions de télévision Canada AM pour faire découvrir principalement la destination montréalaise et dans une moindre mesure les régions touristiques des Laurentides et des Cantons-de-l'Est	Tourisme Montréal	35 000 \$
Campagne annuelle QuebecMusts 2013-2014	Campagne qui vise à positionner et faire la promotion des « Must-See Attractions et Events », soit une sélection d'attractions et événements touristiques majeurs et notoires du Québec sur les marchés extérieurs limitrophes.	Société des attractions touristiques du Québec	170 000
Campagne promotionnelle – Nunavik 2013-2014	Promotion télévisuelle sur différents réseaux aux États-Unis et au Canada afin de positionner le Nunavik comme une grande expérience nature	Association touristique du Nunavik	27 500 \$

Question **12**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du Programme de partenariats promotionnels sur les marchés hors-Québec. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Réponse :

Nom	Nature du projet	Bénéficiaires	Montant
Promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent (300 000 \$ sur 3 ans)	Soutien au développement des croisières sur le Saint-Laurent à destination de Montréal et développement des croisières thématiques haut de gamme (croisières gourmandes, familiales, festivals)	Tourisme Montréal	100 000 \$
Campagne promotionnelle chasse et pêche 2013-2014	Maintien du concours Québec « Ultimate Destination », qui est au centre de la campagne. L'objectif est d'augmenter la base de données du MTO afin de communiquer directement avec les clients.	Fédération des pourvoiries du Québec Inc.	100 000 \$
Campagne « 4 montagnes » 2013-2014	Campagne promotionnelle de positionnement des quatre principales montagnes exportables du Québec, soit Tremblant, Mont-Saint-Anne, Massif et Bromont.	Association des stations de ski du Québec	40 000 \$
Mordus de la pêche	Promotion du potentiel touristique de la pêche sportive au Québec dans deux émissions de la série télévisuelle « Mordus de la pêche » enregistrées en Gaspésie, Lanaudière et dans la Mauricie.	Fédération des pourvoiries du Québec Inc.	60 000 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 13**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du programme d'aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Question **13**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du programme d'aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Réponse :

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU NORD DU 49<sup>e</sup> PARALLÈLE**

Annonce de 17 projets pour un engagement financier total de 4 211 127 \$

**Régions touristiques de la Baie-James et Eeyou Istchee**

1. Oujé-Bougoumou Entreprise-Capissisit Lodge – 820 000 \$ (Aide supplémentaire)  
(Circonscription : Ungava)  
Projet d'ajout de 10 chambres et d'une salle de conférence ainsi que l'agrandissement de la salle à manger à l'hôtel Capissisit Lodge.
2. Escapade boréale – 75 000 \$ (Circonscription : Ungava)  
Soutien à l'organisation et la tenue d'événements en tourisme d'aventure
3. Association crie de pourvoirie et de tourisme – 13 127 \$  
Projet de développement de matériel d'interprétation relativement à Cape Hope.
4. Hôtel Waswanipi Lodge – 250 000 \$ (Circonscription : Ungava)  
Construction d'un hôtel 3 étoiles de 20 chambres à Waswanipi.
5. ATR Baie-James – 225 000 \$ (Circonscription : Ungava)  
Soutien pour l'embauche d'une ressource humaine en développement et structuration de l'offre touristique pour 3 années complètes de 2014 à 2017.
6. ATR Eeyou Istchee – 225 000 \$ (Circonscription : Ungava)  
Soutien pour l'embauche d'une ressource humaine en développement et structuration de l'offre touristique pour 3 années complètes de 2014 à 2017.
7. Association crie de pourvoirie et de tourisme – 62 000 \$ (Circonscription : Ungava)  
Projet de création d'une agence réceptive de voyages (DMC) pour le territoire Baie-James et Eeyou Istchee.

**Région touristique de Duplessis**

8. Fondation du Patrimoine de Gilles Vigneault – 300 000 \$ (Circonscription : Duplessis)  
Projet de restauration et de mise en valeur de l'Allée des Galets et du site patrimonial de Gilles Vigneault à Natashquan.
9. Corporation de développement local de Rivière-au-Tonnerre / Sheldrake – 100 000 \$  
(Circonscription : Duplessis)  
Projet de liaison maritime rapide et saisonnière entre Rivière-au-Tonnerre et l'Île d'Anticosti.
10. Coopérative de solidarité en tourisme équitable (COSTE) – 400 000 \$  
(Circonscription : Duplessis)  
Projet de réalisation d'un plan d'affaires portant sur le développement d'une route thématique touristique située le long du littoral de la Baie-James.
11. Corporation de développement patrimonial culturel et touristique de Natashquan – 25 000 \$  
Soutien pour la tenue du festival « Contes et légendes de l'Innuçadie ».

Question **13**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du programme d'aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Réponse :

12. Ferme maricole Purmer inc. – 82 000 \$ (Circonscription : Duplessis)

Projet d'acquisition d'un bateau, de yourtes et d'équipements divers pour développer un site touristique sur l'île Grosse Boule à Sept-Îles.

13. ATR Duplessis – 225 000 \$ (Circonscription : Duplessis)

Soutien pour l'embauche d'une ressource humaine en développement et structuration de l'offre touristique pour 3 années complètes de 2014 à 2017.

14. Corporation de l'Île aux perroquets – 230 000 \$ (Circonscription : Duplessis)

Projet de revitalisation et de restauration de la station du phare pour améliorer, notamment, les unités d'hébergement.

**Région touristique de Manicouagan**

15. ATR Manicouagan – 225 000 \$ (Circonscription : René-Lévesque)

Soutien pour l'embauche d'une ressource humaine en développement et structuration de l'offre touristique pour les 3 années complètes de 2014 à 2017.

**Région touristique du Nunavik**

16. Tourisme Nunavik – 54 000 \$ (Circonscription : Ungava)

Soutien à des activités de promotion; Tournée de TQ avec des journalistes britanniques et pour la revue canadienne Outpost magazine.

17. Administration régionale Kativik (ARK) – 900 000 \$ (Circonscription : Ungava)

Soutien à l'embauche de ressources humaines en matière de planification et de concertation régionale et de développement et de structuration de l'offre touristique pour 3 années complètes de 2014 à 2017 pour le territoire du Nunavik.

En 2013-2014, il y a eu 22 nouveaux projets déposés dans ce programme. De ces 22, 12 projets ont été retenus et les 5 autres faisaient l'objet de demandes antérieures. Il n'y a pas eu de refus.

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION

## QUESTION 14

Sommes allouées en 2013-2014 en vertu du Programme d'aide stratégique aux projets touristiques, préciser par région

:

- a) liste des bénéficiaires;
- b) brève description des projets;
- c) aide accordée.

Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Question **14**

Sommes allouées en 2013-2014 en vertu du Programme d'aide stratégique aux projets touristiques, préciser par région :

- a) liste des bénéficiaires;
- b) brève description des projets;
- c) aide accordée.

Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Réponse :

**AIDE STRATÉGIQUES AUX PROJETS TOURISTIQUES**

Annonce de 6 projets pour un engagement financier total de 775 000 \$. La liste des projets est la suivante :

**Région touristique du Bas-Saint-Laurent**

1. Centre touristique de la tête-du-lac Pohénégamook – 100 000 \$ (Circonscription : Rivière-du-Loup – Témiscouata)

Le projet d'investissement consiste à l'aménagement d'un bâtiment de services polyvalents à la plage de Pohénégamook.

2. Duvetnor – 95 000 \$ (Circonscription : Rivière-du-Loup – Témiscouata)

Le projet d'investissement consiste aux améliorations des installations portuaires de la Pointe-de-Rivière-du-Loup, notamment pour les croisières excursions.

**Région touristique de la Gaspésie**

3. Club Les Amoureux de la motoneige de Matane – 50 000 \$ (Circonscription : Matane - Matapédia)

Le projet d'investissement consiste en la construction d'une passerelle multi-usage sur la rivière Matane.

**Région touristique de la Mauricie**

4. Ferme Nouvelle-France – 75 000 \$ (Circonscription : Maskinongé)

Le projet d'investissement consiste au développement d'une ferme agrotouristique à Sainte-Angèle-de-Prémont.

5. La Cité de l'énergie – 225 000 \$ (Circonscription : Saint-Maurice)

Le projet d'investissement consiste en la création du prochain spectacle « Amos d'Aragon, la deuxième aventure », qui sera diffusé en 2015 sur le site à Shawinigan.

**Région touristique des Laurentides**

6. Parc régional Montagne du Diable – 230 000 \$ (Circonscription : Labelle)

Le projet d'investissement consiste au développement des infrastructures touristiques du parc régional à Ferme-Neuve

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 15**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT). Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Question **15**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le cadre du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT). Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

---

Réponse :

Dossiers gérés par Investissement Québec.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 16**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le Fonds Tourisme PME. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

Question **16**

Sommes allouées en 2013-2014 dans le Fonds Tourisme PME. Fournir la liste détaillée des bénéficiaires, les montants reçus et une description du projet. Ventiler par région et par circonscription. Préciser le nombre de demandes reçues et les refus.

---

Réponse :

Fonds généré par Filaction.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 17**

Sommes engagées en 2013-2014 pour le site BonjourQuébec.com, les applications mobiles, ainsi que pour le système de réservation en ligne, et les prévisions pour 2014-2015. Ventiler par dépenses, avec copie des contrats accordés à l'externe s'il y a lieu.

Question **17**

Sommes engagées en 2013-2014 pour le site BonjourQuébec.com, les applications mobiles, ainsi que pour le système de réservation en ligne, et les prévisions pour 2014-2015. Ventiler par dépenses, avec copie des contrats accordés à l'externe s'il y a lieu.

Réponse :

**Sommes engagées en 2013-2014 pour le site BonjourQuébec.com**

Dépenses 2013-2014	Montant	Commentaires
Médias sociaux	37 227 \$	Mandat attribué à la firme de communications Brad par l'entremise du CSPQ
Refonte du site touristique officiel	67 381 \$	→ Optimisation technologique et applicatif du site touristique officiel du gouvernement du Québec <a href="http://www.bonjourquebec.com">www.bonjourquebec.com</a> (CSPQ-Brad)
Rédaction, révision et traduction	20 441 \$ 41 904 \$	Contrat de service professionnel externe (Versacom) → contenus dans cinq langues (français, anglais, espagnol, italien et allemand)
Entretien et hébergement de la plateforme SortiesMétéo	9 230 \$	Contrat avec Cossette Communication
Gestion du site web china.bonjourquebec.com	1 530 \$	Contrat de service professionnel externe (Hans Media)

\* **SQGD** : système québécois de gestion de la destination

Pour le système de réservation en ligne, vous référer à la réponse 12 des renseignements généraux.

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION

## QUESTION 18

Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, rencontre bilatérale, etc.) effectuées dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie touristique pour les régions situées au nord du 49<sup>e</sup> parallèle (travaux du Plan Nord), préciser :

- a) Organismes rencontrés;
- b) Dates;
- c) Ordres du jour;
- d) Procès-verbaux;

Question **18**

Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, rencontre bilatérale, etc.) effectuées dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie touristique pour les régions situées au nord du 49<sup>e</sup> parallèle (travaux du Plan Nord), préciser :

- a) Organismes rencontrés;
- b) Dates;
- c) Ordres du jour;
- d) Procès-verbaux;

Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

---

Réponse :

Aucune rencontre. La stratégie est au stade de la mise en oeuvre.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;

Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère  
du Tourisme du Québec

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

En 2013-2014, plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment en vue de partenariats pour des campagnes promotionnelles, soit :

Date	Participation des partenaires	Dépenses MTO
19 avril 2013	<b>Forum Marketing - Groupe opérateur</b> Yannick Beaupertuis, Hôtellerie champêtre François Chevrier, ATRAQ Patrizia Dri, Tourisme Montréal Stéphanie Lamarche, Tourisme Abitibi-Témiscamingue Gabrielle Larose, ASSQ Pierre-Paul Leduc, ATS Québec Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Annie Lévesque, Aventure Écotourisme Michèle Lord, SATQ-FEQ Éric Bilodeau, Office du tourisme de Québec (OTQ) Alain Parenteau, FPQ Yanick Paul, Québec Maritime	0 \$
19 avril 2013	<b>FM - Bilan campagne France hiver 12-13</b> Éric Bilodeau, OTQ Yanick Paul, Québec maritime Sophie Fournier, Sépaq Julie Dubord, Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean Gilles Martin, Air Transat Catherine Morellon, Tourisme Montréal Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Janie Thériault, Cossette Julie Courtemanche, Cossette Stéphanie Vallée, Cossette Anaïs Laurent, Québec Authentique Manon Hamel, Tourisme Charlevoix	0 \$
24 mai 2013	<b>FM - Démarrage campagne Ski 13-14</b> Éric Bilodeau, OTQ Louise Thomassin, OTQ Michèle Moffet, Tourisme Charlevoix Audrée Bélanger, Tourisme Charlevoix Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Francine Patenaude, Tourisme Cantons-de-l'Est Gabrielle Larose, ASSQ	181,32 \$ Qc 119,52 \$ Mtl
24 mai 2013	<b>FM - Campagne Motoneige 13-14</b> Yanick Paul, Québec Maritime Louise Thomassin, OTQ Michèle Moffet, Tourisme Charlevoix Andrée Bélanger, Tourisme Charlevoix François Cloutier, Tourisme Chaudière-Appalache Anaïs Laurent, Québec Authentique	300,84 \$
25 juin 2013 7 août 2013	<b>FM - Présentation de la campagne Ski 13-14</b> Éric Bilodeau et Louise Thomassin, OTQ Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Francine Patenaude, Tourisme Cantons-de-l'Est Audrey Bélanger, Tourisme Charlevoix Caroline Malo, Tourisme Outaouais Gabrielle Larose, Association des stations de ski du Québec Benoit Renaud, Oasis Communications	17,25 \$
3 juillet 2013	<b>FM - Présentation de la campagne France Hiver 13-14</b> Éric Bilodeau et Louise Thomassin, OTQ Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Frédéric Ranger, Tourisme Montréal Gabriella Lechner, Air Canada Sophie Fournier, SÉPAQ Gilles Martin, Air Transat Anaïs Laurent, Québec Authentique Audrey Bélanger, Tourisme Charlevoix Caroline Malo, Tourisme Outaouais	66,10 \$

Question 19

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

Date	Participation des partenaires	Dépenses MTO
3 septembre 2013	<b>FM - Présentation de la campagne Motoneige 13-14</b> Éric Bilodeau et Louise Thomassin, OTQ Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Louise Nadeau, Québec Maritime François Cloutier, Tourisme Chaudière-Appalaches Stéphanie Lamarche, Tourisme Abitibi-Témiscamingue Anaïs Laurent, Québec Authentique Julie Chiasson, Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean Audrey Bélanger, Tourisme Charlevoix Caroline Malo, Tourisme Outaouais	0 \$
9 mai 2013 29 mai 2013 11 juillet 2013 27 août 2013 10 octobre 2013	<b>FM - Table Nature 13-14</b> Sébastien Desnoyers, Tourisme autochtone Québec Sophie Fournier, SEPAQ Annie Lévesque, Aventure écotourisme Québec Charles-Édouard Girard, Stagiaire AEQ Alain Parenteau, Fédération des pourvoies du Québec	205,36 \$ 202,75 \$ 197,76 \$ 209,12 \$ 189,14 \$ <hr/> 1 004,13 \$
29 octobre 2013	<b>FM - Présentation de la campagne Québec Hiver 13-14</b> Éric Bilodeau et Louise Thomassin, OTQ Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Louise Nadeau, Québec Maritime François Cloutier, Tourisme Chaudière-Appalaches Stéphanie Lamarche, Tourisme Abitibi-Témiscamingue Anaïs Laurent, Québec Authentique Julie Chiasson, Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean Audrey Bélanger, Tourisme Charlevoix Caroline Malo, Tourisme Outaouais	0 \$
19 novembre 2013	<b>Forum Marketing - Rencontre d'automne</b> 146 personnes, dont près de la moitié en provenance des associations touristiques (ATR et ATS); d'autres représentants de l'industrie, issus notamment du secteur hôtelier, de ceux des croisières fluviales et du vélotourisme étaient aussi présents.	17 139,98 \$
24 février 2014	<b>FM - Campagnes estivales Québec, France et É-U 2015</b> Éric Bilodeau et Louise Thomassin, Office du tourisme de Québec Manon Lefebvre, Tourisme Laurentides Louise Nadeau, Québec Maritime Céline Rousseau, Tourisme Centre du Québec François Cloutier, Tourisme Chaudière-Appalaches Frédéric Babin, Tourisme Manicouagan François Cloutier, Tourisme Chaudière-Appalaches Stéphanie Lamarche, Tourisme Abitibi-Témiscamingue Anaïs Laurent, Québec Authentique Julie Chiasson, Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean Josée Julien, Tourisme Montérégie Audrey Bélanger, Tourisme Charlevoix Caroline Malo, Tourisme Outaouais Gabriella Lechner, Air Canada Sophie Fournier, SÉPAQ Gilles Martin, Air Transat	101,18 \$

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

Comité consultatif sur l'hébergement illégal. Date de la rencontre : 16 janvier 2014

a)

Nom	Organisme
M. Pascal Bérubé	MTO
M. Alexis Boyer-Lafontaine	MTO
Mme Suzanne Giguère	MTO
M. Martin-Philippe Côté	MTO
Mme Suzanne Asselin	MTO
Mme Linda MacKay	MTO
M. Frédérick Desjardins	MTO
M. Jacques Boivin	MAMROT
M. François Lemieux	Revenu Québec
M. François G. Chevrier	ATR associées du Québec
M. Michel Rheault	Corporation de l'industrie touristique du Québec
Mme Danielle Chayer	Association des hôteliers du Québec
Mme Ève Paré	Association des hôtels du grand Montréal
Mme Natasha Desbiens	Association hôtelière de la région de Québec
M. Dominic Dugré	Fédération des pourvoiries
M. Simon Tessier	Camping Québec
M. Jean-Claude Cloutier	Consultant

b) Voir annexe 1

c) Voir annexe 2

d) 75,30 \$ (pause café)

## **Rencontre du Comité consultatif sur l'hébergement touristique illégal**

Le jeudi 16 janvier 2014, 10 h à midi  
900, boulevard René-Lévesque Est, 4<sup>e</sup> étage, Québec  
Salle de conférence du ministre délégué au Tourisme

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du ministre délégué
2. Rappel des actions posées par Tourisme Québec
3. Enjeux de l'hébergement touristique illégal
  - Tour de table
4. Présentation du mandat du Comité consultatif
  - Mandat du consultant
  - Période d'échanges
5. Présentation des recommandations déposées par l'AHQ
6. Prochaines étapes
7. Fin de la rencontre

**Compte rendu de la rencontre du Comité consultatif sur l'hébergement touristique illégal**  
**Le jeudi 16 janvier 2014**  
**900 René-Lévesque Est, 4<sup>e</sup> étage, Québec**  
**Salle de conférence du ministre délégué au Tourisme**

TQ	M. Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme M. Alexis Boyer-Lafontaine, directeur du cabinet du ministre délégué M <sup>me</sup> Valérie Noël-Létourneau, attachée de presse du ministre délégué M <sup>me</sup> Suzanne Giguère, sous-ministre associée M. Martin-Philippe Côté, sous-ministre adjoint M <sup>mes</sup> Suzanne Asselin, directrice de l'accueil et de l'hébergement touristiques Linda MacKay, coordonnatrice, Secteur hébergement touristique M. Frédéric Desjardins, Direction du soutien au développement des entreprises touristiques
MAMROT	M. Jacques Boivin, Direction générale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Revenu Québec	M. François Lemieux, chef du service des projets, Bureau de la lutte contre l'évasion fiscale
ATRAQ	M. François G. Chevrier, président-directeur général
CITQ	M. Michel Rheault, directeur général
AHQ	M <sup>me</sup> Danielle Chayer, présidente-directrice générale
AHGM	M <sup>me</sup> Ève Paré, présidente-directrice générale
AHRQ	M <sup>me</sup> Natasha Desbiens, directrice générale
FPQ	M <sup>e</sup> Dominic Dugré, secrétaire général
Camping Québec Consultant	M. Simon Tessier, directeur général M. Jean-Claude Cloutier, économiste-conseil

Ordre du jour	Résumé des discussions
1. Mot de bienvenue du ministre délégué	M. Bérubé accueille et remercie les participants de leur présence. Il : <ul style="list-style-type: none"> <li>• informe que l'hébergement touristique illégal est un dossier dont l'enjeu est important et qu'il en fait une priorité;</li> <li>• désire supporter l'industrie qui respecte la réglementation et envoyer un signal aux autres qui en font un commerce lucratif;</li> <li>• a constaté une complexité dans l'application de la Loi et l'interprétation des notions non définies. Ex : touriste vs travailleur, base occasionnelle;</li> <li>• explique la raison d'être du Comité : se nourrir de l'expertise terrain et associer les partenaires tout au long de l'évaluation de la problématique;</li> <li>• souhaite aussi que d'autres intervenants tels ATR et chambres de commerce aient l'occasion d'exprimer leurs préoccupations.</li> </ul>
2. Rappel des actions posées par Tourisme Québec	M <sup>me</sup> Giguère explique le rôle de TQ : <ul style="list-style-type: none"> <li>• délivre des attestations de classification et non des permis d'exploitation;</li> <li>• atteste de la qualité des établissements, par ses mandataires;</li> <li>• responsabilité partagée entre TQ et municipalités;</li> <li>• règlement imparfait;</li> <li>• limite du pouvoir d'intervention.</li> </ul> <p>Axes d'intervention privilégiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• application du règlement (approches incitatives et coercitives);</li> <li>• association avec partenaires (MAMROT, Revenu Québec);</li> <li>• communication.</li> </ul>
3. Enjeux de l'hébergement touristique illégal	Les participants sont invités par le ministre délégué à exprimer leurs préoccupations face à l'hébergement touristique illégal et leurs attentes à l'égard du Comité consultatif sur l'hébergement illégal.

Ordre du jour	Résumé des discussions
Tour de table	<p>Simon Tessier, Camping Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• importance de maintenir la classification;</li> <li>• la classification est le point de départ face aux autres m/o;</li> <li>• ouverture du règlement pour éliminer les zones grises qui permettent une échappatoire.</li> </ul> <p>Dominique Dugré, FPQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• situation particulière des pourvoies : permis d'exploitation émis par le MDDEFP. Donc, vérification par 2 ministères pour illégalité;</li> <li>• exemple des inspecteurs à l'environnement qui émettent les constats d'infraction en direct;</li> <li>• s'interroge sur les problèmes d'interprétation.</li> </ul> <p>Michel Rheault, CITQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les classificateurs sur la route se font interpellés quotidiennement par les exploitants en règle qui dénoncent l'iniquité créée par les illégaux;</li> <li>• campagne d'information sur l'attestation obligatoire fructueuse de la CITQ : plusieurs milliers de visiteurs sur leur site Internet et celui de TQ;</li> <li>• mandats de dépistage pour TQ et Plateau Mont-Royal.</li> </ul> <p>François G. Chevrier, ATR associées du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la problématique diffère en importance d'une région et même d'une sous-région à l'autre;</li> <li>• les membres veulent s'assurer de l'équité envers tous;</li> <li>• classifié ne veut pas dire déclaré;</li> <li>• préoccupation majeure : taxe sur l'hébergement non perçue;</li> <li>• évolution du comportement du client demande réflexion globale sur l'hébergement.</li> </ul> <p>Ève Paré, AHGM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• représente les établissements de 3 étoiles et plus;</li> <li>• préoccupée par la non perception de la taxe sur l'hébergement;</li> <li>• les 3 étoiles semblent être les plus affectés par la problématique, vivent une plus grande érosion de marché;</li> <li>• la classification favorise l'expérience client et le maintien de l'image du Québec comme destination de qualité.</li> </ul> <p>Natasha Desbiens, AHRQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• taux d'occupation qui stagne : causé par des sites comme Airbnb;</li> <li>• demande changement à la Loi et augmentation d'inspecteurs et cyber-inspecteurs.</li> </ul> <p>Danielle Chayer, AHQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• demande de trouver des solutions et de les appliquer rapidement, idéalement pour la prochaine saison touristique;</li> <li>• les hôtels vivent une mutation, il faut s'adapter;</li> <li>• au moment de la création de la Loi et du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, Internet n'existait pas. Nous sommes face à une nouvelle réalité;</li> <li>• préoccupée par le phénomène des travailleurs. Ex : une région reçoit présentement 200 travailleurs, qui hébergent pour 125\$ dans des maisons de chambres. Le motel local n'a aucune réservation.</li> </ul> <p>Conclusion du ministre délégué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mots retenus : interdire, encadrer, baliser, éradiquer;</li> <li>• aimerait proposer modifications à la réglementation pour session d'automne 2014, en a donné la consigne à son ministère;</li> <li>• l'agenda des projets de loi ne relève pas de nous;</li> <li>• projet de rencontre Airbnb à San Francisco au printemps;</li> <li>• souhaite publier les noms des contrevenants sur site Internet de TQ.</li> </ul> <p>Conclusion du directeur de cabinet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dorénavant responsable du dossier de l'hébergement touristique illégal au cabinet du ministre délégué;</li> <li>• stratégie de communication commune plus efficace, afin de susciter l'intérêt pour la classification;</li> <li>• lien avec unions municipales, responsabilité commune;</li> <li>• Airbnb : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ identifié comme tendance 2014 lors des gueuletons</li> </ul> </li> </ul>

Ordre du jour	Résumé des discussions
	touristiques; <ul style="list-style-type: none"> <li>○ percevrait taxe sur l'hébergement à San Francisco;</li> <li>● promet engagement du cabinet sur cet enjeu.</li> </ul>
4. Présentation du mandat du Comité consultatif	Mme Giguère résume : <ul style="list-style-type: none"> <li>● le phénomène de l'hébergement touristique illégal est lié au changement de comportement des touristes et à la venue d'internet.</li> </ul> Mandat du Comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>● lieu de partage, d'information et de concertation;</li> <li>● rôle consultatif pour le ministre délégué;</li> <li>● cerner diagnostic;</li> <li>● examiner solutions.</li> </ul>
Mandat du consultant	Le consultant va : <ul style="list-style-type: none"> <li>● faire une étude approfondie de la problématique;</li> <li>● consulter les membres du Comité et des personnes hors du Comité;</li> <li>● poser un diagnostic et le documenter;</li> <li>● identifier des pistes de solution.</li> </ul>
Période d'échange	François Lemieux, Revenu Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>● analyse des données transmises par TQ;</li> <li>● valider l'ampleur des pertes fiscales;</li> <li>● prendre action le cas échéant;</li> <li>● dépôt d'un rapport à venir;</li> <li>● constat : certains déclarent revenus même si pas attestés.</li> </ul> Jacques Boivin, MAMROT : <ul style="list-style-type: none"> <li>● autonomie municipale : l'état ne peut pas intervenir dans l'administration d'une municipalité;</li> <li>● l'obligation du certificat de conformité pour obtenir attestation de classification avait été demandée par la Ville de Québec, appuyée de la FQM;</li> <li>● objectif : cohésion entre attestation et droit d'exploitation au niveau municipal;</li> <li>● constat : responsabilité d'appliquer n'est pas uniforme.</li> </ul>
5. Présentation des recommandations déposées par l'AHQ	Introduction. Danielle Chayer : <ul style="list-style-type: none"> <li>● les hôteliers constatent ce phénomène depuis 10 ans;</li> <li>● les hôteliers sont des entrepreneurs habitués aux actions immédiates. Ils en ont assez d'attendre. Le milieu est impatient et vit une frustration énorme, une question de survie;</li> <li>● baisse d'achalandage vs augmentation des frais : taxes foncières, rénovations plus fréquentes des chambres;</li> <li>● place énormément d'espoir face à Revenu Québec.</li> </ul> Recommandations. Danielle Chayer : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Campagne de pub :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intra-Québec : pour résidents voulant louer leur chalet ou condo;</li> <li>○ Hors-Québec : pour informer touristes;</li> <li>○ Souhaite une campagne similaire à celle de Revenu Québec sur le travail au noir.</li> </ul> </li> </ol>

Ordre du jour	Résumé des discussions
	<p>2) Confier à un mandataire l'application de la Loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ne cadre pas avec la mission du ministère;</li> <li>○ serait plus rapide, moins lourd;</li> <li>○ propose 1 avis et imposer amende dans délai très court (1 semaine).</li> </ul> <p>3) Perception de taxes par travailleurs autonomes, même si revenu sous les 30 000\$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ crée iniquité car la facture du client est moins élevé, donc plus compétitif.</li> </ul> <p>François Lemieux, de Revenu Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• on parle de petit fournisseur, et non de travailleur autonome;</li> <li>• revenu sous 30 000\$ : pas besoin de s'inscrire à la taxe;</li> <li>• même règle dans tout le Canada : demanderait donc modification pancanadienne;</li> <li>• alourdirait fardeau administratif, peu réaliste.</li> </ul> <p>M<sup>me</sup> Giguère : irait à l'encontre des orientations gouvernementales de l'allègement réglementaire pour les petites entreprises :</p> <p>4) Affichage obligatoire du numéro de l'établissement;</p> <p>5) Révision de la Loi et du Règlement sur les établissements d'établissement touristique et conception d'un guide d'interprétation;</p> <p>6) Affichage obligatoire de textes clés sur les sites Internet d'offre de location de chalets et condos mentionnant les règles au Québec.</p> <p>7) Abolir l'obligation du certificat de conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ réfléchir sur la nécessité de le demander;</li> <li>○ pas aussi simple que prévu.</li> </ul>
6. Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Cloutier fera des consultations individuelles avec les membres du Comité et autres personnes jugées pertinentes.</li> <li>• Prochaine rencontre prévue : mi ou fin mars.</li> </ul>

Rédigé par Linda MacKay (TQ)  
Janvier 2014  
Approuvé par Suzanne Asselin

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

**Comité provincial des lieux d'accueil et de renseignements touristiques**

- a) Liste des participants
  - Brigitte Hernando, Direction des renseignements par téléphone et par Internet (DRTI), ministère du Tourisme (TQ) – présidence
  - Lucie Gervais, DRTI, TQ / secrétariat
  - Suzanne Asselin, Direction de l'accueil et de l'hébergement touristiques, TQ
  - Marie-Pierre Ouellon, Ministère des Transports du Québec
  - Mélanie Dubuc, Fédération québécoise des organisations locales de tourisme
  - André Rouleau, Association des centres locaux de développement du Québec
  - François-G. Chevrier, Associations touristiques régionales (ATR) associées du Québec
  - Linda Mallette, Fédération des chambres de commerce du Québec
- b) Ordre du jour
  - Deux rencontres se sont tenues en 2013-2014 (ODJ en annexe)
- c) Procès-verbaux (voir les deux procès-verbaux en annexe)
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec
  - dépenses de 251 \$ pour les frais d'accueil et de réception (repas) des participants. Aucuns frais de déplacement n'ont été encourus.

**Comité multipartites des Villages-relais**

- a) Liste des participants
  - François-G. Chevrier, ATR associées du Québec
  - Maryse Drolet, Fédération québécoise des municipalités du Québec
  - Michel Tremblay, Union des municipalités du Québec
  - Sylvie Bellerose, Solidarité rurale du Québec
  - Danielle Nadeau, Ministère des Affaires municipales et occupation du territoire
  - Lucie Gervais, Ministère du Tourisme
  - Marquis, Claude et Marie-Pierre Ouellon, Ministère des Transports
- b) Ordre du jour
  - Le ministère du Tourisme a participé à une seule rencontre de ce comité concernant l'accréditation de la municipalité de Stanstead.
- c) Procès-verbaux (voir le procès-verbal en annexe)
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec
  - Ce comité relève du ministère des Transports. La participation de TQ au comité a engendré des frais de 184 \$ pour les déplacements.

## PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

COMITÉ PROVINCIAL DES LIEUX D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

Jeudi le 25 avril 2013, de 10h à 14h

1255, rue Peel - Salle de visioconférence, 4<sup>e</sup> étage  
900, boul. René-Lévesque, bureau 300, Salle de visioconférence

---

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Points de suivi de la dernière rencontre (31 janvier 2013)
  - a) Sondage d'appréciation du Guide de gestion RH
  - b) Tronc commun (prise de statistiques)
  - c) Campagne réseau LART :
    - Initiatives en région
    - Dépôt des documents consultés pour l'éventuel sondage
  - d) Sondage Formation SPEX
  - e) Mandats CQRHT
  - f) Guide d'accompagnement des gestionnaires de lieux d'accueil
4. JAAT
  - a) Bilan des JAAT 2012 (dépôt)
  - b) Appel de propositions – Logistique 2013 (suivi)
  - c) Comité JAAT 2013
5. Suivi de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques
  - a) Inspection des LART
  - b) Agrément des lieux d'accueil – état de situation
6. Suivi de la mesure 23 du PDIT (stratégie d'accueil)
  - a) Présentation de l'étude sur l'accueil touristique au Québec réalisée par l'UQTR
  - b) Suivi de la rencontre du comité de réflexion stratégique sur l'accueil au sein des ATR
7. Points d'information
  - a) Mesure 24 du PDIT (accueil aux aéroports)
  - b) Mesure 26 du PDIT (villages-relais)
8. Questions diverses
9. Prochaine rencontre

**Compte rendu de la réunion du  
Comité provincial des lieux d'accueil et de renseignements touristiques  
Tenue le jeudi 25 avril 2013 de 10h à 14h entre Mtl et Québec**

Personnes présentes : Mmes Suzanne Asselin TQ  
Mélanie Dubuc FQOLT  
Linda Mallette FCCQ  
Lucie Gervais TQ  
Brigitte Hernando TQ  
Martine Larose TQ  
Marie-Pierre Ouellon MTQ

MM Normand Breton Représentant des responsables régionaux  
François-G. Chevrier ATR associées du Qc  
Pierre Dionne ATR associées du Qc  
André Rouleau ACLDQ

Personne invitée : Mme Élisabeth MacKay TQ

La réunion est animée par Brigitte Hernando.

Ordre du jour	Résumé des discussions/décisions	Actions/Suivi - délai -
1 – Mot de bienvenue	Un tour de table est fait afin que tous les participants à la rencontre puissent s'identifier à Marie-Pierre Ouellon, nouvelle représentante du ministère des Transports en remplacement de Mme Sophie Clotuche qui occupe dorénavant de nouvelles fonctions. Mme Ouellon relève de la Direction des parcs routiers et est responsable ministérielle du dossier villages-relais.	
2 – Lecture et adoption de l'ordre du jour	Un point d'information a été ajouté à l'ordre du jour - Espace Accueil	
3 – Points de suivi de la dernière rencontre (31 janvier 2013)	<p>A. Sondage d'appréciation du Guide de gestion RH :</p> <p>Un sommaire et les résultats complets du sondage sont remis aux membres. Il est souligné que les divers moyens de diffusion du guide utilisés n'ont pas permis de rejoindre le bassin potentiel de superviseurs en tourisme. De plus, la représentativité dans le cadre du sondage des régions aux JAAT 2012 fait état de 80 bureaux présents. Les membres retiennent que l'appréciation du guide est établie à 90 % selon les commentaires recueillis.</p> <p>Les résultats du sondage seront transmis au CQRHT pour son information.</p> <p>B. Tronc commun (prise de statistiques)</p> <p>Après avoir consulté les gestionnaires de lieux d'accueil et les représentants régionaux d'ATR, Tourisme Québec a retenu la proposition suivante qu'il soumet aux membres du CPLART :</p> <p>À compter du 30 mai 2013, la cueillette des données « Provenance du client » et « Nombre de personnes » sera obligatoire. Il appert que ces données sont déjà recueillies dans la majeure partie des lieux d'accueil touristique et donc ne devrait pas générer une charge de travail additionnelle. Une 3<sup>e</sup> donnée sera intégrée à la cueillette en 2014, soit le « Séjour au Québec » en termes de nuitée. Un lexique a été convenu afin de bien déterminer les définitions et fournir certains exemples pour faciliter l'interprétation, et ce, autant pour les utilisateurs de BRT que pour ceux qui recueillent leurs données à partir d'un système distinct.</p> <p>Un exercice de sensibilisation auprès des Directeurs d'ATR des régions n'utilisant pas BRT est souhaité. Toutefois, François Chevrier souligne qu'une bonne gestion des statistiques prévaut déjà dans ces régions. L'essentiel est de s'assurer de la transmission de données équivalentes au tronc commun déterminé. Il verra à assurer un suivi auprès des régions afin d'obtenir les statistiques telles que souhaitées.</p> <p>L'adaptation de BRT aux réalités des besoins de l'industrie est un projet</p>	<p>Lucie Gervais</p> <p>François Chevrier</p>

	<p>étudié. Il est proposé de tenir un atelier pratique lors des prochaines JAAT sur l'utilisation de BRT afin de démontrer l'importance de la saisie des données et des avantages que le gestionnaire peut en retirer. Le sujet sera soumis au Comité JAAT.</p> <p>Un avis relatif à la cueillette de statistiques sera diffusé à l'ensemble des gestionnaires de lieux d'accueil et de renseignements touristiques par le biais d'un article dans <a href="http://www.EspaceAccueil.com">www.EspaceAccueil.com</a> de même que par l'entremise des représentants régionaux d'ATR.</p> <p><b>C. Campagne réseau LART :</b></p> <p>Brigitte Hernando avise les membres qu'un sondage sera effectué cet été auprès de la clientèle touristique ne fréquentant pas les lieux d'accueil en vue d'une éventuelle campagne du réseau des LART au printemps 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiatives en région</li> </ul> <p>Un tableau des initiatives visant l'hospitalité dans les diverses régions du Québec est déposé par ATR associées du Québec aux membres. Ce document de même qu'une synthèse des dossiers Azimut seront transmis à la Direction des communications aux fins de sources pour la campagne du réseau des LART.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt des documents consultés pour l'éventuel sondage</li> </ul> <p>La liste des documents consultés à ce jour par la Direction des communications est remise aux membres. Un appel d'offres est en cours de réalisation pour déterminer la firme de sondage qui l'effectuera.</p> <p>François Chevrier souligne les délais encourus pour cerner la situation et le fait d'imposer le report de la campagne à 2014 déplaira aux régions. Mélanie Dubuc estime qu'il importe de signifier rapidement l'existence du réseau. Pour sa part, Lynda Mallette estime qu'il faut donner suite aux échanges recueillis aux World Cafés réalisés lors de deux éditions des JAAT.</p> <p>Brigitte Hernando rappelle que le rapport des réalisations de Tourisme Québec aux dernières JAAT faisait déjà mention du report et qu'il importe encore de bien cerner la situation de l'accueil afin de déterminer l'identité, le « lien » du réseau de manière à ce que le message soit porteur et en complémentarité avec l'image de marque de Tourisme Québec.</p> <p>Finalement, il est souligné que l'ensemble des propositions de campagne promotionnelles doivent être soumises au Conseil exécutif pour évaluation et approbation et que pour favoriser une réponse positive le dossier soumis doit être étoffé et appuyé d'éléments pertinents justifiant la tenue d'une campagne.</p> <p><b>D. Sondage Formation SPEX</b></p> <p>Brigitte Hernando informe les membres que Joëlle Neish est responsable de la formation SPEX en région. À ce jour, l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal a bénéficié de la formation. Les régions de Laval, Manicouagan et possiblement la Montérégie sont envisagées. De plus, un sondage sera effectué au cours de l'été 2013 afin de s'assurer que le SPEX répond aux réalités des lieux d'accueil touristique.</p> <p>Suzanne Asselin souligne la venue prochaine de deux représentants français, responsables de la gestion relation-client, des régions d'Aquitaine et du Limousin à Montréal pour une formation de deux jours à l'égard du SPEX, soit les 22 et 23 mai prochains. Cette initiative fait suite à la mission en France effectuée l'an dernier par Suzanne Asselin et Nicole Desrochers qui ont présenté les services de la DRTI et de la DAHT. Une fois la formation reçue, ces représentants transmettront la formation dans leurs régions. Une marque de reconnaissance pour l'expertise québécoise en matière d'accueil et de la qualité du service du réseau des LART.</p> <p>Il est souhaité qu'une complémentarité soit développée entre les différents moyens (SPEX, Client+, etc.) de formation des lieux d'accueil touristiques. Il est proposé d'intégrer un questionnaire à cet égard au sondage de manière à valider l'intérêt et, encore une fois, préciser les besoins de formation. La demande sera transmise à Joëlle Neish pour assurer le suivi.</p> <p><b>E. Mandats CQRHT</b></p> <p>Superviseurs en tourisme</p> <p>Le constat entourant l'annulation du groupe de 5 participants des Laurentides et de l'Outaouais en vue d'une certification Emerit de</p>	<p>Lucie Gervais</p> <p>Lucie Gervais</p> <p>Lucie Gervais</p> <p>Direction des communications</p> <p>Lucie Gervais</p>
--	--	---

	<p>superviseurs en tourisme soulève des interrogations quant aux difficultés à atteindre le nombre minimal de participants, soit de 8. Les discussions font état de la réalité des petites organisations dans divers domaines, d'une priorisation budgétaire, d'un manque de temps. Il est souligné que la volonté des régions est là, mais qu'il importe que l'offre réponde à un momentum dans l'année et requiert une mobilisation de temps moins grande. Il est suggéré de valider auprès du CQRHT si la formation peut s'offrir en webinaires et à raison de 3 x 3hres. Le suivi sera assuré.</p> <p>Finalement, il est proposé par Suzanne de valider ce qui est disponible dans chacune des directions de TQ en termes d'outils de formation qui pourrait être transmis au réseau.</p> <p>F. Guide d'accompagnement des gestionnaires de lieux d'accueil Le Guide d'accompagnement des gestionnaires de LART est remis aux membres et présenté par Martine Larose, rédactrice et collaboratrice à la conception visuelle. Le guide regroupe une mine d'informations pratiques et pertinentes.</p> <p>En plus de la version en ligne qui sera aussi disponible sur le site EspaceAccueil et le site institutionnel de TQ, le guide sera diffusé en versions papiers aux ATR associées du Québec et aux responsables régionaux d'ATR. Il est suggéré de publier un article dans le Tourisme Express également.</p> <p>De plus, Martine a revampé la page d'information sur le site de TQ à propos de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques pour le bénéfice des usagers; une mise à jour efficace et visuellement facilitante.</p>	<p>Brigitte Hernando/Suzanne Asselin</p> <p>Martine Larose</p>
<p><b>4 – JAAT</b></p>	<p>a) Bilan des JAAT 2012</p> <p>Le bilan lié aux échanges tenus lors des JAAT 2012 (plénière, conférences, ateliers) n'a pas été approuvé par les autorités ministérielles et n'a donc pu être déposé. Il est entendu que dès l'approbation obtenue, le bilan sera transmis aux membres, soit au plus tard au prochain comité.</p> <p>b) Appel de propositions – Logistique</p> <p>Brigitte Hernando informe les membres que l'appel d'offres est en processus d'approbation des autorités ministérielles.</p> <p>Dans le contexte du retard encouru depuis la fin de la précédente édition, François Chevrier demande si un tel processus de sélection est requis. Ayant participé antérieurement à la programmation des JAAT, il défend que des étapes importantes doivent être mises de l'avant rapidement. De manière à faciliter la réalisation de la présente édition et s'appuyant sur l'expertise acquise, il recommande que Tourisme Québec retienne les services de la firme Virtuoze. Le processus d'appel d'offres serait mis en place pour 2014 en toute transparence et dans un délai plus réaliste. La proposition est prise en considération.</p> <p>c) Comité JAAT 2013</p> <p>Brigitte Hernando énonce le mandat et la composition du Comité JAAT. Elle demande la participation de représentants du CPLART afin de contribuer à la programmation de l'édition 2013. André Rouleau signifie son intérêt et sa candidature est donc retenue. Lynda Mallette demeure disposée à collaborer au besoin, particulièrement à l'égard de références de conférenciers. Une convocation à la 1<sup>ère</sup> rencontre sera transmise sous peu.</p>	<p>Brigitte Hernando</p> <p>Brigitte Hernando</p> <p>Lucie Gervais</p>
<p><b>5 – Suivi de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques</b></p>	<p>a) Inspection des LART</p> <p>Pierre Dionne fait part de la rétroaction des responsables régionaux d'ATR à la proposition de modifications aux types d'inspections de Tourisme Québec.</p> <p>Inspection souhaitée dans le cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau lieu</li> <li>- Plainte répétitive</li> <li>- A la demande du responsable régional d'ATR</li> </ul>	

	<p>Recommandation</p> <p>Dans l'objectif d'une conformité du lieu, Tourisme Québec demeure imputable en ayant les moyens d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut quo pour le traitement des modifications et des plaintes</li> <li>- Maintien de la qualité.</li> </ul> <p>Modifications à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau formulaire d'accréditation</li> <li>- Période d'inspection aux deux ans</li> <li>- Transmission du rapport d'inspection au gestionnaire du lieu d'accueil et au responsable régional d'ATR.</li> </ul> <p>b) Panonceaux L'envoi des panonceaux modifiés ou renouvelés est planifié pour lundi le 29 avril 2013. Un suivi à ce sujet et en regard des nouveaux formulaires est prévu au prochain CPLART.</p> <p>c) Agrément des lieux d'accueil – état de situation</p> <p>Les bilans des écarts 2012-2013 par région sont remis aux membres. Un sommaire des principaux écarts depuis 2009 jusqu'au 31 mars 2013 sera transmis aux membres par courriel.</p> <p>Changements</p> <p>BAT Ham-Nord : fermé définitivement</p> <p>RIT St-Pamphile et RIT St-Prospère : demandes d'agrément reçues de l'ATR de Chaudière-Appalaches. Le Comité donne son approbation aux recommandations.</p> <p>BIT de St-Hilaire et BAT de Chambly : fermés – décision du gestionnaire le CLD Tourisme Vallée-du-Richelieu.</p> <p>BAT de Saint-Siméon : projet soumis antérieurement non retenu par Tourisme Charlevoix. La municipalité construira un nouveau bureau. Le BAT sera resitué près de l'Hôtel de ville pour le moment.</p> <p>BAT de Blanc Sablon : Avis d'intention reçu au cours de la rencontre du CPLART. Une demande d'autorisation d'affichage et d'agrément est à recevoir.</p> <p>Recommandation</p> <p>Une uniformisation des critères d'agrément des RIT quant à la structure visuelle est souhaitée. Une réflexion est à faire en regard du concept développé pour les villages-relais (dans le cadre des réflexions de la nouvelle stratégie d'accueil).</p>	<p>Martine Larose en collaboration avec la DAHT</p> <p>Martine Larose</p> <p>Lucie Gervais</p> <p>Brigitte Hernando</p>
<p><b>6 – Suivi de la mesure 23 du PDIT (stratégie d'accueil)</b></p>	<p>a) Présentation de l'étude sur l'accueil touristique au Québec réalisée par l'UQTR</p> <p>Document à être publié sur le site institutionnel mais en voie d'approbation finale par les autorités ministérielles. Le document sera transmis aux membres après approbation. Une présentation de l'étude est prévue aux CPLART et aux JAAT.</p> <p>En lien avec l'étude de l'UQTR, François Chevrier demande à connaître quand et comment se réalisera la Stratégie Accueil. Une implication aux groupes de travail mixtes, mis de l'avant pour d'autres stratégies du PDIT, est recommandée car l'accueil est implicitement lié aux actions à prévoir dans d'autres sphères d'activités. Des actions en ce sens sont encouragées par les membres.</p> <p>b) Suivi de la rencontre du comité de réflexion stratégique sur l'accueil au sein des ATR</p> <p>François Chevrier fait état des échanges survenus le 17 avril entre les représentants d'ATR lors de la rencontre du comité de réflexion stratégique sur l'accueil. Ils se préparent à être interpellés aux travaux entourant l'éventuelle stratégie accueil en étant présents, entre autres, aux réalités et aux enjeux d'ici et d'ailleurs. Une réflexion est amorcée quant au rôle du réseau des ATR. La base de la réflexion repose, en partie, sur l'objectif de croissance de 5 % des recettes par an et ses impacts, énoncé dans le PDIT. L'intention du comité de réflexion est de soumettre une proposition de schéma de l'accueil incluant une identification des acteurs, des défis et des enjeux, à la suite d'une consultation effectuée à l'interne à divers niveaux de responsabilités à la conférence des DG à la mi-septembre</p>	<p>Lucie Gervais</p> <p>Brigitte Hernando</p> <p>François Chevrier</p>

	<p>2013. Une validation à ce niveau est requise avant une diffusion aux membres du CPLART.</p> <p>François Chevrier réitère l'importance pour TQ de s'immiscer auprès des diverses stratégies élaborées afin d'influencer et d'associer la vision élargie de l'accueil aux décisions à venir</p>	Brigitte Hernando
<b>7 – Points d'information</b>	<p>a) Mesure 24 du PDIT (accueil aux aéroports)</p> <p>Suzanne Asselin informe les membres qu'une proposition d'un accueil numérisé évolutif et intégré est en voie de finalisation. Cette proposition ciblera, à priori, les aéroports de Montréal et de Québec.</p> <p>b) Mesure 26 du PDIT (villages-relais)</p> <p>Marie-Pierre Ouellon trace le portrait des accréditations accordées aux municipalités du Québec à ce jour à titre de villages-relais (VR). Elle fait état de 40 VR dont une douzaine de reconnaissances doivent être reconduites cette année. Une dizaine d'autres municipalités ont obtenu l'autorisation de procéder à la réalisation de leur plan d'affaires en vue d'une éventuelle accréditation.</p> <p>L'accessibilité aux établissements de services (commerces) est un des critères exigés à la Charte de qualité. Le MTQ a convenu une entente de vérification avec Kéroul pour l'inspection des commerces qui ont un an pour procéder aux ajustements souhaités. Les commerçants ne bénéficient d'aucun soutien financier pour effectuer les travaux.</p> <p>Avec la fermeture des haltes routières, la mise en valeur des routes et corridors protégés, la diminution de besoin de services d'accueil entre les tronçons des VR, François Chevrier souhaite qu'une réflexion quant aux rôles du réseau des VR et des LART soit entreprise afin de convenir d'un arrimage entre des situations réciproques.</p> <p>L'un des enjeux observé est le fait que la municipalité qui devient VR bénéficie d'un soutien financier du MTQ pour la préparation de sa candidature alors qu'un LART ne bénéficie d'aucune aide financière.</p> <p>La responsabilité du MTQ est avant tout à l'égard de la sécurité routière alors que les LART voient à l'information touristique.</p> <p>Une rencontre du Comité interministériel est souhaitée afin de convenir d'une harmonisation des mesures et des programmes. François Chevrier entend rencontrer la présidente de la Fédération des villages-relais, Mme Sylvie Bellerose, également.</p> <p>Point de suivi entre MTQ et TQ</p> <p>Marie-Pierre Ouellon informe les membres qu'une formation à l'accueil sera donnée aux commerçants par une stagiaire. Les ATR étant mandatées pour assurer la formation en accueil dans leur milieu, François Chevrier émet une réserve quant à l'intervention du MTQ à cet égard sur le même territoire.</p> <p>Les membres émettent leur préoccupation quant à la double occupation – non harmonieuse - du territoire.</p>	<p>Suzanne Asselin</p> <p>Marie-Pierre Ouellon</p>
<b>8 – Questions diverses</b>	<p>Espace Accueil</p> <p>Brigitte Hernando informe les membres de l'éventuelle fermeture du site <a href="http://www.EspaceAccueil.com">www.EspaceAccueil.com</a>. Cette décision survient dans un contexte de restrictions budgétaires et en tenant compte d'un constat d'une faible participation et/ou utilisation du site par les usagers malgré maintes tentatives de TQ à cet égard.</p> <p>Diverses options sont soumises aux membres en remplacement du présent site pour répondre aux besoins. En ce qui concerne les JAAT et Azimut, il est proposé de constituer une page spécifique sur le site institutionnel tel qu'initée pour les Assises du tourisme.</p> <p>Il est convenu qu'une proposition de TQ sera soumise aux membres et que le site <a href="http://www.EspaceAccueil.com">www.EspaceAccueil.com</a> demeurera opérationnel jusqu'à la confirmation des options choisies.</p>	Brigitte Hernando
<b>9 Prochaine rencontre</b>	La prochaine rencontre est fixée au jeudi <b>30 mai 2013</b> aux bureaux de TQ, en visioconférence, entre Montréal et Québec de <b>10h à 14h</b> .	TQ

## PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

COMITÉ PROVINCIAL DES LIEUX D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

Jeudi le 19 septembre 2013, de 10h à 14h

1255, rue Peel - Salle de visioconférence, 4<sup>e</sup> étage  
900, boul. René-Lévesque, bureau 300, Salle de visioconférence

---

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Points de suivi de la dernière rencontre (25 avril 2013)
4. JAAT
  - a) Bilan des JAAT 2012 (dépôt)
  - b) JAAT 2013 :
    - programmation
    - état d'avancement de l'événement
  - c) Prix Azimut
  - d) Sondage – Notoriété du réseau des lieux d'accueil et de renseignements touristiques
5. Suivi de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques
  - a) Agrément des lieux d'accueil – état de situation
6. Suivi de la mesure 23 du PDIT (stratégie d'accueil)
  - a) Présentation de l'étude sur l'accueil touristique au Québec réalisée par l'UQTR
7. Points d'information
  - a) Mesure 24 : proposition d'un modèle d'accueil aux aéroports
  - b) Mesure 26 : rencontre du Comité interministériel villages-relais
  - c) CQRHT : suivi formations préposés et superviseurs
8. Questions diverses
9. Prochaine rencontre

**Compte rendu de la réunion du  
Comité provincial des lieux d'accueil et de renseignements touristiques  
Tenue le jeudi 19 septembre 2013 de 10 h à 14 h entre Mtl et Québec**

Personnes présentes :	Mmes	Suzanne Asselin	TQ
		Mélanie Dubuc	FQOLT
		Lucie Gervais	TQ
		Brigitte Hernando	TQ
		Martine Larose	TQ
		Marie-Pierre Ouellon	MTQ
	MM	Normand Breton	Représentant des responsables régionaux
		François-G. Chevrier	ATR associées du Qc
		Pierre Dionne	ATR associées du Qc
		André Rouleau	ACLDQ
Personne absente :	Mme	Linda Mallette	FCCQ
Personne invitée :	M.	Martin-Philippe Côté	TQ

La réunion est animée par Brigitte Hernando.

Ordre du jour	Résumé des discussions/décisions	Responsable
1. Mot de bienvenue	Un tour de table est fait afin que tous les participants présents à la rencontre puissent s'identifier à Monsieur Martin-Philippe Côté, sous-ministre associé à l'accueil et à l'hébergement touristique, en poste depuis juillet 2013.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Deux points d'information ont été ajoutés à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colloque des offices de tourisme de France</li> <li>- Politique relative aux LART vs Stratégie (ce point sera traité en tout début de rencontre)</li> </ul>	
3. Stratégie Accueil et Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques	<p>Brigitte Hernando interpelle les membres quant à la mise en œuvre des travaux entourant la Stratégie Accueil et la révision de la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques. Quelle est leur position ?</p> <p>François Chevrier réfère aux travaux du Comité performance (Rapport Rozon) dans le lequel la relation avec le visiteur doit être favorisée et améliorée autant avant, pendant qu'après son séjour au Québec. À cet égard, tous les éléments d'interaction (approche marketing, l'accès à l'information, l'identitaire, le citoyen, les services de 1<sup>ère</sup> ligne, les lieux d'information touristique, les outils, les concepts (internet de séjour), la signalisation touristique, la signalétique, les médias sociaux) se doivent d'être conçus et adaptés en ce sens. Cela représente un défi de taille pour la destination de même qu'au niveau de sa performance. L'accueil doit être un élément distinctif et significatif. Dans ce contexte, un plan de match collectif doit être mis en place en regard de la gestion des lieux d'accueil et de renseignements touristiques. ATR associées recommande de reporter la révision de la Politique afin de mieux définir les attentes en matière d'accueil et d'établir un nouveau cadre de gestion en fonction de la Stratégie Accueil.</p> <p>Pour sa part, André Rouleau partage ce point de vue de statu quo afin d'obtenir une vision globale de l'accueil avant de procéder à la révision de la Politique.</p> <p>Selon lui, il importe de bien définir les rôles de chacun pour ainsi encourager la mobilisation et la concertation dans le réseau. En tenant compte de l'évolution des mandats des organisations, le rôle des lieux d'information touristique est appelé à changer. Une réflexion s'impose quant à l'apport et au rôle des lieux d'accueil et de renseignements touristiques. Qu'est-ce qu'on s'attend d'eux ?</p> <p>Suzanne Asselin estime qu'il n'y a pas lieu d'attendre de redéfinir les lieux d'accueil et de renseignements touristiques en fonction des missions respectives de chaque organisation. Il s'avérerait profitable d'identifier des pistes de solutions en impliquant des leaders sur le terrain dans le réseau.</p> <p>Dans le contexte où la réflexion entourant la stratégie d'accueil ne sera démarrée qu'en 2014, il est proposé de mettre sur pied un sous-comité au CPLART afin de revoir le fondement de la Politique et émettre un avis. Cet avis serait soumis aux autorités de TQ afin de nourrir le document de réflexion stratégique. Il est établi qu'une révision des catégories de lieux d'accueil ne peut être déterminée dans la stratégie d'accueil. Les réflexions porteront donc sur l'établissement d'un nouveau cadre normatif dans l'objectif d'une offre de services globale.</p>	

	<p>Marie-Pierre Ouellon signifie l'intérêt de son organisation à participer aux travaux du sous-comité car rejoint la volonté de mettre sur pied un comité interministériel de réflexion quant au positionnement du réseau des villages-relais dans la stratégie d'accueil en élaboration par Tourisme Québec.</p> <p>Les membres présents se montrent favorables à cette idée. François Chevrier, André Rouleau et Marie-Pierre Ouellon signifient leur intérêt à ce que leur organisation participe au sous-comité. Les représentants officiels au sous-comité restent à déterminer. Les membres doivent faire parvenir à Lucie Gervais les coordonnées des personnes retenues au plus tard dans la première semaine d'octobre. Une première rencontre du sous-comité est souhaitée après les JAAT et avant la période des Fêtes. Un suivi des travaux du sous-comité sera assuré au CPLART.</p>	Lucie Gervais
<p><b>4. Points de suivi de la dernière rencontre (25 avril 2013)</b></p>	<p>A. Formulaire d'évaluation : Un nouveau formulaire d'évaluation pour les lieux d'accueil et d'information touristique sera élaboré par Martine Larose, en collaboration avec l'équipe de Suzanne Asselin.</p> <p>B. Envoi des panonceaux L'envoi des panonceaux a été retardé en raison d'une priorisation de la mise à jour des fiches relatives aux lieux d'information touristique au GDI. L'expédition se fera après les JAAT.</p> <p>C. Publication de l'étude sur l'accueil touristique au Québec : L'étude produite par l'UQTR sera diffusée sur le site de Tourisme Québec après les JAAT.</p> <p>D. Comité de réflexion stratégique sur l'accueil au sein des ATR François Chevrier informe les membres que les travaux entourant leur réflexion stratégique se poursuivent. Les commentaires seront regroupés et rédigés afin de présenter une vision concertée de l'accueil qui vise le décloisonnement et l'identification des enjeux et défis que cela représente. Le comité stratégique se rencontrera le 30 octobre prochain. L'objectif de ce comité est de se préparer en vue d'une éventuelle participation aux travaux entourant la mise en place de la Stratégie de l'accueil.</p> <p>E. Formation à l'accueil (MTQ) Marie-Pierre Ouellon précise que l'initiative de formation destinée aux commerçants des villages-relais, dont elle a fait mention au précédent comité CPLART, sera mise en place en collaboration avec ATR associées du Québec et la Fédération des villages-relais du Québec de manière à assurer un bon arrimage et éviter les dédoublements d'intervention. Une rencontre à cet égard est prévue cet automne.</p> <p>Marie-Pierre Ouellon indique également que la Fédération des villages-relais procédera à sa planification stratégique la semaine prochaine. Elle souligne finalement que le réseau des lieux d'accueil et de renseignements touristiques est très bien perçu et même envié par le réseau des villages-relais.</p> <p>F. Espace Accueil Brigitte Hernando avise les membres présents que la réflexion entourant une nouvelle plateforme pour remplacer EspaceAccueil n'est pas complétée. Elle signifie qu'une option Extranet est étudiée de même qu'une page spécifique privée sur FaceBook. Il est souligné par certains membres que cette dernière possibilité risque d'être difficile à utiliser par certains utilisateurs du réseau qui ne peuvent consulter FaceBook durant les heures de travail. Ce point sera pris en considération dans la réflexion.</p>	<p>Martine Larose</p> <p>Martine Larose</p> <p>Brigitte Hernando</p> <p>François Chevrier</p> <p>Marie-Pierre Ouellon</p> <p>Brigitte Hernando</p>
<p><b>5. JAAT</b></p>	<p>A. Bilan des JAAT 2012 Les membres sont informés que le bilan a été transmis aux autorités de TQ et qu'il sera retenu aux fins de la réflexion entourant la stratégie d'accueil. Normand Breton fait part aux membres de sa satisfaction à cet égard et qu'il en informera les représentants régionaux.</p> <p>B. JAAT 2013 Une proposition de programmation est remise aux membres. Brigitte Hernando fait part des travaux du comité entourant l'élaboration de cette programmation et les nouveautés pour la 10<sup>ième</sup> édition dont la participation de l'auditoire à la détermination des gagnants des prix Azimut par catégorie. Le processus de votation reste à confirmer. Les membres recommandent que les noms des finalistes aux prix Azimut</p>	Brigitte Hernando

	<p>soient inscrits au programme. La recommandation est retenue.</p> <p>D'autre part, il est souhaité que l'annonce du sous-comité de travail à l'égard du cadre normatif soit faite lors du bilan des JAAT et qu'un avis soit également transmis sur Espace Accueil. Ces demandes seront prises en considération.</p> <p>Brigitte Hernando complète en informant les membres qu'un sondage visant la validation de la notoriété du réseau des lieux d'accueil et de renseignements touristiques par la clientèle touristique, principalement celle ne fréquentant pas les LART, sera effectuée d'ici le début d'octobre auprès de répondants du Québec. Les résultats seront transmis dans le cadre d'une conférence lors des JAAT.</p>	
<b>6. Suivi de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques</b>	<p>Agrément des lieux d'accueil – état de situation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BAT de Blanc-Sablon : réouverture</li> <li>• BAT de Buckingham et La Pêche : fermeture des deux bureaux</li> <li>• BAT du Vieux-Moulin à Sainte-Émélie-de-l'Énergie : fermeture du bureau</li> <li>• BIT de St-Pascal : relocalisation temporaire en raison de travaux d'aqueduc</li> <li>• BAT de Deschambault-Grondines : fermeture du bureau</li> <li>• BAT de la MRC de Portneuf : relocalisation à l'emplacement de l'ancien BAT de Deschambault-Grondines</li> <li>• BAT de Témiscouata-sur-le-Lac : relocalisation dans de nouveaux locaux en 2014</li> </ul>	Martine Larose
<b>7. Suivi de la mesure 23 du PDIT (stratégie d'accueil)</b>	<p>Présentation de l'étude sur l'accueil touristique au Québec réalisée par l'UQTR</p> <p>Brigitte Hernando transmet aux membres les grandes lignes de l'étude sur l'accueil touristique au Québec. Une présentation sera faite en ouverture des JAAT et un temps d'échange à l'égard de l'étude et des travaux à venir sera prévu. L'étude sera mise en ligne après les JAAT.</p> <p>Cette étude se veut être une amorce aux discussions et favoriser des pistes de réflexion. Les recommandations de l'étude seront discutées lors des travaux du comité de la stratégie d'accueil.</p>	Brigitte Hernando
<b>8. Points d'information</b>	<p>A. Mesure 24 du PDIT (accueil aux aéroports) Suzanne Asselin informe les membres que les travaux entourant la mesure 24 ne sont pas complétés. Une réflexion quant à l'évolution de l'accueil numérique se doit d'appuyer l'implantation éventuelle d'un service d'accueil aux aéroports. Il s'agit d'un défi de taille pour 2014. Elle souligne d'autre part que le dossier de l'hébergement illégal a monopolisé les travaux de la direction.</p> <p>B. Mesure 26 du PDIT (villages-relais) Marie-Pierre Ouellon informe les membres de la mise en place d'un comité interministériel (MAMROT/TQ/MTQ) à l'égard des villages-relais aux fins de réévaluation du programme des villages-relais par rapport aux enjeux de proximité de services, de la dévitalisation des régions, de la sécurité routière et du virage touristique souhaité. La démarche de composition de ce comité est en cours.</p> <p>De plus, la Fédération des villages-relais tiendra deux jours de planification stratégique au cours de la dernière semaine de septembre. Les orientations qui s'en dégageront alimenteront les réflexions du comité interministériel. Un sondage d'opinion auprès des membres de la Fédération est planifié. Les membres du CPLART souhaitent pouvoir prendre connaissance des résultats du sondage. Une demande à cet égard sera transmise à la Fédération.</p> <p>C. CQRHT Brigitte Hernando rappelle aux membres l'engagement du réseau lors des dernières JAAT à l'égard de la priorité accordée à la formation de son personnel. Force est toutefois de constater que les initiatives mises en place par le CQRHT avec la collaboration financière d'Emploi-Québec et de Tourisme Québec n'ont pas reçu l'engouement attendu. Tourisme Québec s'est entendu avec le CQRHT pour soumettre un sondage au sein du réseau afin de valider plus spécifiquement les attentes mais également les moyens actuellement mis en place pour assurer la</p>	<p>Suzanne Asselin</p> <p>Marie-Pierre Ouellon</p> <p>Brigitte Hernando</p>

	<p>formation du personnel.</p> <p>Une proposition de questionnaire est à recevoir du CQRHT. Une validation du contenu sera demandée aux membres du CPLART. L'objectif est d'inclure le sondage dans la trousse du participant aux JAAT. Le CQRHT devrait être présent aux JAAT pour ainsi répondre aux interrogations et récupérer les sondages. La représentante du CQRHT sera accompagnée de Joëlle Neish, responsable du SPEX à Tourisme Québec.</p>	
<b>9. Questions diverses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colloque des offices de tourisme de France</li> </ul> <p>Suzanne Asselin informe les membres qu'elle participera comme conférencière à titre de porte-parole en accueil, au Colloque des offices de tourisme de France à Pô. Le colloque se déroulera du 16 au 18 octobre 2013. Les principaux sujets prévus toucheront l'importance de l'humain en accueil et la rentabilisation des lieux d'accueil et de renseignements touristiques. Elle sensibilisera les participants au colloque à la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques de même qu'au réseau de formation que représentent les JAAT. Un compte rendu de ce colloque est souhaité par les membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative de la Société des Musées du Québec</li> </ul> <p>Normand Breton informe les membres de l'initiative de la Société des Musées du Québec qui identifie les 5 grands moments de l'accueil. Cette classification reprendrait les étapes du SPEX. Les membres sont invités à prendre connaissance de l'information sur le site de la Société des Musées du Québec.</p>	Suzanne Asselin
<b>10. Prochaine rencontre</b>	<p>La prochaine rencontre est prévue à la mi-décembre ou au début de janvier aux bureaux de TQ, en visioconférence, entre Montréal et Québec de <b>10h à 14h</b>. Une validation des disponibilités et une confirmation de la date retenue suivront.</p>	Danielle Jodoin

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

<b>COMITÉ</b>	<b>Groupe de travail sur le renouvellement de l'entente TQ-ATR</b>
<b>MANDAT</b>	Élaboration d'une nouvelle entente de partenariat TQ-ATR 2014-2017 concernant le soutien financier des associations touristiques (ATR)
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrick Dubé, Tourisme Québec</li> <li>• Louis Germain, Tourisme Québec</li> <li>• Marc Croteau, Tourisme Québec</li> <li>• François Côté, Tourisme Québec</li> <li>• François Chevrier, Associations Touristiques Régionales Associées du Québec</li> <li>• André Nolet, ATR Mauricie</li> <li>• Gilles Picard, Tourisme Outaouais</li> <li>• Pierre Laplante, Tourisme Bas-Saint-Laurent</li> <li>• Alain Larouche, ATR Cantons-de-l'Est</li> </ul>
<b>BUDGET DÉPENSÉ</b>	4 rencontres tenues aux bureaux de TQ à Québec en octobre, novembre, décembre 2013 et janvier 2014. Montant dépensé : 467 \$
<b>MONTANT VENTILÉ</b>	Traiteurs pour pause-café et repas lunch. Réunion 1 (113.10 \$), réunion 2 (177.00 \$), réunion 3 (163.90 \$) et réunion 4 (12.00 \$)
<b>RÉSULTATS ATTEINTS</b>	Un projet d'entente est en discussion avec les ATR.

Question **19**

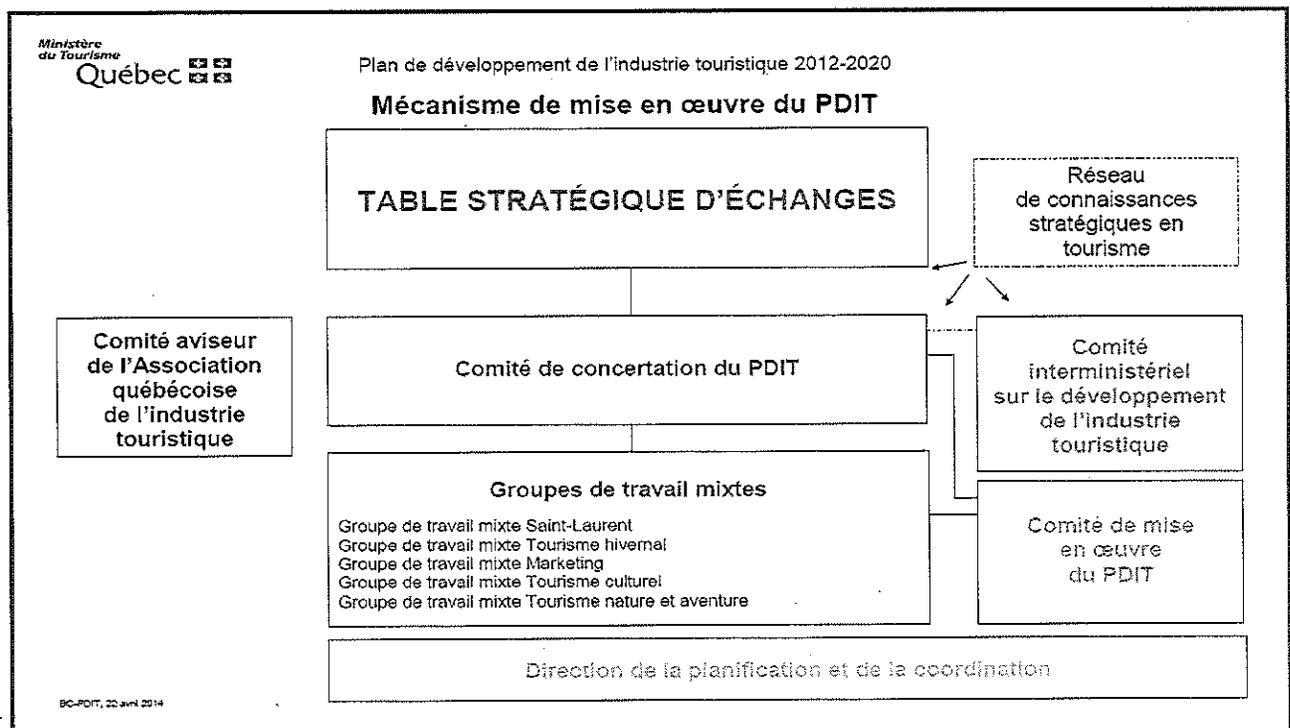
Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

Le plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT) a été élaboré et il est mis en œuvre en concertation avec l'industrie touristique québécoise, et en collaboration avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés.

Un mécanisme structuré permet un suivi rigoureux de la mise en œuvre du PDIT.



Des partenaires de l'industrie touristique québécoise participent aux rencontres :

- de la Table stratégique d'échanges
- du Comité de concertation du PDIT
- du Réseau de connaissances stratégiques en tourisme
- ainsi que des groupes de travail mixte (en 2013-2014 : Groupe de travail mixte Saint-Laurent touristique, Groupe de travail mixte Tourisme hivernal, Groupe de travail mixte Marketing)

RENCONTRES	Table stratégique d'échanges
MANDAT	Espace de concertation de haut niveau; les discussions portent sur les grandes orientations stratégiques en développement de l'offre touristique et en promotion
LISTE DES MEMBRES	Ministre responsable du Tourisme, présidence Membres du Cabinet du ministre responsable du Tourisme Président de l'Association québécoise de l'industrie touristique (AQIT) Président-directeur général d'ATR associées du Québec Président-directeur général de Tourisme Montréal Président de l'Office du tourisme de Québec Directeur général de la Société des Attractions touristiques du Québec (SATQ) et de Festivals et Événements Québec (FÉQ)

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

	Président du Comité aviseur de l'AQIT Représentants de Tourisme Québec Représentante d'Investissement Québec
<b>ORDRE DU JOUR</b>	Aucun
<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	Le ministre délégué au Tourisme n'a pas tenu de rencontre entre le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	Ne s'applique pas

<b>RENCONTRES</b>	<b>Comité de concertation du PDIT</b>
<b>MANDAT</b>	Espace de concertation; les discussions portent sur les orientations stratégiques en développement de l'offre touristique et en promotion, dans une perspective de développement régional et sectoriel
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	Sous-ministre associée au Tourisme, présidence Président-directeur général d'ATR associées du Québec Directeur général d'ATS Québec Directrice générale de l'Association québécoise de l'industrie touristique (AQIT) Représentants de Tourisme Québec En fonction des sujets abordés, des invités
<b>ORDRES DU JOUR</b>	Deux rencontres entre le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014  Ordre du jour du 11 juillet 2013 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 par Tourisme Québec puis par le Comité aviseur de l'AQIT</li> <li>• Futures stratégies sectorielles – Saint-Laurent touristique, Tourisme hivernal et marketing</li> </ul> Ordre du jour du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Futures stratégies sectorielles – Saint-Laurent touristique, Tourisme hivernal et marketing</li> <li>• Coffre à outils financiers – Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT), Fonds tourisme PME, Crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique</li> <li>• Forum Marketing</li> <li>• Suivi de la rencontre du Comité aviseur de l'AQIT d'octobre 2013</li> <li>• Planification de la prochaine rencontre de la Table stratégique d'échanges</li> </ul>
<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	Concertation avec l'industrie touristique québécoise sur la mise en œuvre du PDIT
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	Aucune dépense

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

RENCONTRES	Réseau de connaissances stratégiques en tourisme (RCST)
<b>MANDAT</b>	<p>Espace de concertation qui se concentre sur les besoins de l'industrie touristique québécoise en matière de connaissances stratégiques et de recherche. Plus spécifiquement, dans le cadre de la mise en œuvre du PDIT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• orienter les travaux de recherche vers la prise de décisions et l'intelligence de marchés</li> <li>• stimuler et faciliter l'arrimage des démarches de recherche des partenaires de l'industrie touristique québécoise</li> </ul>
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<p>Directeur des connaissances stratégiques en tourisme, présidence                      Directrice générale adjointe d'ATR associées du Québec                      Directeur Recherche et Analyse de FÉQ                      Représentant du Créneau Accord-Laurentides                      Directrice des statistiques sectorielles et du développement durable de l'Institut de la statistique du Québec                      Directeur des études de la Chaire en tourisme Transat de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)                      Professeur agrégé de la Chaire en tourisme Transat de l'UQAM                      Directrice générale de Québec maritime                      Analyste de l'Association québécoise de l'industrie touristique                      Gestionnaire de recherche de Tourisme Montréal                      Agent de recherche de l'Office du Tourisme de Québec                      Personnes-ressources de Tourisme Québec</p>
<b>ORDRES DU JOUR</b>	<p>Deux rencontres entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014</p> <p>Ordre du jour du 3 octobre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat du RCST</li> <li>• Points d'information</li> <li>• Identification des priorités du RCST</li> <li>• Projet de l'UQAM de diagnostic des connaissances et pratiques numériques des entreprises touristiques québécoises</li> </ul> <p>Ordre du jour du 11 décembre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation par FÉQ/SATQ des résultats préliminaires de l'Étude sur la validité des sondages téléphoniques comme mesure d'achalandage</li> <li>• Points d'information</li> <li>• État d'avancement des travaux des comités de travail – « Indicateurs de performance », « Baromètre touristique » et « Impact économique des grands événements »</li> <li>• Financement des activités de recherches</li> </ul>
<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	<p>En 2013-2014, le RCST s'est doté d'un plan d'action. Les travaux porteront essentiellement sur l'impact économique des grands festivals et événements touristiques, la performance dans les petites régions touristiques du Québec, les indicateurs de performance et une</p>

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

	nouvelle mesure de l'emploi touristique. De plus, les rencontres ont permis un échange d'information sur les actions de recherche des membres dans leur environnement de travail respectif.
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	Dépenses associées aux rencontres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 3 octobre 2013 : 153,10 \$</li> <li>• du 11 décembre 2013 : 304,24 \$</li> </ul>

<b>RENCONTRES</b>	<b>Groupe de travail mixte Saint-Laurent touristique</b>
<b>MANDAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour et valider un diagnostic servant d'assise à l'élaboration d'une proposition de stratégie d'ensemble de mise en valeur du Saint-Laurent touristique</li> <li>• Concevoir une proposition de stratégie d'ensemble de mise en valeur du Saint-Laurent touristique et proposer des modes d'intervention pour développer et organiser l'offre</li> <li>• Recommander les produits à fort potentiel et les mesures qui permettront d'atteindre les cibles du PDIT</li> <li>• Formuler des propositions à l'égard des conditions de réalisation de la future stratégie</li> </ul>
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<p>Coresponsables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent</li> <li>• Représentant des Agences réceptives et forfaitistes du Québec</li> <li>• Directeur général de la planification et du développement des stratégies, Tourisme Québec</li> </ul> <p>Membres, les directeurs généraux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme Îles de la Madeleine</li> <li>• Tourisme Montréal</li> <li>• Tourisme Côte-Nord-Manicouagan</li> <li>• Tourisme Montérégie</li> <li>• Tourisme Charlevoix</li> <li>• Tourisme Gaspésie</li> <li>• Office du Tourisme de Québec</li> <li>• Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec</li> <li>• Aventure écotourisme Québec</li> <li>• Société des musées du Québec</li> <li>• Association maritime du Québec</li> <li>• Association des croisières du Saint-Laurent</li> </ul> <p>Représentant de la SATQ du Québec</p> <p>Personnes-ressources de Tourisme Québec</p>
<b>ORDRES DU JOUR</b>	<p>Quatre rencontres entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014</p> <p>Ordre du jour du 11 avril 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étapes d'élaboration de la proposition de stratégie</li> <li>• Offre du Saint-Laurent touristique</li> </ul> <p>Ordre du jour du 13 juin 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic</li> </ul>

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forces, faiblesses, opportunités et menaces</li> <li>• Vision, objectifs et orientations</li> </ul> <p>Ordre du jour du 2 et 3 octobre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axes et mesures</li> </ul> <p>Ordre du jour du 12 décembre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de la Proposition de Stratégie d'ensemble de mise en valeur 2014-2020 et plan d'action 2014-2017</li> </ul>
<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	La proposition du Groupe de travail mixte Saint-Laurent touristique est l'assise de la <i>Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et plan d'action 2014-2017, Le Saint-Laurent, du fleuve à la mer, 4 000 km de découvertes</i> . Cette stratégie fut dévoilée le 27 février 2014. Elle est disponible sur le site Internet du MTO.
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	Dépenses associées aux rencontres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 11 avril 2013 : 1 027,00 \$</li> <li>• du 13 juin 2013 : 1 113,43 \$</li> <li>• des 2 et 3 octobre 2013 : 1 931,93 \$</li> <li>• du 12 décembre 2013 : 1 550,64 \$</li> </ul>

<b>RENCONTRES</b>	<b>Groupe de travail mixte Tourisme hivernal</b>
<b>MANDAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour et valider un diagnostic servant d'assise à l'élaboration d'une proposition de stratégie d'ensemble de mise en valeur du tourisme hivernal</li> <li>• Concevoir une proposition de stratégie d'ensemble de mise en valeur du tourisme hivernal et proposer des modes d'intervention pour développer et organiser l'offre</li> <li>• Recommander les produits à fort potentiel et les mesures qui permettront d'atteindre les cibles du PDIT</li> <li>• Formuler des propositions à l'égard des conditions de réalisation de la future stratégie</li> </ul>
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<p>Coresponsables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général de l'Office du Tourisme de Québec</li> <li>• Président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec</li> </ul> <p>Directeur général de la planification et du développement des stratégies, Tourisme Québec</p> <p>Membres, les directeurs généraux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme Cantons-de-l'Est</li> <li>• Tourisme Lanaudière</li> <li>• Tourisme Laurentides</li> <li>• Tourisme Gaspésie</li> <li>• Tourisme Chaudière-Appalaches</li> <li>• Fédération des clubs de motoneigistes du Québec</li> <li>• Aventure Écotourisme Québec</li> </ul>

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FEQ – SATQ</li> <li>• Hôtellerie Champêtre</li> </ul> <p>Représentant des Agences réceptives et forfaitistes du Québec Vice-président au marketing de la Société des établissements de plein air du Québec Personnes-ressources de Tourisme Québec</p>
<b>ORDRES DU JOUR</b>	<p>Quatre rencontres entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014</p> <p>Ordre du jour du 22 avril 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étapes d'élaboration de la proposition de stratégie</li> <li>• Offre du tourisme hivernal</li> </ul> <p>Ordre du jour du 21 juin 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic</li> <li>• Vision</li> <li>• Forces, faiblesses, opportunités et menaces</li> <li>• Enjeux, objectifs et orientations</li> </ul> <p>Ordre du jour du 9 octobre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axes et mesures</li> </ul> <p>Ordre du jour du 4 décembre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de la Proposition de Stratégie d'ensemble de mise en valeur 2014-2020 et plan d'action 2014-2017</li> </ul>
<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	<p>La proposition du Groupe de travail mixte Tourisme hivernal est l'assise de la <i>Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal 2014-2020 et plan d'action 2014-2017, L'hiver au Québec, une expérience variée, un plaisir unique</i>. Cette stratégie fut déposée sur le site Internet de Tourisme Québec le 18 mars 2014. Elle est disponible sur le site Internet du MTO.</p>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	<p>Dépenses associées aux rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 22 avril 2013 : 1 162,50 \$</li> <li>• du 21 juin 2013 : 271,83 \$</li> <li>• des 9 octobre 2013 : 1 008,28 \$</li> <li>• du 4 décembre 2013 : 1 590,64 \$</li> </ul>

<b>RENCONTRES</b>	<b>Groupe de travail mixte Marketing</b>
<b>MANDAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser et valider un diagnostic servant d'assise à l'élaboration d'une proposition de stratégie de marketing de Tourisme Québec</li> <li>• Formuler des recommandations dans le but d'élaborer une proposition de stratégie marketing de la destination vers les marchés porteurs qui devra : tenir compte des stratégies sectorielles, proposer des axes d'intervention et recommander des conditions de réalisation</li> </ul>
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<p>Coordonnateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général de la planification et du développement des</li> </ul>

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

	<p>stratégies, Tourisme Québec (TQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission au marketing, TQ</li> <li>• Directeur des connaissances stratégiques en tourisme, TQ</li> </ul> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président Marketing de Tourisme Montréal</li> <li>• Directeur de la section Communication et Publicité de l'Office du tourisme de Québec</li> <li>• Directrice Promotion et Marketing de Tourisme Mauricie</li> <li>• Directrice générale adjointe de Tourisme Cantons-de-l'Est</li> <li>• Directrice générale de Québec maritime</li> <li>• Directeur Marketing de la Fédération des pourvoiries du Québec</li> <li>• Directeur Marketing et Communications des Festivals et événements Québec</li> <li>• Chargé de projet senior de l'Association des stations de ski du Québec</li> <li>• Représentant des Agences réceptives et forfaitistes du Québec</li> </ul> <p>Personnes-ressources de Tourisme Québec</p>
<b>ORDRES DU JOUR</b>	<p>Quatre rencontres entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014 : 27 juin 2013, 23 octobre 2013, 24 janvier 2014 et 12 mars 2014</p> <p>L'élaboration de la proposition de stratégie Marketing du ministère du Tourisme étant en cours, les ordres du jour sont confidentiels.</p>
<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	<p>L'élaboration de la proposition de stratégie Marketing du ministère du Tourisme étant en cours, les procès-verbaux sont confidentiels.</p>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	<p>Dépenses associées aux rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 27 juin 2013 : 335,29 \$</li> <li>• du 23 octobre 2013 : 391,63 \$</li> <li>• du 24 janvier 2014 : 1 778,93 \$</li> <li>• du 12 mars 2014 : 477,25 \$</li> </ul>

<b>RENCONTRES</b>	<b>Comité organisateur des Assises du Tourisme</b>
<b>MANDAT</b>	Collaborer à la planification, la réalisation et l'évaluation des Assises du Tourisme
<b>LISTE DES MEMBRES</b>	<p>Directeur général de la planification et du développement des stratégies, TQ, présidence</p> <p>Président-directeur général d'ATR associées du Québec</p> <p>Directeur général d'ATS Québec</p> <p>Directrice générale de l'Association québécoise de l'industrie touristique</p> <p>Représentants de TQ</p>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<p>Deux rencontres entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014 : 6 décembre 2013 et 24 février 2014</p> <p>Préparation de l'édition 2014 – identification des objectifs, du thème, de conférenciers potentiels et des étapes d'organisation</p>

Question **19**

Liste des rencontres effectuées avec les partenaires de l'industrie touristique (comité, conseil, table sectorielle, etc.) en 2013-2014 :

- a) Liste des participants;
- b) Ordres du jour;
- c) Procès-verbaux;
- d) Ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère du Tourisme du Québec

Réponse :

<b>PROCÈS-VERBAUX (Résultats)</b>	Les Assises du Tourisme 2014 ont eu lieu le 13 mai 2014 à Laval. Sous le thème « Reconquérir le marché américain », elles ont réuni plus de 350 participants.
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>	Aucune dépense pour ces rencontres

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS<sup>1e</sup> OPPOSITION

## QUESTION 20

Copies de chacune des plus récentes entente-cadre avec les ATR. Copie de l'entente. Ventilation des sommes allouées depuis la mise en œuvre de cette entente-cadre :

- a) Nom de l'ATR avec qui le ministère a signé une entente particulière;
- b) Montant alloué dans le cadre de cette entente;
- c) Date de l'entente.

Question **20**

Copies de chacune des plus récentes entente-cadre avec les ATR. Copie de l'entente. Ventilation des sommes allouées depuis la mise en œuvre de cette entente-cadre :

- a) Nom de l'ATR avec qui le ministère a signé une entente particulière;
- b) Montant alloué dans le cadre de cette entente;
- c) Date de l'entente.

Réponse :

ATR	Entente 2011-2014 Versement Année
	2013-2014
Abitibi-Témiscamingue	408 063
Baie-James	346 419
Bas-Saint-Laurent	416 745
Cantons-de-l'Est	526 719
Centre-du-Québec	368 815
Charlevoix	428 466
Chaudières-Appalaches	418 559
Duplessis	370 730
Eeyou Istche	299 250
Gaspésie	422 533
Iles-de-la-Madeleine	346 419
Lanaudière	408 063
Laurentides	556 420
Laval	353 076
Manicouagan	382 885
Mauricie	425 427
Montérégie	416 745
Montréal	1 180 778
Nunavik	299 250
Outaouais	466 844
Québec	752 456
Saguenay-Lac-Saint-Jean	428 321

## PROTOCOLE D'ENTENTE

**ENTRE** : **LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME, AU LOISIR ET AU SPORT**, pour et au nom du gouvernement du Québec,

ci-après désigné « le Ministre »;

**ET** : **L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE CHARLEVOIX**, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège au 495, boulevard du Comporté, La Malbaie, G5A 1T8, représenté par monsieur Pierre Tremblay, président, dûment autorisé par résolution du Conseil d'administration, dont copie est ci-annexée,

ci-après désignée « l'ATR ».

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### 1. OBJET

Le présent protocole a pour objet de déterminer les dates et les modalités de versement, par le Ministre à l'ATR, de la taxe spécifique sur l'hébergement perçue dans la région touristique de Charlevoix ainsi que les responsabilités des parties relatives à cette taxe.

### 2. OBLIGATIONS DU MINISTRE

- 2.1 Le Ministre remet sur une base trimestrielle à l'ATR les sommes qui lui sont versées par le Ministre du Revenu du Québec à titre de taxe spécifique sur l'hébergement pour la région touristique de Charlevoix.
- 2.2 Les versements du Ministre se feront en septembre, décembre, mars et juin de chaque année. Le montant de ces versements correspond aux sommes perçues par le Ministre du Revenu du Québec (déduction faite des frais de perception) pour les trimestres débutant en avril, juillet, octobre et janvier de chaque année.

### 3. OBLIGATIONS DE L'ATR

- 3.1 L'ATR s'engage à :
  - a) remettre au Ministre un premier plan d'action intérimaire en relation avec les revenus provenant de la taxe spécifique sur l'hébergement pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2001 et, pour la période subséquente, d'intégrer les données à son plan d'action annuel à être produit le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année;
  - b) tenir une réunion de concertation avec le Ministre afin d'en arriver à une complémentarité et une cohésion des efforts, au plus tard un mois après le dépôt du plan d'action. De plus, tenir des réunions régulières avec le Ministre afin d'harmoniser les projets promotionnels et publicitaires avant leur mise en œuvre;

INITIALER ICI	
Ministère	A.T.R.C.
R.L.	P.T.

- c) transmettre au Ministre un rapport prévisionnel des revenus et dépenses en relation avec le plan d'action au plus tard le 30 septembre de chaque année;
  - d) transmettre au Ministre, dans les quatre mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, un rapport financier vérifié par un comptable et comprenant son bilan, son compte de revenus et dépenses ainsi qu'un état détaillé de l'utilisation des montants remis par le Ministre en vertu de l'article 2;
  - e) assurer, dans toute campagne publicitaire et tout document promotionnel, l'identification du Québec et reproduire la signature officielle de Tourisme Québec.
- 3.2 L'ATR doit allouer, à des actions visant la promotion et la publicité de la région touristique de Charlevoix, un minimum de 50 % du budget constitué à partir de la taxe spécifique sur l'hébergement.
- 3.3 L'ATR peut allouer, à titre de crédits marketing à l'intention des détenteurs de permis d'hébergement membres de l'ATR, un maximum de 20% du budget constitué à partir de la taxe spécifique sur l'hébergement et ceci, au prorata du nombre de chambres de chacun.
- 3.4 L'ATR peut allouer, à des actions visant à soutenir la promotion des événements touristiques de son territoire, un maximum de 15 % du budget constitué à partir de la taxe spécifique sur l'hébergement selon les priorités identifiées par le conseil d'administration de l'ATR.
- 3.5 L'ATR peut allouer, au soutien administratif du plan d'action annuel, incluant les contrats et les achats de services professionnels directement liés au soutien administratif, un maximum de 5 % du budget constitué à partir de la taxe spécifique sur l'hébergement.
- 3.6 L'ATR peut allouer, sur résolution de son conseil d'administration, à la conclusion d'une entente spécifique sur le développement de l'offre touristique, un maximum de 25 % du budget constitué à partir de la taxe spécifique sur l'hébergement. Le soutien aux événements touristiques prévu à l'article 3.4 devra être intégré à l'entente spécifique.

#### 4. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Aux fins de l'application du présent protocole y compris pour toute approbation qui est requise, les parties désignent comme représentants : pour le Ministre, monsieur Michel Stewart et pour l'ATR monsieur Éric Fournier. Les coordonnées des représentants sont celles apparaissant à l'article 7 du présent protocole.

#### 5. VÉRIFICATION

L'utilisation des sommes découlant de l'exécution du présent protocole est sujette à vérification par le Contrôleur des finances qui, à cette fin, a tous les pouvoirs prévus à la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), modifiée par le chapitre 40 des lois de 1999, dont celui de prendre connaissance et de faire un examen de tous les registres et documents qu'il juge utiles à cette vérification.

INITIALER ICI	
Ministère	A.T.R.C.
R.L.	P.T.

## 6. RÉSILIATION

Le Ministre se réserve le droit de résilier le présent protocole pour l'un des motifs suivants :

- 6.1 l'ATR cesse ses activités;
- 6.2 l'ATR fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu des présentes;
- 6.3 l'ATR se désiste de son adhésion à l'application du programme de la taxe spécifique sur l'hébergement dans sa région.

Dans les cas prévus aux articles 6.1 et 6.3, le présent protocole sera résilié dans les six mois de la réception par le Ministre d'une résolution de l'ATR à cet effet.

Dans le cas prévu à l'article 6.2, le Ministre doit transmettre un avis écrit de résiliation à l'ATR énonçant le cas de défaut. Si l'ATR ne remédie pas au défaut énoncé dans le délai prescrit dans l'avis, qui doit être d'au moins trente jours, le présent protocole sera résilié à compter de la date spécifiée dans cet avis.

## 7. COMMUNICATIONS

Les communications, devant être transmises en vertu du présent protocole pour être valides et lier les parties, doivent être données par écrit et être remises en mains propres, ou transmises par télégramme, télécopieur, télex, messenger ou par poste ordinaire ou poste recommandée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après :

Le Ministre :

Monsieur Michel Stewart  
Directeur général  
Direction générale des régions et des  
produits touristiques  
900, boul. René-Lévesque Est  
Bureau 400  
Québec (Québec) G1R 2V5  
Téléphone : (418) 643-2448  
Télécopieur : (418) 643-0549

L'ATR :

Monsieur Éric Fournier  
Directeur  
Association touristique régionale de  
Charlevoix  
495, boul. du Comporté  
La Malbaie (Québec)  
Téléphone : (418) 665-4454  
Télécopie : (418) 665-3811

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

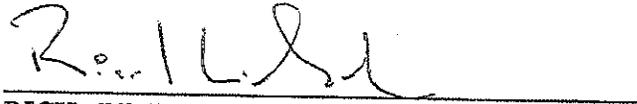
INITIALER ICI	
Ministère	A.T.R.C.
R.L.	P.D.

8. DURÉE

Le présent protocole entre en vigueur à la date de sa dernière signature et expire le 31 mars 2002, date à laquelle le contenu du présent sera intégré à l'entente de partenariat à intervenir entre le Ministre et l'ATR.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DOUBLE ORIGINAL, À QUÉBEC.

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME, AU LOISIR ET AU SPORT

  
RICHARD LEGENDRE

12/11/01  
Date

L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE CHARLEVOIX

Par :   
Pierre Tremblay  
Président

10-11/01  
Date

APPROUVÉ

avocat
01-10-05
date

R.L. P.t.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 21**

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2013-2014 par la Société du Palais des congrès de Montréal, en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Renseignements particuliers

Étude des crédits 2014-2015

Question 21

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2013-2014 par la Société du Palais des congrès de Montréal, en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

Réponse :

MONTANT	DATE D'OCTROI	BÉNÉFICIAIRE	RAISON
19 687,50 \$	28-03-2014	Kinessor	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
21 000,00 \$	23-10-2013	François des Rosiers	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
21 000,00 \$	08-10-2013	BDO Canada	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
21 743 86 \$	28-10-2013	Raymond Chabot Grant Thornton	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
22 207,50 \$	04-04-2013	JPR Conseils CS	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
23 205,00 \$	18-10-2013	Groupe TBM Inc.	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
23 680,00 \$	06-03-2014	Le Groupe S.M. International	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
24 480,00 \$	15-10-2013	Services Conseils Matisse	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
24 500,00 \$	08-07-2014	CDT Consulting	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
24 500,00 \$	22-11-2013	Legico CHP	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
24 780,00 \$	22-05-2013	Technologies Métafore Inc.	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
24 880,56 \$	18-10-2013	Arsenal Media	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
24 885,00 \$	09-07-2013	JPR Conseils CS	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
25 000,00 \$	25-04-2013	Les Investisseurs du 296 Inc.	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
25 000,00 \$	11-04-2013	Éric R. Dadoun	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
30 000,00 \$	11-04-2013	Homco Realty Fund	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
38 029,86 \$	13-06-2013	Réseau Bureautique	Homogénéité avec le mobilier existant, réusiné à moindre coût.

## Question 21

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2013-2014 par la Société du Palais des congrès de Montréal, en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

Réponse :

MONTANT	DATE D'OCTROI	BÉNÉFICIAIRE	RAISON
1 600,00 \$	24-10-2013	SGM Agence	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
2 323,27 \$	03-03-2014	Aedifica	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
2 608 08 \$	21-02-2014	GardaWorld	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
3 000,00 \$	19-12-2013	Arsenal Media	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
3 608,45 \$	24-10-2013	Aedifica	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
6 000,00 \$	04-04-2013	Médialliance	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
6 000,00 \$	15-05-2013	Société immobilière Ahern	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
6 900,00 \$	16-05-2013	Implantech	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
7 495,65 \$	09-10-2013	Aedifica	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
8 593,00 \$	08-11-2013	Groupe IBI/DAA	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
8 731,20 \$	22-08-2013	RED 7	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
8 950,00 \$	07-03-2014	Acquiro System Inc.	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
9 400,00 \$	08-11-2013	CIMA urbanistes	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
11 000,00 \$	31-05-2013	Aedifica	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
11 100,00 \$	03-10-2013	Hugo Hamel	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
13 275,00 \$	22-05-2013	Groupe Altus	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
15 000,00 \$	06-05-2013	Club Mansfield	Services techniques sous le seuil de 100 000 \$
15 300,00 \$	09-05-2013	SG Marketing	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
19 000,00 \$	24-10-2013	Bouthillette Parizeau	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
19 000,00 \$	30-10-2013	Les Réalisations Conceptum	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$
19 500,00 \$	11-11-2013	SecurEcom	Services professionnels sous le seuil de 100 000 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 22**

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2013-2014 par la Société du Centre des congrès de Québec, en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

Question **22**

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2013-2014 par la Société du Centre des congrès de Québec, en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

## Réponse :

Ass. des profess. en exposition du QC	2013-04-05	1 250,00 \$	Gré à Gré
Les Éditions EJS inc.	2013-04-16	2 450,00 \$	Gré à Gré
Multiview inc.	2013-05-09	400,89 \$	Gré à Gré
Groupe Pages Jaunes	2013-05-16	2 389,20 \$	Gré à Gré
Université Laval	2013-06-12	2 650,00 \$	Gré à Gré
Publications Anchor-Harper inc.	2013-08-22	178,30 \$	Gré à Gré
Journal de Québec	2013-06-03	2 000,00 \$	Gré à Gré
Le Soleil	2013-10-02	4 700,00 \$	Gré à Gré
Journal Chefs d'entreprises	2013-10-02	1 850,00 \$	Gré à Gré
Journal de Montréal	2013-10-07	6 500,00 \$	Gré à Gré
Naylor Canada inc.	2013-11-01	4 059,00 \$	Gré à Gré
Meet and Travel Mag	2013-11-06	5 498,60 \$	Gré à Gré
MediaEdge Publishing inc.	2013-11-06	10 200,00 \$	Gré à Gré
Trade Show Executive	2013-11-06	3 521,92 \$	Gré à Gré
Ignite Magazine	2013-11-07	14 958,00 \$	Gré à Gré
Les Éditions Gesca	2013-11-07	10 000,00 \$	Gré à Gré
Business Information Group	2013-11-08	7 300,00 \$	Gré à Gré
Bright Business Media	2013-11-15	11 683,85 \$	Gré à Gré
Université Laval	2013-11-20	2 650,00 \$	Gré à Gré
ICCA The International Meetings Ass.	2013-12-09	6 008,28 \$	Gré à Gré
CAT - Conference and Travel Publications	2013-12-19	6 055,60 \$	Gré à Gré
Transcontinental Médias	2014-01-13	5 085,00 \$	Gré à Gré
MediaEdge Publishing inc.	2014-01-24	3 400,00 \$	Gré à Gré
Journal Chefs d'entreprises	2014-02-21	2 000,00 \$	Gré à Gré
Journal de Québec	2014-02-27	2 006,00 \$	Gré à Gré
Linkedin	2014-02-27	1 540,00 \$	Gré à Gré
Multiview inc.	2014-03-10	395,00 \$	Gré à Gré
MediaEdge Publishing inc.	2014-03-10	3 400,00 \$	Gré à Gré
La Presse	2014-03-12	7 793,00 \$	Gré à Gré

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 23**

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2013-2014 par la Régie des installations olympiques (RIO), en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

## RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers de la 1<sup>ère</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013Question **23**

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2012-2013 par la Régie des installations olympiques (RIO), en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

Réponse :

Contrats octroyés sans appel d'offres (de gré à gré)

No de contrat	Fournisseur	Mandat	Type	Montant (\$)
R224971	4303814 Canada inc.	Responsable programmation Esplanade	SP	75 000,00
R225505	AGPI-Ass. Gest. de Parcs immobiliers	Support conseil en gestion de l'énergie à la Régie	SP	24 999,00
O101747	Banque Nationale du Canada	Services bancaires	SA	52 500,00
R224347	Centre de services de paie CGI Inc	Services de traitement de la paie des employés	SP	37 250,00
O101710	COGECO Diffusion Inc	Placements médias pour la campagne 2013 afin de promouvoir activités l'Esplanade	SP	49 500,00
R225095	Conservus	Renouvellement diffusion publicitaire	SP	1 550,00
R225340	Desjean	Production de photos pour visuels	SP	12 475,00
O101800	Éclairage Pulic / 9062-0477 Québec inc.	Services professionnels de design /plans & devis éclairage diadème de la Tour	SP	76 010,00
R225031	FK13 Productions	Animation du Père Noël - clientèle Esplanade	SP	6 235,00
R225044	Groupe E.S.T.	Structure pour glissade	C	41 400,00
R224288	IBM Canada Ltd-M2108	Entretien des équipements IBM	SA	11 083,68
R225004	LeProhon inc.	Location tapis réfrigéré	A	124 924,00
R224969	Manon McHugh	Responsable de la programmation Esplanade	SP	75 000,00
R224957	Marie-Andrée Johnson	Service de coordonnatrice Esplanade	SP	46 800,00
R225642	Ministère de la Culture et des Communications	Programme intégration des arts (dossier INS Québec)	SP	30 142,21
F000984	Panache Studios	Production vidéo - inauguration éclairage Tour	SP	3 900,00
R225330	Panache Studios	Tournage vidéo - espaces locatifs	SP	19 000,00
F000813	PGPR, relations publiques	Conseil stratégique Comité conseil sur l'avenir du Parc olympique	SP	10 000,00

## RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers de la 1<sup>ère</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

**Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013**

**Q**uestion **23**

Identification de tous les contrats octroyés sans appel d'offres en 2012-2013 par la Régie des installations olympiques (RIO), en indiquant le montant de chacun des contrats, la date d'octroi, le bénéficiaire et la justification du mode d'octroi.

**R**éponse :

No de contrat	Fournisseur	Mandat	Type	Montant (\$)
R225695	Préva-garde Construction	Service d'un agent de sécurité sur les sites de construction	SA	66 250,00
F000790	PROLUDIK inc.	Location de jeux gonflables Esplanade	A	970,00
F000844	PUBLICITÉ Sauvage	Distribution de dépliants pour la programmation d'hiver de l'Esplanade	SP	3 175,00
R225089	PUR FX	Services professionnels de feux d'artifices	SP	20 000,00
F001075	Quebecor Média Affichage	Campagne publicitaire - faces d'abribus incluant frais de production	SP	59 760,00
R225761	Secor Conseil inc.	Honoraires pour une étude de pré faisabilité pour un complexe cinématographique	SP	55 000,00
R225010	Secor Conseil inc.	Étude sur la contribution du PO au dynamisme de Montréal	SP	42 100,00
O101587	Société de contrôle Johnson ltée	Entretien des refroidisseurs York de la centrale thermique	SA	85 000,00
R224961	Solpro inc.	Montage / démontage et effaçage de la surface de jeu Polyprod- Football 18/11	SA	49 912,30
O101784	Soverdi	Services d'architecte paysagiste pour l'Esplanade	SA	49 999,00
R225155	Steve Côté	Honoraire de planification événements	SP	40 000,00
O101760	Structour Inc	Sécurisation des tours d'eau no 1 et 2	C	250 000,00
R225172	Tourisme Montréal	Campagne marketing pour le Parc olympique	SP	67 770,40

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 24**

Copies des rapports financiers de la RIO pour les années 2013-2014 ainsi que les 3 années précédentes.

Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013

---

Question **24**

Copies des rapports financiers de la RIO pour les années 2013-2014 ainsi que les 3 années précédentes.

---

Réponse :

Les rapports financiers sont inclus dans le Rapport annuel 2013 de la Régie des installations olympiques disponible sur internet <http://parcolympique.qc.ca/le-parc-olympique/notre-organisme/rapports-annuels/>

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 25**

Précisez les frais juridiques encourus par la RIO en 2013-2014 et pour les 2 années précédentes.

# RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers de la 1<sup>ière</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013

Question **25**

Précisez les frais juridiques encourus par la RIO en 2012-2013 et pour les 2 années précédentes.

Réponse :

<b>Présidence et direction générale</b>	Développement durable (Audit)	20 964 \$
<b>Affaires juridiques et corporatives</b>	Honoraires juridiques pour assister le service du Contentieux dans divers dossiers	150 182 \$
	Dossier - Cinéma Famous Players	37 136 \$
	Dossier - Complexe Saputo	21 401 \$
<b>Direction Capital humain</b>	Honoraires juridiques en relations de travail, opinions et arbitrage – Dossiers de ressources humaines	94 067 \$

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 26**

Investissements, depuis 2008-2009, pour l'entretien et la rénovation de chaque installation du Parc olympique de Montréal. Prévisions pour 2014-2015.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers de la 1<sup>ère</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013

Question **26**

Investissements, depuis 2008-2009, pour l'entretien et la rénovation de chaque installation du Parc olympique de Montréal. Prévisions pour 2014-2015.

Réponse :

Investissements en entretien et rénovation par site (note 1)

	Général	Stade	Centre Sportif	Aires Extérieures	Tour	Total
<b>2004-2005</b>						
Entretien	3 611 859	3 694 308	644 236	1 213 464	379 793	9 543 660
Rénovation		3 700 963	1 775 869	-	133 017	5 609 849
<b>Total</b>	<b>3 611 859</b>	<b>7 395 271</b>	<b>2 420 105</b>	<b>1 213 464</b>	<b>512 810</b>	<b>15 153 509</b>

<b>2005-2006</b>						
Entretien	3 754 177	3 580 772	1 163 005	1 467 413	601 504	10 566 870
Rénovation	-	9 420 357	8 196	2 271 604	140 071	11 840 228
<b>Total</b>	<b>3 754 177</b>	<b>13 001 129</b>	<b>1 171 201</b>	<b>3 739 017</b>	<b>741 575</b>	<b>22 407 098</b>

<b>2006-2007</b>						
Entretien	3 761 504	3 399 760	698 696	1 553 236	461 397	9 874 592
Rénovation	-	4 677 996	96 420	1 065 404	21 456	5 861 276
<b>Total</b>	<b>3 761 504</b>	<b>8 077 756</b>	<b>795 116</b>	<b>2 618 640</b>	<b>482 853</b>	<b>15 735 868</b>

<b>2007-2008</b>						
Entretien	3 553 828	2 746 361	782 082	1 746 367	707 296	9 535 935
Rénovation	-	2 984 805	166 329	2 748 585	635 501	6 535 220
<b>Total</b>	<b>3 553 828</b>	<b>5 731 166</b>	<b>948 411</b>	<b>4 494 952</b>	<b>1 342 797</b>	<b>16 071 155</b>

<b>2008-2009</b>						
Entretien	3 949 178	2 573 290	791 484	1 368 990	429 492	9 112 434
Rénovation	-	2 510 195	494 891	4 332 894	96 827	7 434 807
<b>Total</b>	<b>3 949 178</b>	<b>5 083 485</b>	<b>1 286 375</b>	<b>5 701 884</b>	<b>526 319</b>	<b>16 547 241</b>

<b>2009-2010</b>						
Entretien	4 126 719	3 460 361	768 082	1 261 627	413 169	10 029 959
Rénovation	-	2 581 658	342 381	2 261 155	1 018 469	6 203 663
<b>Total</b>	<b>4 126 719</b>	<b>6 042 019</b>	<b>1 110 463</b>	<b>3 522 782</b>	<b>1 431 638</b>	<b>16 233 622</b>

<b>2010-2011</b>						
Entretien	4 208 860	2 930 555	933 885	1 495 667	354 122	9 923 087
Rénovation	406 981	2 631 898	1 474 531	921 400	42 455	5 477 265
<b>Total</b>	<b>4 615 841</b>	<b>5 562 453</b>	<b>2 408 416</b>	<b>2 417 067</b>	<b>396 577</b>	<b>15 400 352</b>

# RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers de la 1<sup>ère</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

## Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013

Question **26**

Investissements, depuis 2008-2009, pour l'entretien et la rénovation de chaque installation du Parc olympique de Montréal. Prévisions pour 2014-2015.

Réponse :

	Général	Stade	Centre Sportif	Aires Extérieures	Tour	Total
<b>2011-2012 (note 2)</b>						
Entretien	3 953 425	2 918 107	764 843	1 331 407	320 358	9 288 143
Rénovation	427 950	2 085 812	1 211 238	4 241 925	551 586	8 518 511
<b>Total</b>	<b>4 381 375</b>	<b>5 003 919</b>	<b>1 976 081</b>	<b>5 573 332</b>	<b>871 944</b>	<b>17 806 654</b>

<b>2012-2013 (note 3)</b>						
Entretien	4 848 104	3 133 989	606 770	1 183 885	405 743	10 178 491
Rénovation	123 072	1 732 315	13 949 242	4 676 285	974 532	21 455 446
<b>Total</b>	<b>4 971 176</b>	<b>4 866 304</b>	<b>14 556 012</b>	<b>5 860 170</b>	<b>1 380 275</b>	<b>31 633 937</b>

<b>Prévisions 2013-2014 (note 4)</b>						
Entretien	7 361 648	1 709 196	33 005	1 134 356	54 500	10 292 705
Rénovation	1 000 000	5 500 000	23 200 000	21 089 000	300 000	51 089 000
<b>Total</b>	<b>8 361 648</b>	<b>7 209 196</b>	<b>23 233 005</b>	<b>22 223 356</b>	<b>354 500</b>	<b>61 381 705</b>

<b>Total cumulatif – Entretien</b>	<b>39 517 443</b>	<b>26 452 391</b>	<b>6 541 852</b>	<b>12 542 948</b>	<b>3 747 581</b>	<b>98 345 876</b>
<b>Total cumulatif – Rénovation</b>	<b>1 958 003</b>	<b>34 125 036</b>	<b>40 943 228</b>	<b>43 608 252</b>	<b>3 780 897</b>	<b>130 025 265</b>
<b>Grand Total cumulatif</b>	<b>41 475 446</b>	<b>60 577 427</b>	<b>47 485 080</b>	<b>56 151 200</b>	<b>7 528 478</b>	<b>228 371 141</b>

### Notes

- 1) Les dépenses d'entretien ne sont pas capitalisées tandis que les dépenses de rénovations correspondent aux coûts capitalisables.

Les sommes excluent les dépenses d'énergie et d'amortissement et les projets aux surplus réservés.

- 2) Les coûts relatifs à l'effondrement de la dalle de stationnement sont exclus (4,6 M\$ en 2012 et 2,1M\$ en 2013).

- 3) Les coûts relatifs à l'entretien spécifique de la toiture ont été de 51 k\$ en 2009, 130 k\$ en 2010, 156 k\$ en 2011, 190 k\$ en 2012 et 415 k\$ en 2013.

Le budget prévu pour 2014 est de 464 k\$.

- 4) Les prévisions d'entretien correspondent au budget original.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 27**

Frais encourus relativement à la mise en place de l'Institut national du sport en 2013-2014 et pour les années précédentes.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Renseignements particuliers de la 1<sup>ère</sup> Opposition

Étude des crédits 2014-2015

Pour l'exercice financier de la Régie des installations olympiques  
du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013

---

Question **27**

Frais encourus relativement à la mise en place de l'Institut national du sport en 2013-2014 et pour les années précédentes.

---

Réponse :

Institut national du sport

	2012-2013 (2)	2011-2012 (\$)	2010-2011 (\$)
<b>Total</b>	<b>12 413 144</b>	<b>877 141</b>	<b>1 071 558</b>

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 28**

Ventilation des compressions budgétaires pour 2013-2014 et pour les 3 années précédentes, et fournir les prévisions pour 2014-2015.

Question **28**

Ventilation des compressions budgétaires pour 2013-2014 et pour les 3 années précédentes, et fournir les prévisions pour 2014-2015.

---

Réponse :

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 29**

Nombre d'interventions des inspecteurs concernant l'hébergement illégal pour l'année 2013-2014 et pour les 3 années précédentes. Description du statut de ces interventions et du suivi effectué

**Q**uestion **29**

Nombre d'interventions des inspecteurs concernant l'hébergement illégal pour l'année 2013-2014 et pour les 3 années précédentes. Description du statut de ces interventions et du suivi effectué.

**R**éponse :

Les 525 dossiers de dépistage effectués en 2013-2014 ont généré un total de 1319 interventions de la part des inspecteurs.

INTERVENTIONS	
Suivi effectué	TOTAL
Vérification de conformité	525
1er avis envoyé et autres communications	595
2ème avis envoyé	57
Dernier avis envoyé	62
Visite	80
Rapport d'infraction	0

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION

## QUESTION 30

Crédits affectés à l'accueil touristique au Québec en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes, préciser :  
le nombre de points de service et leur localisation;

- a) les fournisseurs de ces points de service avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
- b) copie des rapports fournis au ministère du Tourisme par ces fournisseurs;
- c) le nombre de personnes y œuvrant;
- d) les services offerts;
- e) le nombre de visiteurs accueillis.

Crédits affectés à l'accueil touristique au Québec en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes, préciser :

Question **30**

- a) le nombre de points de service et leur localisation;
  - b) les fournisseurs de ces points de service avec copie des ententes gré à gré et des contrats octroyés par soumission;
  - c) copie des rapports fournis au ministère du Tourisme par ces fournisseurs;
  - d) le nombre de personnes y œuvrant;
  - e) les services offerts;
  - f) le nombre de visiteurs accueillis.
- 

Réponse :

**2013-2014**

- a) 7 points de service. Localisés à Québec, Montréal, Rivière-Beaudette, Rigaud, Lacolle, Stanstead, Dégelis
- b) Imprimerie Solisco Inc., L'emballage-tout Inc., Q-Matic Canada. Ententes et contrats en annexe
- c) Voir en annexe
- d) 118 (incluant les étudiants), 58 (sans les étudiants)
- e) Accueil, information touristique, réservation d'hébergement
- f) 717 093 visiteurs

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

PROJET NUMÉRO : 13831302

**1. DÉSIGNATION DES PARTIES**

**ENTRE :** LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME, monsieur Pascal Bérubé, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par madame Suzanne Asselin, directrice de l'accueil et l'hébergement touristiques, dûment autorisée, dont les bureaux d'affaires sont situés au 1255, rue Peel, Montréal (Québec) H3B 4V4;

ci-après appelé le « ministre délégué »,

**ET :** L'EMBALLAGE TOUT INC. personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1143293596, ayant son siège au 6995 boul. Thimens, Ville Saint-Laurent (Québec) H4S 2C7, représentée par Louise Gingras, représentante dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

ci-après appelé le « prestataire de services ».

**LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :**

2. Le prestataire de services consent à fournir les services ci-après décrits. Le contrat est constitué des documents suivants :
  1. le contrat dûment rempli et signé par les parties ainsi que les annexes et les avenants au contrat;
  2. les documents d'appel de soumissions sur invitation qui comprennent la description des besoins, les instructions aux prestataires de services, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires;
  3. la soumission complétée par le prestataire de services adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

**3. OBJET DU CONTRAT**

Le ministre délégué retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

**Réalisation du mandat décrit à l'annexe 2 du contrat d'ici le 24 mai 2013.**

2013-04-16

#### 4. MONTANT DU CONTRAT

Le ministre délégué s'engage à verser au prestataire de services le montant forfaitaire de cinq mille six cents dollars (5600\$), montant auquel s'ajoute les taxes de ventes applicables.

#### 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

- un premier versement représentant 90% de la valeur du contrat à la signature de ce dernier, soit : 5 040\$ montant auquel s'ajoute les taxes de vente applicables;
- un dernier versement représentant 10% de la valeur du contrat à la livraison des travaux, soit : 560\$ montant auquel s'ajoute les taxes de vente applicables.

Le prestataire de services devra présenter au ministre délégué, selon les modalités de paiement, deux factures contenant de façon générale l'information suivante : le numéro de contrat, la quantité et la description des travaux exécutés. Les taxes de vente applicables devront apparaître séparément sur les factures.

La facturation devra être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

Johanne Théroux  
Tourisme Québec -  
Ministère des Finances et de l'Économie  
1255, rue Peel, bureau 100  
Montréal (Québec) H3B 4V4  
514-873-7977 poste 4531  
514-873-5303  
johanne.theroux@tourisme.gouv.qc.ca

Après vérification, le ministre délégué verse les sommes dues au prestataire de services dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la facture, accompagnée de tous les documents requis.

Le ministre délégué règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (chapitre C-65.1, r.8).

Le ministre délégué se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

#### 6. DURÉE DU CONTRAT

La durée du présent contrat débutera le 19 avril 2013 et se terminera le 31 mars 2014.

Cependant, le ministre délégué se réserve le droit de renouveler le présent contrat aux mêmes conditions pour deux périodes additionnelles et successives d'une année. Le renouvellement a lieu de plein droit sauf si l'une des parties signifie par écrit à l'autre son intention de ne pas le renouveler. Cet écrit doit être acheminé, par courrier recommandé, au plus tard 60 jours avant la date de la fin de contrat.

## 7. LIEU DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Pour la réalisation de son mandat, le prestataire de services travaillera ou dans les lieux de son choix.

## 8. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

## 9. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le ministre délégué, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne Judith Morin pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le ministre délégué en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne Louise Gingras pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le prestataire de services en avisera le ministre délégué dans les meilleurs délais.

Dans le cas où il y a plusieurs représentants, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

## 10. RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DÉLÉGUÉ

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du ministre délégué, ce dernier n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

## 11. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers le ministre délégué à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec le ministre délégué dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre délégué relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;

## 12. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le prestataire de services et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant, ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

### 13. DÉFAUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT

L'exécution du contrat devra cesser si le prestataire de services est inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) en cours d'exécution et si le ministre délégué, dans les 20 jours suivant l'inadmissibilité, ne demande pas au Conseil du trésor d'en autoriser la poursuite ou si, après avoir demandé cette autorisation, le Conseil du trésor ne l'accorde pas dans les 10 jours suivants.

Le Conseil du trésor pourra notamment assortir son autorisation de conditions dont celle demandant que le prestataire de services soit soumis, à ses propres frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement déterminées par règlement.

Par contre, l'autorisation du Conseil du trésor n'est pas requise lorsqu'il s'agit de se prévaloir d'une garantie découlant du contrat.

Un prestataire de services qui ne peut poursuivre l'exécution d'un contrat public en application du premier alinéa de l'article 21.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) ou du premier alinéa de l'article 65.2.1 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1) est réputé en défaut d'exécuter ce contrat.

### 14. SOUS-CONTRAT

Le prestataire de services s'engage envers le ministre délégué à ne sous-contracter d'aucune façon que ce soit dans la réalisation du présent contrat.

### 15. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, le ministre délégué se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

Le ministre délégué fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les 30 jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que le ministre délégué accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

Le ministre délégué ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une bonne et valable raison relative à la qualité du travail compte tenu de l'objet de ce contrat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

Le ministre délégué se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus refusés par un tiers ou par le prestataire de services aux frais de ce dernier.

### 16. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services devra remettre au ministre délégué tous les documents, matériaux, outils et équipements que ce dernier lui aura fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive du ministre délégué.

Ces documents, matériaux, outils et équipements devront être remis dans les mêmes conditions qu'ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser le ministre délégué pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspondra à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant sera déterminé par le ministre délégué et pourra, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

#### 17. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

#### 18. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat, pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour le ministre délégué :

Judith Morin, coordonnatrice des opérations du centre infotouriste de Montréal  
1255, rue Peel, bureau 100  
Montréal (Québec) H3B 4V4  
Téléphone : 514-873-7977 poste 4535  
Télécopieur : 514-864-9434  
Courriel : judith.morin@tourisme.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

Louise Gingras, représentante  
6995 boul. Thimens  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4S 2C7  
Téléphone : 514-996-2155  
Télécopieur : 514-331-2344  
Courriel : louise@emballagetout.ca

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

#### 19. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

Numéro d'engagement budgétaire : 13831302

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat en double exemplaire à la date indiquée ci-dessous :

Le MINISTRE DÉLÉGUÉ

*Suzanne Asselin P.T.*  
Suzanne Asselin, directrice de l'accueil et de  
l'hébergement touristiques

2013-06-20.  
Date

Le PRESTATAIRE DE SERVICES

*Loïse Gingras*  
Loïse Gingras, représentante

12 | 06 | 13  
Date

**IMPORTANT : Le numéro de projet doit être indiqué sur toutes les factures**

ANNEXE 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES  
« Contrat de services de services professionnels »

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le prestataire de services s'engage à respecter, dans l'exécution du présent contrat, les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Lorsque le contrat est supérieur à 10 000 \$, le prestataire de services ayant un établissement au Québec et ayant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration pendant la durée du contrat.

3. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Avant la signature du contrat de services professionnels tout prestataire de services doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution d'un contrat de services professionnels joint à l'annexe 4 et dûment signée pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le contractant déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration ;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le contractant reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du ministre délégué ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

#### 4. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le ministre délégué contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

#### 5. REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS (RENA)

Le prestataire de services ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.

Par contre, un organisme public ou un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) peut, avec l'autorisation du ministre responsable, contracter avec un prestataire de services inadmissible en application des articles 21.1, 21.2, 21.2.1 ou 21.4, lorsqu'il se retrouve dans l'un des cas prévus aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 13, à la condition que le prestataire de services accepte d'être soumis, à ses frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement déterminées par règlement.

De même, lorsqu'un prestataire de services se retrouve dans l'un des cas prévus au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), il peut également contracter avec un contractant inadmissible en application de l'un ou l'autre des articles 21.1, 21.2, 21.2.1 et 21.4, à la condition d'obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme, qui doit en informer le ministre responsable dans les 30 jours suivant cette autorisation.

#### 6. RÉSILIATION

6.1 Le ministre délégué se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- d) le prestataire de services est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Pour ce faire, le ministre délégué adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat

sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), c) ou d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette au ministre délégué tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par le ministre délégué du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le prestataire de services devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le ministre délégué.

- 6.2 Le ministre délégué se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le ministre délégué doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

## 7. CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du ministre délégué.

## 8. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

### 8.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive du ministre délégué qui pourra en disposer à son gré.

### 8.2 Droits d'auteur

#### *Licence*

Le prestataire de services accorde au ministre délégué une licence non exclusive transférable et irrévocable lui permettant de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, traduire, exécuter ou représenter en public) les documents réalisés en vertu du contrat pour toutes fins jugées utiles par le ministre délégué.

Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue.

#### *Garanties*

Le prestataire de services garantit au ministre délégué qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue au présent article et se porte garant envers le ministre délégué contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le prestataire de services s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le ministre délégué de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

#### 9. AUTORISATION DU CHANGEMENT DE RESSOURCES

Le prestataire de services doit obtenir l'autorisation du ministre délégué avant de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée au présent contrat.

Dans un tel cas, le ministre délégué peut :

- soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si le prestataire de services assume le transfert des connaissances;
- soit refuser le changement, s'il juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée et obliger le prestataire de services à poursuivre avec la ressource initiale à défaut de quoi, le contrat est résilié.

#### 10. APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Ceci est pour certifier que les services retenus en vertu du présent contrat sont requis et payés par Tourisme Québec avec les deniers publics pour son utilisation propre, sont assujetties aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes doivent être facturées.

#### 11. REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (chapitre P-2.2) s'appliquent lorsque le prestataire de services est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, le ministre délégué acquéreur pourra transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

#### 12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus

l'intérêt du ministre délégué. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer le ministre délégué qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

### 13. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par le ministre délégué, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le prestataire de services s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

## ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES BESOINS

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX À RÉALISER

Biens livrables à produire et type de services à fournir d'ici le 24 mai 2013.

Production de sacs de plastique, code de document : 62013

Nombre de sacs à produire : 100 000 sacs

Format : 10 X 14 pouces

Plastique blanc biodégradable

Basse densité, 1.5 mil.

Poignée découpée simple

Impression sur les deux cotés (visuels différents)

Type d'impression : Quadrichromie (process) (sous les poignées)

Espace imprimé : 9 X 9 pouces pleines images (approximatif)

#### Livraison

La livraison sera effectuée au Centre de services partagés du Québec – Distribution Tourisme Québec, 350, rue de Copenhague, local 130, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2H3, à l'attention de monsieur Pierre Larrivée.

Le prestataire de services devra respecter les consignes de livraison décrites à l'annexe 3.

#### Matériel fourni par Tourisme Québec:

- Fichiers en format Adobe Illustrator (EPS) et Quark Express (QXD) sur CD;
- Visuels à imprimer, lesquels seront fournis en temps opportun.

### ANNEXE 3 – CONSIGNES À SUIVRE POUR UN BON FONCTIONNEMENT DANS LE TRAITEMENT DE DEMANDES DE DISTRIBUTION DES BROCHURES.

- Les informations suivantes doivent apparaître sur chaque boîte de documents : NOM et CODE DE S DOCUMENTS, ainsi que la QUANTITÉ d'exemplaires dans la boîte.
- Un seul produit dans chaque boîte (pas de produit anglais et français dans une même boîte parce qu'ils ont un code différent). Les boîtes ne doivent pas excéder 15¼" (longueur) X 9" (largeur) X 9½" (hauteur).

Lors de la livraison :

- La mention « a/s Tourisme Québec » doit apparaître dans l'adresse de livraison.
- La quantité totale de documents livrés doit être inscrite sur le bon de livraison.
- Les livraisons de plus de 10 boîtes doivent se faire sur palettes. Voici les dimensions à respecter pour les palettes livrées au Service de courrier gouvernemental : 40" (largeur) X 48" (profondeur). La hauteur maximale ne doit pas dépasser 42".

2012-11-15



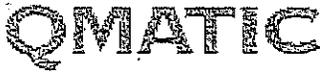
Palette 4 voies ou entrées, flush, avec des planches en dessous. Les planches situées à l'avant et à l'arrière doivent être d'une largeur maximum de 6" et au centre nous devons retrouver un minimum de 1 et un maximum de 3 planches d'une largeur minimum de 2".



Palette 2 voies ou entrées, flush, avec des planches en dessous. Les planches situées à l'avant et à l'arrière doivent être d'une largeur maximum de 6" et au centre nous devons retrouver un minimum de 1 et un maximum de 3 planches d'une largeur minimum de 2".



Palette\_standard\_Ad  
resse\_SDD\_350\_Cop



Q-MATIC LIMITED  
PROLONGATION DE LA GARANTIE LIMITÉE

Denis Savard  
Tourisme Québec

Q-MATIC Canada s'engage à fournir ce qui suit pour la période indiquée :

Les visites aux fins de service, selon qu'il sera nécessaire, pour maintenir la bonne fonctionnalité du système. Il est entendu qu'avant de faire une demande de service, le personnel du client doit vérifier toutes les prises d'alimentation et connexions du système et essayer d'effectuer la réparation à l'aide des directives fournies par le biais de l'assistance téléphonique.

Q-MATIC est responsable de remplacer les pièces et composants du système qui sont défectueux par livraison «jour suivant» au Canada. Le client doit retourner l'unité défectueuse à Q-MATIC Corporation dans un délai de trente (30) jours. En fournissant une étiquette de retour autorisé, Q-MATIC Canada s'engage à assumer les frais d'expédition de retour à l'égard des pièces et composants défectueux qui sont retournés dans un délai de trente (30) jours. Le client doit apposer l'étiquette à l'équipement qu'il retourne. Passé le délai de retour de trente (30) jours, le client sera facturé pour le retour de ces pièces ou composants défectueux. Dans le cas de télévisions et d'écrans à plasma, Q-MATIC, Canada ne fournit pas de garanties supplémentaires, sauf la garantie du constructeur. Q-MATIC se réserve le droit de modifier en tout temps la liste de l'équipement qui provient de sociétés indépendantes et qui est admissible à la couverture.

Le client peut communiquer avec le personnel de soutien technique de Q-MATIC Corporation par téléphone, télécopieur et courriel, du lundi au vendredi, de 7h à 19h, heure de l'Est. Dans le cadre de cet horaire de service, nous offrons des consultations et services de dépannage par téléphone, sans limite; en plus, le client peut se prévaloir du service téléavertisseur pour les urgences qui surviennent en dehors des heures précitées. Lorsque le client adresse des problèmes ou des questions à l'équipe de soutien technique Q-MATIC, il doit fournir les données suivantes : nom de la compagnie, numéro du site, nom de la personne-ressource, numéro de téléphone et adresse électronique. Grâce à ces renseignements, le technicien Q-MATIC sera mieux en mesure de fournir aux clients des services de soutien technique de premier ordre qu'ils comptent recevoir.

Pendant la durée de cette garantie prolongée, Q-MATIC Canada s'engage à fournir la main-d'oeuvre et le matériel qu'il faut pour la réparation ou le remplacement des pièces du système, et ce, pour cause d'usure normale. Sont exclus de cette garantie les écrans de télévision et les écrans à plasma, la garantie du constructeur s'y appliquant. Ne sont pas couverts les dommages ou pertes occasionnés par le mauvais usage ou par des risques comme le feu, le vol, les dégâts d'eau, la foudre, les tremblements de terre, et les dommages ou pertes résultant d'une utilisation inappropriée ou d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Q-MATIC Corporation. La présente garantie sera frappée de nullité si les dommages ou le fonctionnement défectueux sont attribuables à l'utilisation de fournitures qui ne sont pas fournies par Q-MATIC, ou à l'utilisation de pièces, composants ou modifications du système non autorisés ou incompatibles.

Q-MATIC Corporation est responsable de la réparation du logiciel système existant en cas d'erreurs ou pépins. La garantie prolongée ne couvre pas les mises à jour ou les modifications des logiciels (voir l'Annexe A), mais le client peut les acheter en payant un supplément. Une mise à jour consiste de ce qui suit : le remplacement d'une version logicielle et l'ajout d'autres usagers ou d'autres caractéristiques.

La responsabilité de Q-MATIC en vertu de ce contrat est limitée à la réparation et au remplacement du produit, selon le cas. Q-MATIC n'est pas responsable d'une perte de profits quelconque, perte de jouissance, et perte d'exploitation, ni est-elle responsable des dommages indirects, non établis, accessoires ou immatériels, de quelque description que ce soit, et ce, en vertu du présent contrat ou autrement.

Q-MATIC CANADA LTD • PO Box 58290, Postal Station A, Toronto, ON M5W 4L1 • Phone(800) 852-6768 Fax(416) 981-8903  
support.ca@qmatic.com www.qmatic.com

Non valide  
ml 2013/12/10

# Q-MATIC

Les appels de service couverts par cette garantie prolongée sont effectués pendant les heures normales d'ouverture. Le client doit fournir, verbalement, un numéro de commande avant qu'un technicien ne soit envoyé dans le cadre des dommages ou pertes précités, lesquels ne sont pas couverts par la garantie prolongée. Le service fourni à l'égard des dommages ou pertes non couverts par la garantie prolongée est facturé au taux horaire de 192,50 \$ (heures facturées = heures sur place et temps de déplacement) plus tous les frais supplémentaires engagés. Le service fourni au titre des dommages ou pertes non couverts par la garantie prolongée en dehors des heures normales d'ouverture est facturé au taux horaire de 247,50 \$, plus les frais supplémentaires engagés. Toutes les réparations effectuées en vertu de la présente garantie prolongée sont garanties pendant une période de trente (30) jours.

La prolongation de la garantie est offerte avant la date d'expiration, la garantie prolongée restant en vigueur pendant un (1) an (365 jours consécutifs). Toutefois, l'une ou l'autre partie peut résilier le présent contrat et dans un tel cas, la résiliation prendra effet dès la remise d'un avis de résiliation par écrit à la partie concernée. Q-MATIC se réserve le droit de résilier le contrat, si l'autre partie devient insolvable ou n'acquiesce pas, en général, ses dettes à leur date d'échéance. La résiliation du contrat doit être livrée à l'autre partie dans un délai d'au moins soixante (60) jours avant la date d'effet de la résiliation. Si ce contrat est résilié, Q-MATIC continuera de mettre à la disposition du client, et ce, au prix courant, les pièces, composants, fournitures et autres matériels nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement du système de gestion de file d'attente Q-MATIC.

Il est possible que le prix applicable au renouvellement de votre garantie prolongée ne corresponde pas au prix de la garantie de l'année précédente; le prix peut donc être rajusté en vue de tenir compte du coût actuel de la main-d'œuvre et du matériel. En autorisant l'achat d'un contrat d'entretien au moyen d'un bon de commande ou d'un paiement par carte de crédit, vous reconnaissez avoir lu les termes et conditions du contrat et vous acceptez d'être lié par lesdits termes et conditions. En outre, vous confirmez que l'équipement couvert par la garantie est utilisé actuellement, ou pourrait l'être, et qu'il est en bon état de marche.

Veuillez noter que s'il y a eu déchéance de la période de garantie précédente ou de la couverture prévue par la garantie prolongée, vous serez tenu de payer un supplément de 15 % à titre de frais de discontinuité, ou bien vous pourrez choisir de faire antedater votre nouveau contrat à la date d'expiration de votre couverture antérieure.

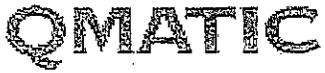
## ANNEXE A MODIFICATIONS

- Noms des catégories et boutons
- Priorités
- Écrans de gestion
- Design des rapports
- Script pour terminal de poste de travail
- Les modifications script comprennent ce qui suit :

Texte billets	Texte Q-CALENDAR	Script Q-Net
Texte affichages	Texte Web	Script lecteurs de cartes
Texte courriel	Texte Q-STAFF	Script base de données du système
Texte Q-PAGER	Texte avertissement	Script catégories
Texte vidéo	Texte Q-VOICE	Script multi-interface
Script boutons	Texte affichage d'information	

Q-MATIC Canada

Q-MATIC CANADA LTD • PO Box 56290, Postal Station A, Toronto, ON M5W 4L1 • Phone(800) 852-6768 Fax(416) 981-8903  
support.ca@qmatic.com www.qmatic.com



Tourisme, Québec

*Michelle Gorman*

Par :

Par :

*Michelle Gorman*

Fonction :

Fonction : *Sales*

FRAIS :

TQ101	Montreal	\$4,141
TQ102	Quebec City	\$3,541
TQ104	Riviere-Beaudette	\$2,664
TQ105	Rigaud	\$2,232
	<b>TOTAL</b>	<b>\$12,578</b>

Période de  
garantie :

1/11/2013 – 31/10/2014

Q-MATIC est une marque de commerce déposée de Q-MATIC Corporation.

*Gorman*  
*26/10/2013*

## CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

PROJET NUMÉRO : 13830401

### 1. DÉSIGNATION DES PARTIES

**ENTRE :** LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par madame Suzanne Asselin, directrice de l'accueil et l'hébergement touristiques, dûment autorisée, dont les bureaux d'affaires sont situés au 12, rue Sainte-Anne, Québec (Québec) G1R 3X2;

ci-après appelé le « ministre délégué »,

**ET :** IMPRIMERIE SOLISCO INC. (DIVISION QUÉBEC), personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1142511907, ayant son siège au 2200, rue Cyrille-Duquet, bureau 100, Québec (Québec) G1N 2G3, représentée par monsieur Alain Turcotte, représentant des ventes dûment autorisé ainsi qu'il le déclare;

ci-après appelée le « prestataire de services ».

### LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Le prestataire de services consent à fournir les services ci-après décrits. Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé par les parties ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent généralement l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux prestataires de services, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le prestataire de services adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

### 2. OBJET DU CONTRAT

Le ministre délégué retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Réalisation du mandat décrit à l'annexe 2 du contrat d'ici le 31 mai 2013.

### 3. MONTANT DU CONTRAT

Le ministre délégué s'engage à verser au prestataire de services la somme forfaitaire SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (16 495,00\$), montant auquel il faut ajouter les taxes applicables au montant de DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET TREIZE CENTS (2 470,13\$) pour l'exécution complète et

valide ml

2013/04/16. Maj : novembre 2012

entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépens que ce soit et conformément aux modalités prévues à l'article 5 du présent contrat.

Les frais de déplacement, de recherche, de communication et toutes autres dépenses relatifs aux présentes sont inclus dans le prix ou le taux soumis et, par le fait même, dans le montant forfaitaire du contrat.

#### 4. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Un premier versement représentant 50 % de la valeur du contrat à la signature de ce dernier;
- Un dernier versement représentant 50 % de la valeur du contrat à la livraison des travaux.

Afin de recevoir le versement, le prestataire de services devra présenter au ministre délégué, une facture contenant de façon générale l'information suivante : le nom de l'entreprise ainsi que le numéro de contrat. Les taxes de vente applicables devront apparaître séparément sur les factures.

La facturation devra être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

Madame Suzanne Asselin  
Tourisme Québec – Ministère des Finances et de  
l'Économie  
Centre Infotouriste de Québec  
12, rue Sainte-Anne - RC  
Québec (Québec) G1R 3X2  
Téléphone : 418-643-5959 poste 3385  
Télécopieur : 418-646-6377  
suzanne.asselin@tourisme.gouv.qc.ca

Après vérification, le ministre délégué verse les sommes dues au prestataire de services dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la facture, accompagnée de tous les documents requis.

Le ministre délégué règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (R.R.Q., c. C-65.1, r.8).

Le ministre délégué se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

#### 5. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat débute à la date de sa signature par les deux parties pour se terminer le 31 mars 2014.

Cependant, le ministre délégué se réserve le droit de renouveler le présent contrat aux mêmes conditions pour deux périodes additionnelles et successives d'une année. Le renouvellement a lieu de plein droit sauf si l'une des parties signifie par écrit à l'autre son intention de ne pas le renouveler. Cet écrit doit être acheminé, par courrier recommandé, au plus tard 60 jours avant la date de la fin du contrat.

Le renouvellement est conditionnel à l'existence d'un crédit prévu à cette fin pour l'année financière au cours de laquelle ce renouvellement sera effectif conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

## 6. LIEU DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Pour la réalisation de son mandat, le prestataire de services travaillera dans les lieux de son choix.

## 7. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

## 8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le ministre délégué, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne Marie-Thérèse Jacques, coordonnatrice des opérations du centre Infotouriste de Québec pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le ministre délégué en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne Alain Turcotte, représentant des ventes pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le prestataire de services en avisera le ministre délégué dans les meilleurs délais.

Dans le cas où il y a plusieurs représentants, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

## 9. RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DÉLÉGUÉ

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du ministre délégué, ce dernier n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

## 10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRES DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers le ministre délégué à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec le ministre délégué dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre délégué relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
- c) affecter Lily Trudel (418-687-4434 poste 553) à titre de chargé de projet dans l'exécution du présent contrat. Ce chargé de projet ne peut être remplacé à moins d'une autorisation expresse du ministre délégué.

## 11. DÉFAUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT (RENA)

L'exécution du contrat devra cesser si le prestataire de services est inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) en cours d'exécution et si le ministre délégué, dans les 20 jours suivant l'inadmissibilité, ne demande pas au Conseil du trésor d'en autoriser la poursuite ou si, après avoir demandé cette autorisation, le Conseil du trésor ne l'accorde pas dans les 10 jours suivants.

Le Conseil du trésor pourra notamment assortir son autorisation de conditions dont celle demandant que le prestataire de services soit soumis, à ses propres frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement déterminées par règlement.

Par contre, l'autorisation du Conseil du trésor n'est pas requise lorsqu'il s'agit de se prévaloir d'une garantie découlant du contrat.

Un prestataire de services qui ne peut poursuivre l'exécution d'un contrat public en application du premier alinéa de l'article 21.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) ou du premier alinéa de l'article 65.2.1 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1) est réputé en défaut d'exécuter ce contrat.

## 12. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire de services s'engage envers le ministre délégué à ne sous-traiter d'aucune façon que ce soit dans la réalisation du présent contrat.

## 13. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, le ministre délégué se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

Le ministre délégué fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les 30 jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que le ministre délégué accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

Le ministre délégué ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une bonne et valable raison relative à la qualité du travail compte tenu de l'objet de ce contrat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

Le ministre délégué se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le prestataire de services aux frais de ce dernier.

## 14. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services devra remettre au ministre délégué tous les documents, matériaux, outils et équipements que ce dernier lui aura fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive du ministre délégué.

Ces documents, matériaux, outils et équipements devront être remis dans les mêmes conditions qu'ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser le ministre délégué pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspondra à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant sera déterminé par le ministre délégué et pourra, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

## 15. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

## 16. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour le ministre délégué :

Marie-Thérèse Jacques, coordonnatrice des opérations du centre Infotouriste de Québec  
12, rue Sainte-Anne – RC  
Québec (Québec) G1R 3X2  
Téléphone : 418-643-5959 poste 3376  
Télécopieur : 418-646-6377  
Courriel : marie-therese.jacques@tourisme.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

Imprimerie Solisco  
Alain Turcotte  
120, 10<sup>e</sup> rue, Scott (Québec) G0S 3G0  
Téléphone : 418-687-4434 poste 564  
Télécopieur : 418-687-6065  
Courriel : alain.turcotte@solisco.com

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

## 17. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

Numéro d'engagement budgétaire : 13830401

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat en double exemplaire à la date indiquée ci-dessous :

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ

Le 15 avril 2013  
Date

  
Suzanne Asselin, directrice de l'accueil et  
l'hébergement touristiques

LE PRESTATAIRE DE SERVICES

15 AVRIL 2013  
Date

  
Alain Turcotte, représentant aux ventes

**IMPORTANT : Le numéro de projet doit être indiqué sur toutes les factures**

ANNEXE I – CONDITIONS GÉNÉRALES  
« Contrat de services de services professionnels »

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le prestataire de services s'engage à respecter, dans l'exécution du présent contrat, les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Lorsque le contrat est supérieur à 10 000 \$, le prestataire de services ayant un établissement au Québec et ayant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration pendant la durée du contrat.

3. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Avant la signature du contrat de services professionnels tout prestataire de services doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution d'un contrat de services professionnels joint à l'annexe 3 et dûment signée pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le contractant déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration ;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (c.T-11.011, r.2).

De plus, le contractant reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du ministre délégué ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

4. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le ministre délégué contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

## 5. REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS (RENA)

Le prestataire de services ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.

Par contre, un organisme public ou un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) peut, avec l'autorisation du ministre délégué responsable, contracter avec un prestataire de services inadmissible en application des articles 21.1, 21.2, 21.2.1 ou 21.4, lorsqu'il se retrouve dans l'un des cas prévus aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 13, à la condition que le prestataire de services accepte d'être soumis, à ses frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement déterminées par règlement.

De même, lorsqu'un prestataire de services se retrouve dans l'un des cas prévus au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1), il peut également contracter avec un contractant inadmissible en application de l'un ou l'autre des articles 21.1, 21.2, 21.2.1 et 21.4, à la condition d'obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme, qui doit en informer le ministre délégué responsable dans les 30 jours suivant cette autorisation.

## 6. RÉSILIATION

6.1 Le ministre délégué se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- d) le prestataire de services est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Pour ce faire, le ministre délégué adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), c) ou d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et ce, à la condition qu'il remette au ministre délégué tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par le ministre délégué du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le prestataire de services devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le ministre délégué.

- 6.2 Le ministre délégué se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le ministre délégué doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

## 7. CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du ministre délégué.

## 8. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

### 8.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive du ministre délégué qui pourra en disposer à son gré.

### 8.2 Droits d'auteur

#### *Licence*

Le prestataire de services accorde au ministre délégué une licence non exclusive transférable et irrévocable lui permettant de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, traduire, exécuter ou représenter en public les documents réalisés en vertu du contrat pour toutes fins jugées utiles par le ministre délégué.

Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue.

#### *Garanties*

Le prestataire de services garantit au ministre délégué qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue au présent article et se porte garant envers le ministre délégué contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le prestataire de services s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le ministre délégué de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

## 9. AUTORISATION DU CHANGEMENT DE RESSOURCES

Le prestataire de services doit obtenir l'autorisation du ministre délégué avant de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée au présent contrat.

Dans un tel cas, le ministre délégué peut :

- soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si le prestataire de services assume le transfert des connaissances;
- soit refuser le changement, s'il juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée et obliger le prestataire de services à poursuivre avec la ressource initiale à défaut de quoi, le contrat est résilié.

## 10. APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

À compter du 1er avril 2013, les services requis et payés par Tourisme Québec (Fonds de partenariat touristique) avec les deniers publics pour son utilisation propre seront assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes devront être facturées et devront apparaître séparément sur les factures.

## 11. REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (L.R.Q., c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L.R.Q., c. P-2.2) s'appliquent lorsque le prestataire de services est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, le ministre délégué acquéreur pourra transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

## 12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt du ministre délégué. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer le ministre délégué qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

## 13. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par le ministre délégué, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le prestataire de services s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

## ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES BESOINS

Les modifications aux 4 cartes sont décrites aux annexes 4 à 9 du document de l'appel d'offres sur invitation.

Les 4 documents doivent être imprimés comme suit (voir modèles en format pdf joints au courriel d'invitation à soumissionner) :

- Recto verso;
- Papier : Recyclé Environ 160 print texte (160M);
- Format : 11" X 17" sans marges perdues;
- Type d'impression : Quadrichromie (process);
  - Nombre de documents à produire : 293 000 copies au total (voir détail);
    - *Les Grandes routes du Québec, code 25813* :  
50 000 copies (+ 1 500 = 51 500)
    - *Les Grandes routes du Québec, code 29813* :  
1 500 copies (carte code 25813 pliée en deux, paysage)
    - *Major Roads in Québec, code 25913* :  
60 000 copies (+ 2 500 = 62 500)
    - *Major Roads in Québec, code 29913* :  
2 500 copies (carte code 25913 pliée en deux, paysage).
    - *Québec et sa région, code 26213* :
      - 85 000 copies (+4 200 = 89 200)
      - *Québec et sa région, code 26013* :  
4 200 copies (carte code 26213 pliée en deux, paysage)
    - *Québec city and region, code 26313* :  
85 000 copies (+ 4 800 = 89 800)
    - *Québec city and region, code 26113* :  
4 800 copies (carte code 26313 pliée en deux, paysage)

Le prestataire devra indiquer dans son appel d'offre le coût de production additionnel aux 1000 copies.

### Livraison

La livraison sera effectuée au Centre de services partagés du Québec –Distribution Tourisme Québec, 350, rue de Copenhague, local 130, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2H3, à l'attention de monsieur Pierre Larrivée.

Le prestataire de services devra respecter les consignes de livraison décrites à l'annexe 3 du document de l'appel d'offres sur invitation.

Matériel fourni par le ministère du Tourisme :

- Fichiers en format Adobe illustrator (EPS) et Quark Express (QXD) sur CD;
- Visuel des bandeaux publicitaires, lesquels seront fournis en temps opportun.

Autres conditions :

- Toutes les modifications apportées aux cartes devront être soumises au représentant du Ministre délégué pour approbation;
- Le prestataire de services devra remettre au représentant du Ministre délégué deux copies sur CD de l'ensemble des fichiers modifiés de même que les fichiers originaux qui lui auront été fournis.

## Dates de réalisation des travaux

Les travaux devront être livrés au plus tard le 31 mai 2013.

Consignes à suivre pour un bon fonctionnement dans le traitement de demandes de distribution des brochures :

- Le code de la brochure doit être inscrit à l'endos de la brochure et correspondre à celui de l'entrepôt (Si possible);
- Les informations suivantes doivent apparaître sur chaque boîte de documents : Nom et code des documents, ainsi que la quantité d'exemplaires dans la boîte;
- Un seul produit dans chaque boîte (pas de produit anglais et français dans une même boîte parce qu'ils ont un code différent). Les boîtes ne doivent pas excéder 15¼" (longueur) X 9" (largeur) X 9½" (hauteur).

Lors de la livraison :

- La mention « a/s Tourisme Québec » doit apparaître dans l'adresse de livraison;
- La quantité totale de documents livrés doit être inscrite sur le bon de livraison;
- Les livraisons de plus de 10 boîtes doivent se faire sur palettes. Voici les dimensions à respecter pour les palettes livrées à la Distribution documentaire du CSPQ : 40" (largeur) X 48" (profondeur). La hauteur maximale ne doit pas dépasser 42".

ANNEXE 3 - DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES  
AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

TITRE DU PROJET : \_\_\_\_\_ PROJET NUMÉRO : 13830401 \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

JE, SOUSSIGNÉ (E), \_\_\_\_\_ ALAIN TURCOTTE, REPRÉSENTANT AUX VENTES \_\_\_\_\_  
(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE CONTRACTANT)

PRÉSENTÉ À : \_\_\_\_\_ TOURISME QUÉBEC \_\_\_\_\_  
(NOM DE L'ORGANISME PUBLIC)

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS

AU NOM DE : \_\_\_\_\_ IMPRIMERIE SOLISCO INC. \_\_\_\_\_  
(NOM DU CONTRACTANT)

(CI-APRÈS APPELÉ LE « CONTRACTANT »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;
2. JE SUIS AUTORISÉ(E) PAR LE CONTRACTANT À SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;
3. LE CONTRACTANT DÉCLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DÉCLARATIONS SUIVANTES) :
  - QUE PERSONNE N'A EXERCÉ POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT À TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME (L.R.Q., C.T-11.011) ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME\*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT ;
  - QUE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME\*, ONT ÉTÉ EXERCÉES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ÉTÉ EN CONFORMITÉ AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES\* (C.T-11.011, R.2).
4. JE RECONNAIS QUE, SI L'ORGANISME PUBLIC A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES À LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES\* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION POURRA ÊTRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR L'ORGANISME PUBLIC.

ET J'AI SIGNÉ, \_\_\_\_\_  
(SIGNATURE)

\_\_\_\_\_ 15 AVRIL 2013 \_\_\_\_\_  
(DATE)

\* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE : [WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA](http://WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA)

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 31**

Crédits affectés à la signalisation touristique en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes.

Question **31**

Crédits affectés à la signalisation touristique en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes.

---

Réponse :

Les crédits de TQ dépensés au regard du Programme de signalisation touristique en 2013-2014 ont été de 165 298 \$. Ils ont été requis pour la fabrication et l'installation de nouvelles structures de signalisation touristique sur les autoroutes.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 32**

Crédits affectés à la classification de l'hébergement touristique en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes.

Question **32**

Crédits affectés à la classification de l'hébergement touristique en 2013-2014 et pour les 3 années précédentes.

---

Réponse :

Aucun crédit n'a été affecté à la classification de l'hébergement touristique.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 33**

Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

Question **33**

Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

---

Réponse :

Mise en œuvre de la stratégie touristique au Nord : 2 ETC

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 34**

Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015. Ventiler par dépenses

Question **34**

Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015. Ventiler par dépenses.

---

Réponse :

En 2013-2014, dans le cadre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> Parallèle, « Cultures et Espaces à découvrir », qui s'intègre au Plan Nord, Tourisme Québec a annoncé 17 projets pour un engagement financier de 4 211 127 \$.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1e OPPOSITION**

## **QUESTION 35**

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.

Question **35**

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.

---

Réponse :

Les données sont disponibles au budget des dépenses.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 36**

Par programme, donner le niveau des crédits demandés au  
Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.

Question **36**

Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.

---

Réponse :

Cette question n'est pas pertinente pour l'étude des crédits 2014-2015.

# **RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS 1<sup>e</sup> OPPOSITION**

## **QUESTION 37**

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt).

Question **37**

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt).

---

Réponse :

Cette question n'est pas pertinente pour l'étude des crédits 2014-2015.